



**RAPPORT FINANCIER ANNUEL
AU 31 DECEMBRE 2023**

Société Anonyme au capital de 1.249.684,84€
Siège social : Technopole Bordeaux Montesquieu, Allée François Magendie, 33650 Martillac
Bordeaux B 493 845 341



SOMMAIRE

REMARQUES GENERALES.....	4
1 ATTESTATION DE RESPONSABILITE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL	5
1.1 RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL	5
1.2 ATTESTATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE.....	5
2 RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES COMPTES CONSOLIDES ET LES COMPTES SOCIAUX POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023	6
2.1 SITUATION DU GROUPE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE.....	6
2.2 EXAMEN DES COMPTES ET RESULTATS	14
2.3 PROGRES REALISES ET DIFFICULTES RENCONTREES.....	25
2.4 PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES.....	26
2.5 ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT	34
2.6 ACTIVITE DES FILIALES ET DES SOCIETES CONTROLEES.....	36
2.7 EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SITUATION DU GROUPE ET PERSPECTIVES D'AVENIR.....	37
2.8 EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE.....	38
2.9 PROPOSITION D'AFFECTATION DES RESULTATS	38
2.10 DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT	38
2.11 RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES AU COURS DES TROIS DERNIERS EXERCICES.....	38
2.12 INFORMATION SUR LES DELAIS DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS ET CLIENTS	39
2.13 PARTICIPATION DES SALARIES AU CAPITAL A LA CLOTURE DE L'EXERCICE.....	40
2.14 ETAT RECAPITULATIF DES OPERATIONS DES DIRIGEANTS ET DES PERSONNES MENTIONNEES A L'ARTICLE L. 621-18-2 DU CODE MONETAIRE ET FINANCIER SUR LES TITRES DE LA SOCIETE REALISEES AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE.....	40
2.15 PRISES DE PARTICIPATIONS SIGNIFICATIVES DANS DES SOCIETES AYANT LEUR SIEGE EN FRANCE, OU PRISES DE CONTROLE DE TELLES SOCIETES ; CESSIONS DE TELLES PARTICIPATIONS	40
2.16 RENSEIGNEMENTS RELATIFS A LA REPARTITION DU CAPITAL ET A L'AUTOCONTROLE – PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS 41	41
2.17 MODIFICATIONS INTERVENUES AU COURS DE L'EXERCICE DANS LA COMPOSITION DU CAPITAL.....	44
2.18 EVOLUTION DU TITRE – RISQUE DE VARIATION DE COURS.....	45
2.19 INFORMATIONS RELATIVES AUX ATTRIBUTIONS D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS ET AUX ATTRIBUTIONS GRATUITES D' ACTIONS	45
2.20 TABLEAU DES RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES	52
2.21 SUCCURSALES EXISTANTES	53
2.22 AJUSTEMENT EN CAS D'EMISSION DE VALEURS MOBILIERES DONNANT ACCES AU CAPITAL	53
2.23 ALIENATION D' ACTIONS (PARTICIPATIONS RECIPROQUES).....	53
2.24 AVIS DU COMITE D'ENTREPRISE SUR LES MODIFICATIONS DE L'ORGANISATION ECONOMIQUE OU JURIDIQUE.....	53
2.25 MONTANT DES PRETS INTER-ENTREPRISES CONSENTIS DANS LE CADRE DE L'ARTICLE L.511-6 3BIS DU CODE MONETAIRE ET FINANCIER.....	53
3 COMMUNIQUE RELATIF AUX HONORAIRES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES	54
4 COMPTES CONSOLIDES ETABLIS EN NORMES IFRS POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023	55
5 COMPTES SOCIAUX ETABLIS EN NORMES FRANÇAISES	127
6 RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES ETABLIS EN NORMES IFRS 162	162
7 RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS SOCIAUX ETABLIS EN NORMES FRANÇAISES.....	167
8 RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE	172



8.1	INFORMATIONS GENERALES CONCERNANT LES MANDATAIRES SOCIAUX	172
8.2	CONVENTIONS CONCLUES ENTRE UN DIRIGEANT OU UN ACTIONNAIRE SIGNIFICATIF DE LA SOCIETE ET UNE FILIALE	175
8.3	DELEGATIONS DE POUVOIRS OU DE COMPETENCE EN MATIERE D'AUGMENTATION DE CAPITAL.....	176
8.4	MODALITES D'EXERCICE DE LA DIRECTION GENERALE	180
9	RAPPORTS SPECIAUX DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES.....	185

REMARQUES GENERALES

Définitions

Dans le présent rapport, et sauf indication contraire :

- Les termes la « **Société** » ou « **Implanet** » désignent la société Implanet SA dont le siège social est situé Technopole Bordeaux Montesquieu, Allée François Magendie, 33650 Martillac, France, immatriculée au Registre de Commerce de Bordeaux sous le numéro 493 845 341 ;
- Le terme le « **Groupe** » renvoie à Implanet SA et ses filiales Implanet GmbH, Implanet America, Inc., Orthopaedic & Spine Development (« OSD ») et Madison.

Avertissement

Le rapport contient des informations relatives à l'activité de la Société ainsi qu'au marché sur lequel celle-ci opère. Ces informations proviennent d'études réalisées soit par des sources internes soit par des sources externes (ex : publications du secteur, études spécialisées, informations publiées par des sociétés d'études de marché, rapports d'analystes). La Société estime que ces informations donnent à ce jour une image fidèle de son marché de référence et de son positionnement concurrentiel sur ce marché. Toutefois, ces informations n'ont pas été vérifiées par un expert indépendant et la Société ne peut pas garantir qu'un tiers utilisant des méthodes différentes pour réunir, analyser ou calculer des données sur les marchés obtiendrait les mêmes résultats.

Le rapport comporte également des informations sur les objectifs et les axes de développement de la Société. Ces indications sont parfois identifiées par l'utilisation du futur, du conditionnel et de termes à caractère prospectif tels que « estimer », « considérer », « avoir pour objectif », « s'attendre à », « entend », « devrait », « souhaite » et « pourrait » ou toute autre variante ou terminologie similaire. L'attention du lecteur est attirée sur le fait que ces objectifs et axes de développement ne sont pas des données historiques et ne doivent pas être interprétés comme une garantie que les faits et données énoncés se produiront, que les hypothèses seront vérifiées ou que les objectifs seront atteints. Il s'agit d'objectifs qui par nature pourraient ne pas être réalisés et les informations produites dans le rapport pourraient se révéler erronées sans que la Société se trouve soumise de quelque manière que ce soit à une obligation de mise à jour, sous réserve de la réglementation applicable.

1 ATTESTATION DE RESPONSABILITE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL

1.1 RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL

Monsieur Ludovic Lastennet, Directeur Général d'Implanet

1.2 ATTESTATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE

(Art. 222-3 – 4° du Règlement Général de l'AMF)

Martillac, le 3 avril 2024

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et du Groupe, et que le rapport de gestion ci-joint présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et du Groupe ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels le Groupe est confronté.

Monsieur Ludovic Lastennet
Directeur Général

2 RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS ET LES COMPTES SOCIAUX POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2023

Chers Actionnaires,

Nous avons l'honneur de vous présenter le rapport de gestion établi par votre Conseil d'administration, conformément aux dispositions de l'article L. 232-1 du Code de commerce.

Votre Conseil d'administration vous a réunis en Assemblée Générale afin de vous informer de la marche des affaires de notre Société au cours de l'exercice social clos le 31 décembre 2023, de vous présenter les comptes et résultats et de les soumettre à votre approbation.

Les rapports de votre Commissaire aux comptes, celui de votre Conseil d'administration, l'inventaire et les comptes de l'exercice et plus généralement l'ensemble des documents et renseignements énumérés par les articles L. 225-115 et R. 225-83 du Code de commerce ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Le Conseil d'administration, lors de sa séance du 5 mars 2024 a procédé à l'examen des comptes consolidés et des comptes sociaux pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 et a arrêté lesdits comptes. Les comptes consolidés ont été établis selon le référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne.

2.1 SITUATION DU GROUPE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

2.1.1 Historique et évolution du Groupe

Dénomination sociale de la Société

La Société a pour dénomination sociale : Implanet SA.

Lieu et numéro d'enregistrement de la Société

La Société est immatriculée auprès du Registre du commerce et des sociétés de Bordeaux sous le numéro d'identification 493 845 341.

Le code NAF de la Société est le 4646Z.

Date de constitution et durée

La Société a été constituée le 23 janvier 2007 pour une durée de 99 ans arrivant à expiration le 23 janvier 2106, sauf dissolution anticipée ou prorogation.

Siège social de la Société, forme juridique et législation applicable

Le siège social de la Société est situé au Technopole Bordeaux Montesquieu, Allée François Magendie, 33650 Martillac. Les coordonnées de la Société sont les suivantes :

Téléphone : 05 57 99 55 55

Télécopie : 05 57 99 57 00

Site internet : www.implanet.com

La Société est une société anonyme à conseil d'administration.



La Société, régie par le droit français, est principalement soumise pour son fonctionnement aux articles L.225-1 et suivants du code de commerce.

Historique de la Société de 2006 à 2022

2006 à 2015	<ul style="list-style-type: none">• Tours de financement pour un montant total de 34 M€.• Obtention du marquage CE et premières poses de prothèses de genou Madison en 2010.• Cession de l'activité Beep N Track à la société américaine GHX, leader mondial de la logistique hospitalière, en 2011.• Obtention des homologations de la FDA (510 (k)) pour Jazz en octobre 2012.• Ouverture de la filiale américaine Implanet America en février 2013.• Introduction en bourse sur le marché réglementé d'Euronext à Paris en novembre 2013.• Arrêt de la commercialisation des prothèses de hanches au cours du premier semestre 2014.• Publication en juillet 2014 d'un « white paper » par l'équipe du Professeur Ilharberorde sur les résultats d'une étude clinique sur la restauration des équilibres frontaux et sagittaux en chirurgie des scolioses de l'adolescent.• Publication en décembre 2014 du premier « white paper » sur l'utilisation de Jazz chez des patients âgés par le Dr Cavagna dans le dégénératif. Premiers résultats sur l'efficacité en chirurgie de la scoliose lombaire dégénérative avec un suivi moyen à 16 mois.• Obtention définitive de la protection intellectuelle de la technologie Jazz en Europe jusqu'en 2031 (numéro de brevet EP 2521500).• Augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires d'un montant de 11,2 M€, prime d'émission incluse.• Obtention du marquage CE et homologation de la FDA aux États-Unis pour l'intégralité des nouveaux diamètres de Jazz. et pour l'utilisation de la plateforme Jazz avec l'ensemble des systèmes de fixation thoraco-lombaires (vis, tiges, crochets) disponibles sur le marché.• Obtention de l'autorisation réglementaire de l'autorité de santé brésilienne (ANVISA) pour la commercialisation de sa plateforme Jazz Band™.
2016	<ul style="list-style-type: none">• Succès de la première chirurgie Jazz au Brésil, premier marché d'Amérique Latine.• Mise sur le marché d'un nouvel implant : Jazz Lock®• Emission du solde des bons d'émission d'obligations convertibles en actions assorties de bons de souscription d'actions (« BEOCABSA ») dans le cadre du financement mis en place en octobre 2015. Tirage d'une deuxième et d'une troisième tranche pour respectivement 350 K€ et 250 K€.• Délivrance du brevet pour la plateforme technologique Jazz® aux Etats-Unis par le Bureau américain des brevets et des marques de commerce (US Patent and Trademark Office - USPTO).• Succès des premières chirurgies avec le nouvel implant Jazz Lock® en France, en Italie et aux Etats-Unis.• Augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires d'un montant de 6,9 M€.• Publication d'un nouveau White Paper « <i>Correction of Adolescent Idiopathic Scoliosis in hypokyphotic patients using JAZZ sublaminar bands: preliminary results of a multicentric study using 3D reconstruction</i> », présentant les résultats d'analyses cliniques réalisées sur un groupe d'adolescents souffrant de scolioses thoraciques hypocyphotiques traitées avec des implants Jazz sous-lamaïres.



2017

- Délivrance par l'Office Européen des Brevets (OEB) du brevet européen pour le système universel de mise en tension de l'implant Jazz®.
- Obtention des autorisations réglementaires de mise sur le marché de la FDA (510k) et européenne (marquage CE) pour le nouvel implant Jazz Frame®.
- Délivrance par l'Office Français des Brevets (OEB) du brevet pour la protection en France de l'implant Jazz Lock®.
- Renégociation des termes du financement mis en place avec EUROPEAN SELECT GROWTH OPPORTUNITIES FUND (anciennement dénommée L1 EUROPEAN HEALTHCARE OPPORTUNITIES FUND) dont l'objet est notamment d'annuler les bons de souscription d'actions (les « BSA ») attachés aux OCA restant à émettre.
- Emission d'une tranche supplémentaire d'OCA d'un montant de 1 500 K€.
- Obtention des autorisations réglementaires américaine et européenne par l'obtention du 510(k) de la FDA et du marquage CE pour la commercialisation de la nouvelle tresse JAZZ™.
- Transfert de cotation vers Euronext Growth.
- Publication d'un White Paper et présentation au congrès de la SRS (Scoliosis Research Society) des résultats d'une analyse radiologique indépendante sur l'utilisation de l'implant Jazz (dérotation axiale parfaite tout en préservant l'équilibre sagittal).
- Obtention des autorisations réglementaires américaine et européenne par l'obtention du 510(k) de la FDA et du marquage CE pour la solution JAZZ™ Passer, dédiée aux traitements du rachis en fixations postérieures, compatible avec l'ensemble des implants connecteurs de la plateforme JAZZ™.
- Obtention de deux nouveaux brevets pour la plateforme JAZZ™ auprès du Bureau américain des brevets et des marques de commerce (US Patent and Trademark Office – USPTO).
- Réalisation d'une levée de fonds de 1,75 M€ auprès d'investisseurs institutionnels américains.
- Signature d'un protocole d'accord (« Memorandum of Understanding ») en vue de la mise en œuvre d'un partenariat stratégique avec la société coréenne L&K BIOMED.

2018

- Mise en place d'une ligne de financement obligataire permettant une levée de fonds d'un montant de 5 M€ maximum, à la discrétion de la Société. Ce nouveau financement, fourni par European Select Growth Opportunities Fund annule et remplace le solde de 1,9 M€ restant au titre du précédent programme de financement conclu en octobre 2015.
 - Lancement de JAZZ Evo, une nouvelle évolution de l'implant JAZZ® développé pour répondre aux contraintes des indications de fusions vertébrales chez l'adulte.
 - Ouverture d'une succursale au Royaume-Uni (Implanet UK) illustrant l'accélération du développement en direct sur le marché porteur du rachis dégénératif chez l'adulte. Création d'une filiale en Allemagne (Implanet GmbH).
 - Réalisation de la première chirurgie au Royaume-Uni. Le référencement de Implanet UK et de sa plateforme Jazz® à la NHS (National Health Service), système de santé publique du Royaume-Uni fournissant l'essentiel des soins notamment dans les hôpitaux, permet à Implanet UK de proposer Jazz® à l'ensemble des hôpitaux publics du pays.
 - Mise en place d'une ligne de financement obligataire assorti d'un plan d'intéressement auprès de Nice & Green. Ce financement permet une levée de fonds d'un montant maximum de 1 M€.
 - Signature d'un contrat de distribution avec la société privée Kico Knee Innovation Company Pty Ltd (« KICO ») pour l'activité implant du genou Madison aux États-Unis et sur d'autres marchés à venir. Ce contrat de distribution couvrira en premier lieu, de façon non exclusive, les États-Unis et l'Australie. KICO bénéficiera ensuite de droits exclusifs pour la prothèse du genou Madison sur ces pays dès l'atteinte d'un seuil de 1 000 implants Madison sur 12 mois, ainsi qu'une option pour une licence de fabrication.
 - Obtention du marquage CE pour la solution Jazz Cap System®, développée pour répondre aux contraintes des indications de fusions vertébrales chez l'adulte.
-

2019

- Signature d'un partenariat stratégique entre SeaSpine et Implanet aux États-Unis. SeaSpine, société internationale de technologie médicale, spécialisée dans les solutions chirurgicales pour le traitement de pathologies de la colonne vertébrale, commercialisera de façon exclusive sous sa marque la gamme JAZZ® sur l'ensemble du territoire américain, permettant à Implanet de démultiplier sa force commerciale sur le premier marché mondial.
- Homologation par la FDA de la solution Jazz Cap®. Jazz Cap® est une solution propriétaire unique et complète de stabilisation des vis dans les os de mauvaise qualité et/ou ostéoporotiques, pathologies présentes dans 10 à 30% des cas de fusions vertébrales chez l'adulte.
- Signature du contrat de financement par obligations convertibles (« OC ») avec le fonds Nice & Green d'un montant total de 3 M€ le 15 avril 2019.
- Signature d'une convention avec la région Nouvelle Aquitaine pour un financement de 500 K€ remboursable in fine au terme d'un délai de 18 mois
- Premières interventions chirurgicales réussies aux États-Unis avec JAZZ Cap®.
- Enregistrement des premières commandes dans le cadre du déploiement des partenariats avec Kico Knee et SeaSpine.
- Déblocage des fonds de deux contrats d'emprunts d'aide à l'innovation avec BPIFrance, pour respectivement 400 K€ et 150 K€
- Obtention d'un brevet majeur pour Jazz Lock® aux États-Unis. Le système de verrouillage de la bande Jazz Lock® simple et unique, est désormais protégé aux États-Unis
- En date du 28 août 2019, la société a constaté la réduction de capital décidée par l'assemblée générale des actionnaires du 25 juin 2019 par voie de réduction de la valeur nominale des actions de 0,05 euro à 0,01 euro chacune par imputation sur la prime d'émission.
- Obtention d'un brevet sur le territoire japonais concernant le système de verrouillage de la bande JAZZ Lock
- Homologation du 510(k) par la FDA de la prothèse totale de genou MADISON

2020

- Réalisation du regroupement d'actions de la société à raison de 40 actions anciennes contre 1 action nouvelle au 3 février 2020. Les anciennes actions ont été radiées du marché Euronext après la clôture du marché le vendredi 31 janvier 2020 et sont remplacées par les actions Implanet nouvelles (code ISIN : FR0013470168).
 - Mise en place d'une ligne de financement d'un montant maximum de 4 millions d'euros, via l'émission de 400 obligations convertibles au profit de Nice & Green SA.
 - Implanet, présent en Allemagne à travers sa filiale basée à Francfort (Implanet GmbH), annonce la nomination de Monsieur Stephan Collardey en tant que Country Manager Germany pour accélérer son développement commercial en direct sur le marché allemand. Ce marché du rachis dégénératif est le plus important d'Europe. Il est estimé à 300 millions de dollars, avec près de 1 000 chirurgiens actifs sur ce segment.
 - Implanet entre en négociation exclusive en vue de la cession de sa gamme de prothèses de genou « MADISON™ » pour se consacrer à la croissance de son activité rachis. Cette cession s'inscrit dans la stratégie d'Implanet de se consacrer pleinement à l'accélération de la croissance de l'activité Rachis. En juillet 2020, la Société annonce mettre un terme aux négociations exclusives concernant la cession des activités de prothèses de genou « MADISON™ ».
 - Implanet annonce l'obtention du renouvellement du marquage CE de la part des autorités européennes pour toute sa gamme de prothèses de genou « MADISON™ », et ce pour une période supplémentaire de quatre ans. Grâce à ce travail important, Implanet fait désormais partie des acteurs sur le marché qui disposent d'une excellente visibilité de ce point de vue jusqu'en mai 2024. Cela permettra ensuite d'assurer sereinement l'enregistrement de ses gammes sous la nouvelle réglementation européenne, MDR (Medical Device regulation) d'ici 2024.
 - Implanet étend la propriété intellectuelle de JAZZ Cap® au Japon. Principalement développée pour faciliter le traitement des pathologies dégénératives de l'adulte, cette innovation qui sécurise et protège la fixation des vis pédiculaires est désormais protégé aux États-Unis, en Europe et au Japon.
-

- Implanet annonce la commercialisation de ses implants de prothèse totale de genou MADISON aux Etats-Unis.
- Le conseil d'administration acte la réalisation de la réduction de capital par voie de réduction de la valeur nominale des actions composant le capital social de la Société, de 0,40 euro à 0,10 euro. Le capital social est ainsi porté à 365 932€ au jour de l'opération, divisé en 3 659 315 actions de nominale 0,10€ chacune.
- Implanet annonce l'homologation du Mariner Cap System aux Etats-Unis, association de la vis pédiculaire SeaSpine Mariner® et de la technologie unique d'Implanet Jazz Cap®.
- La société Implanet a signé un partenariat de commercialisation au Mexique, premier marché d'Amérique centrale, pour les produits issus de sa plateforme Jazz®. La société Novovascular Technologies commercialisera la gamme Rachis Jazz®.

2021

- Implanet entre en négociations exclusives pour l'acquisition d'un fabricant européen d'implants destinés à la chirurgie du rachis et signe un financement sous la forme d'une ligne d'obligations convertibles auprès de Nice & Green pour un montant maximum de 5 M€, permettant de financer l'acquisition et l'activité du nouvel ensemble sur 2021 et 2022
- Implanet annonce avoir procédé à l'émission d'une nouvelle tranche d'obligations convertibles pour 0,5 million d'euros dans le cadre du financement obligataire mis en place en mars 2018 avec European Select Growth Opportunities Fund.
- Implanet finalise l'accord d'acquisition d'OSD, fabricant d'implants destinés à la chirurgie du rachis, en vue de la création d'un nouvel acteur de référence.
- Implanet obtient l'homologation de la prothèse totale de genou Madison par la TGA en Australie.
- Implanet signe un contrat exclusif de distribution pour la France avec Globus Medical.
- Implanet signe un partenariat stratégique avec Ulrich Medical® pour la distribution de ses implants JAZZ et de la plaque cervicale OSD.
- Implanet annonce la cession de la gamme de prothèses de genou à la société SERF, du Groupe MENIX et son recentrage sur l'activité Rachis.

2022

- IMPLANET annonce les premières chirurgies aux États-Unis avec JAZZ™ PF
- IMPLANET annonce les premières chirurgies aux États-Unis avec la plaque cervicale ORIGIN
- Implanet annonce un partenariat commercial, technologique et financier avec Sanyou Medical qui est le numéro deux des fabricants d'implants rachidiens chinois. Partenariat Commercial : Accord de distribution de la plateforme JAZZ® d'Implanet en Chine, premier marché mondial (en volume) pour les chirurgies du rachis ; Partenariat Technologique : Développement conjoint d'une nouvelle gamme européenne inédite d'un système de fixation hybride ; Partenariat Financier : Projet d'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription par émission d'actions à bons de souscription d'actions (ABSA), garantie à hauteur de 5 M€ par le partenaire Sanyou Medical.
- Implanet annonce le lancement d'une augmentation de capital en numéraire avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires (« DPS ») d'un montant de 2.982.221,76 € par l'émission de 10.650.792 actions à bons de souscription d'action (« ABSA ») au prix unitaire de 0,28 € représentant une prime de 60,0% par rapport au cours de clôture du 27 septembre 2022 (0,175€). La société Sanyou (HK) International Medical Holding Co., limited, qui détient 100.000 actions d'Implanet représentant 0,47% du capital d'Implanet, s'est engagée irrévocablement à souscrire à l'augmentation de capital à titre irréductible à hauteur de sa quote-part, et à titre réductible, pour un montant total maximum de 2.500.000,16 € lui permettant de détenir 28,96% du capital de la Société
- Conformément au projet de partenariat communiqué le 29 juin 2022 et faisant suite au succès de la levée de fonds réalisée avec le soutien de Sanyou Medical, la collaboration entre les deux groupes se concrétise avec la signature de deux accords, le premier commercial et le second technologique. L'accord commercial signé porte

sur la distribution de la plateforme JAZZ® d'Implanet par Sanyou Medical en Chine. Il s'agit du premier marché mondial en volume pour les chirurgies du rachis, avec 15 000 chirurgies de scoliose pédiatrique et 750 000 chirurgies de l'adulte pratiquées chaque année. L'alliance technologique liant Implanet et Sanyou Medical va permettre la synergie des savoir-faire technologiques et de R&D des deux groupes dans le but d'accélérer leur politique d'innovation produits. Ainsi, ce partenariat vise au développement conjoint d'une nouvelle gamme européenne inédite d'un système de fixation hybride, incluant les toutes dernières avancées et innovations en matière de chirurgie du rachis (système de traitement de la déformation, gamme mini-invasive, robotique, intelligence artificielle, etc..).

- Implanet annonce la signature d'un accord avec SMTP Technology Co. (filiale de Sanyou Medical), société de haute technologie médicale spécialisée dans la fabrication et la vente d'équipements chirurgicaux à ultrasons, pour la distribution exclusive en France de son scalpel chirurgical à ultrasons de dernière génération.

2.1.2 Compte rendu de l'activité et événements importants du Groupe au cours de l'exercice 2023



7,4 M€
Chiffre d'affaires

Implanet est une société fabriquant des implants destinés à la chirurgie orthopédique dont la mission est d'identifier, concevoir et fabriquer des innovations majeures dans l'un des segments les plus porteurs de l'orthopédie (rachis). La Société commercialise ses produits dans le monde entier et a réalisé un chiffre d'affaires consolidé de 7,4 M€ en 2023.

Evènements marquants de l'exercice clos le 31 décembre 2023

Janvier 2023 :

- Fin du contrat de liquidité avec TSAF - Tradition Securities And Futures.

Mars 2023 :

- Sur la période de janvier à avril 2023, exercice de 9.089.616 BSA par Sanyou Medical et certains investisseurs ayant généré une augmentation de capital de 2,55 M€ et la création de 7.953.414 actions.
- Lancement commercial du bistouri chirurgical à ultrasons de SMTP Technology Co.

Avril 2023 :

- Homologation de la gamme de cages cervicales antérieures Squale™ par la FDA aux Etats-Unis venant ainsi démontrer le potentiel des synergies avec OSD.

Juin 2023 :

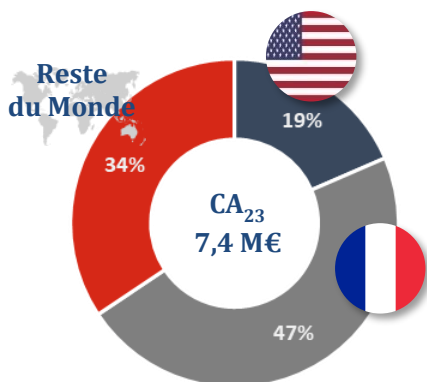
- Lancement commercial en Europe de la gamme MIS, un système de positionnement de vis pédiculaires mini-invasif.

Octobre 2023 :

- Mise en œuvre d'un financement court-terme d'un montant de 1,0 M€ sous la forme d'un emprunt obligataire

2.1.3 Aperçu des activités sur l'exercice 2023

Au total, la Société a réalisé un chiffre d'affaires de 7,45 M€ sur l'exercice 2023, à comparer au chiffre d'affaires annuel de 8,03 M€ réalisé en 2022.



L'activité en France est en progression de 5% avec un chiffre d'affaires réalisé de 3,51 M€.

L'activité aux États-Unis sur 2023 est de 1,38 M€ contre 1,67 M€ l'an passé, soit un recul de -17%, s'expliquant par la contre-performance réalisée sur le second semestre 2023.

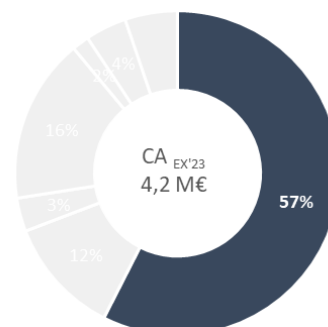
L'activité export dans le reste du monde a également enregistré un recul de 15% sur la période, pour s'établir à 2,56 M€ sur 2023 contre 3,05 M€ en 2022.

L'activité Rachis a enregistré un chiffre d'affaires de 7,07 M€ sur l'exercice 2023, contre 7,93 M€ en 2022.

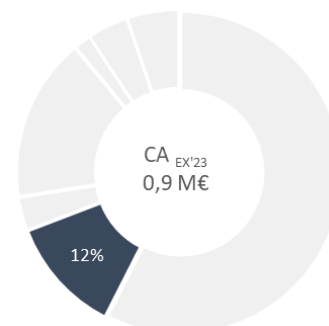
La combinaison des différentes gammes d'implants Rachis Implanet et OSD, ainsi que le lancement du nouveau système innovant de positionnement de vis pédiculaires mini-invasif contribue désormais à positionner le Groupe en acteur de référence de la chirurgie du rachis :



JAZZ® band technology

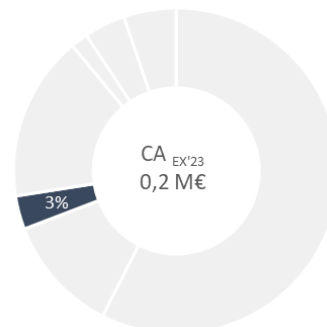


Cervical cage (Squale)
Lumbar cage (Swingo)

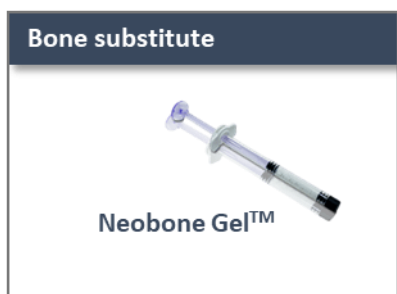
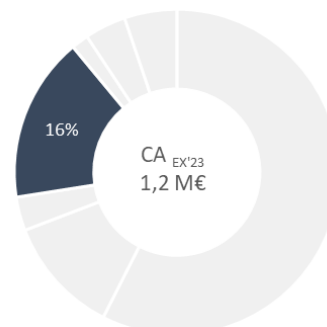




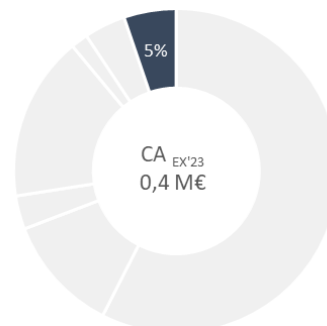
Cervical plate



Posterior lumbar fixation system



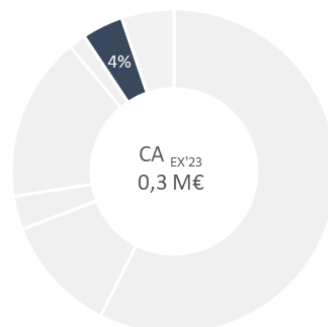
Neobone insert, Neobone Gel and kyphoplasty kits



A la suite de la finalisation de l'accord avec la société SMTP, filiale de Sanyou Medical, Implanet propose désormais une nouvelle activité de distribution de matériels médicaux auprès des centres de soins :



Bistouri à ultrason SMTP



2.2 EXAMEN DES COMPTES ET RESULTATS

Les commentaires sur les comptes présentés ci-dessous, sont établis sur la seule base des comptes consolidés établis en normes IFRS insérés à la section 1 du rapport financier annuel.

2.2.1 Formation du résultat opérationnel et du résultat net

Les éléments ci-dessous permettent au lecteur de comprendre la formation du résultat opérationnel et du résultat net par rapport aux comptes consolidés publiés de la Société au 31 décembre 2023.

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires par zone géographique et par typologie de produits est le suivant :

CHIFFRE D'AFFAIRES (Montants en K€)	31/12/2023	31/12/2022
France	3 508	3 328
Etats-Unis	1 379	1 667
Europe Middle East Afrique	1 384	1 273
Reste du monde	1 176	1 760
Total chiffre d'affaires	7 447	8 028

CHIFFRES D'AFFAIRES PAR TYPOLOGIE DE PRODUITS (Montants en K€)	31/12/2023	31/12/2022
Rachis	7 067	7 934
Equipements médicaux	303	-
Genou et Arthroscopie	79	93
Total chiffre d'affaires	7 447	8 028

Charges opérationnelles par destination

COÛT DES VENTES (Montants en K€)	31/12/2023	31/12/2022
Achats de matières premières et marchandises	(3 006)	(2 886)
Amortissements des ancillaires	(209)	(180)
Coût des ventes	(3 215)	(3 067)

La marge brute de l'exercice 2023 est en diminution de 14,7% en passant de 4,96 M€ à 4,23 M€.



Charges opérationnelles courantes

Sur la période, les charges d'exploitation courantes ont augmenté de 1,4 M€, s'expliquant principalement par la dépréciation du Goodwill associé à la société OSD pour un montant de 1,6 M€. La politique stricte et continue de gestion des coûts opérationnels a permis de stabiliser les autres charges opérationnelles courantes.

Frais de recherche et développement

La Société mène des activités de recherche et développement afin de concevoir des dispositifs innovants dans le domaine des implants orthopédiques. Au cours des années présentées, la Société a consacré une part importante de ses ressources au développement de nouveaux produits.

Les frais de recherche sont systématiquement comptabilisés en charges sauf lorsque la Société considère que les projets remplissent les critères de capitalisation selon la norme IAS 38 et a ainsi décidé de comptabiliser les frais de développement en immobilisations incorporelles.

Les coûts de développement portés à l'actif sont amortis linéairement sur une durée de 5 ans qui correspond à la durée d'utilité prévue des projets.

Les frais de recherche et développement se ventilent comme suit au cours des exercices présentés :

RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT (Montants en K€)	31/12/2023	31/12/2022
Etudes et recherches	(14)	(21)
Honoraires propriété intellectuelle	(61)	(99)
Charges de personnel (y compris paiements fondés sur des actions)	(579)	(582)
Capitalisation des coûts de développement	146	208
Amortissement des immobilisations & coûts de développement capitalisés	(675)	(648)
Divers	(44)	(55)
Frais de Recherche et Développement	(1 228)	(1 197)
Crédit d'impôt recherche et innovation	55	113
Subventions	28	28
Subventions	84	140
Frais de Recherche et Développement, nets	(1 145)	(1 057)

Les frais de Recherche et Développement sont constituées essentiellement :

- des frais de personnel des ingénieurs et du directeur de la R&D ;
- des frais de protection des brevets et de la marque ;
- des frais d'études, de tests, de prototypes ;
- de l'impact de la capitalisation des frais de R&D (compte tenu notamment de la capitalisation notamment des projets « Système fixation hybride », « Plaque ALLURE », « Cage SQUALE US » et le projet relatif à l'obtention du « Medical Device Regulation » (MDR) ;
- des amortissements des immobilisations incorporelles et des coûts de développement capitalisés.

Le crédit d'impôt recherche et innovation s'élève à 55 K€ en 2023 contre 113 K€ en 2022.

Coûts des affaires réglementaires et d'assurance qualité

Les dépenses relatives aux affaires réglementaires et à l'assurance qualité se ventilent comme suit au cours des exercices présentés :

COÛTS DES AFFAIRES RÉGLEMENTAIRES ET ASSURANCE QUALITE (Montants en K€)	31/12/2023	31/12/2022
Etudes et recherches	(207)	(262)
Rémunérations Interim. Honoraires	(163)	(213)
Charges de personnel (y compris paiements fondés sur des actions)	(669)	(583)
Capitalisation des coûts de développement	245	134
Amortissement des coûts de développement capitalisés	(28)	(31)
Divers	(84)	27
Coûts des Affaires Réglementaires et Assurance Qualité	(907)	(929)
Crédit d'impôt recherche et innovation	-	1
Subventions	-	1
Coûts des Affaires Réglementaires et Assurance Qualité, nets	(907)	(928)

Les coûts des affaires réglementaires et d'assurance qualité sont constitués principalement :

- des frais de personnel, en augmentation de 86 K€ par rapport à l'exercice précédent. Cette augmentation est principalement liée au recrutement de nouvelles ressources pour intégrer la nouvelle gamme de fixation postérieure hybride et fiabiliser l'obtention du MDR sur les différentes gammes de produits ;
- des coûts des homologations au niveau des différents pays ;
- des coûts de la démarche qualité au niveau de l'entreprise (procédures, audit qualité...) ;
- de l'impact de la capitalisation des frais liés au développement des produits (compte tenu notamment de la capitalisation des projets « Système fixation hybride », « Plaque ALLURE », « Cage SQUALE US » et le projet relatif à l'obtention du « Medical Device Regulation » (MDR)) et des amortissements relatifs aux coûts de développement capitalisés.

Frais de marketing et vente

Les dépenses de marketing et vente se ventilent comme suit au cours des exercices présentés :

VENTES, DISTRIBUTION ET MARKETING (Montants en K€)	31/12/2023	31/12/2022
Matières et fournitures	(11)	(57)
Primes d'assurances	43	(48)
Rémunérations Interim. Honoraires	(206)	(156)
Publicité	(69)	(73)
Déplacements, Missions et Réceptions	(348)	(365)
Charges de personnel (y compris paiement fondé sur des actions)	(1 637)	(1 644)
Royalties	(126)	(111)
Dépréciation du goodwill	(1 591)	-
Commissions sur ventes	(1 123)	(1 229)
Dotation / reprise dépréciation clients	(2)	34
Amortissement de la relation clientèle OSD	(157)	(145)
Divers	(29)	(125)
Frais Ventes, Distribution et Marketing	(5 257)	(3 918)
Crédit d'impôt recherche et innovation	6	20
Subventions	6	20
Frais Ventes, Distribution et Marketing, nets	(5 251)	(3 898)



Les frais de marketing et vente sont constitués principalement :

- des frais de personnel de la force de vente ;
- de la dépréciation du goodwill OSD en lien avec la prise en compte par la Société dans les projections des ventes des produits OSD de l'éventuelle cannibalisation des produits existants OSD par les gammes récentes de SANYOU MEDICAL que la Société commercialisera à l'avenir (cf. notes 3.1 et 3.4 des comptes consolidés établis au normes IFRS au 31 décembre 2023 présentés en section 4 du présent rapport financier).
- de l'amortissement de la relation clientèle OSD ;
- des frais de déplacements ;
- des honoraires de consulting ;
- des primes d'assurances. Au cours de l'exercice 2023, Bpifrance a accordé un abandon de 95 K€ sur le montant de l'avance remboursable au titre de l'assurance prospection compte tenu du développement commercial au Royaume-Uni. S'agissant d'une assurance prospection, ce montant a été enregistré en moins des primes d'assurances en frais de marketing et vente (cf. note 10.2 des comptes consolidés IFRS au 31 décembre 2023 présentés au chapitre 5).
- des dépenses de marketing et de communication : insertion publicitaires, brochures, kits de démonstration, site web, etc.

Coûts des opérations

Les dépenses liées aux « opérations » se ventilent comme suit au cours des exercices présentés :

COÛTS DES OPERATIONS (Montants en K€)	31/12/2023	31/12/2022
Matériel, équipements et travaux	(68)	82
Charges de personnel (y compris paiement fondé sur des actions)	(406)	(362)
Amortissement des immobilisations	(4)	(5)
Dotation / reprise de provisions	25	-
Dotation / reprise dépréciation stocks	(116)	211
Campagne de mise aux rebuts	-	(182)
Amortissement des droits d'utilisation des actifs loués	(134)	(131)
Divers	(78)	(306)
Coûts des Opérations	(782)	(693)

Le coût des « opérations » comprend principalement :

- le personnel de l'administration des ventes et de la logistique ;
- le loyer et la maintenance du bâtiment logistique ;
- les amortissements des immobilisations dédiées (stockeurs...) ;
- la dépréciation des stocks et la charge liée à la campagne annuelle de mise aux rebuts.

Frais généraux et administratifs

Les dépenses liées aux « frais généraux et administratifs » se ventilent comme suit au cours des exercices présentés :

FRAIS GENERAUX ET ADMINISTRATIFS (Montants en K€)	31/12/2023	31/12/2022
Locations	(65)	(46)
Matériel, équipements et travaux	(101)	(162)
Assurances	(229)	(204)
Rémunérations Interm. Honoraires	(456)	(427)
Déplacements, Missions et Réceptions	(57)	(89)
Charges de personnel (y compris paiement fondé sur des actions)	(888)	(851)
Amortissement des droits d'utilisation des actifs loués	(174)	(228)
Divers	(242)	(347)
Frais généraux et administratifs	(2 211)	(2 353)

Les frais généraux et administratifs sont principalement constitués :

- des frais de personnel de la direction générale, de la direction financière et de l'informatique ;
- du loyer et de la maintenance du bâtiment administratif ;
- des assurances ;
- des honoraires d'avocats et de conseils extérieurs ;
- des frais de déplacements ;
- des amortissements du matériel de bureau et informatique, du mobilier, des logiciels, des installations et agencements.

Charges opérationnelles non courantes

Au cours de l'exercice 2023, la société a encouru 325 K€ de frais non courants liés à des frais de restructurations et aux honoraires d'accompagnement dans l'analyse et la réorganisation de l'endettement.

Résultat financier

PRODUITS ET CHARGES FINANCIERES (Montants en K€)	31/12/2023	31/12/2022
Coût amorti de l'emprunt	(268)	(462)
Variation de la juste valeur des dérivés passifs	(7)	871
Autres charges financières	(29)	(32)
Produits financiers	13	43
(Pertes) et gains de change	4	7
Total produits et charges financières	(288)	428

Le résultat financier est principalement constitué :

- Du coût de l'emprunt obligataire sans intérêt pour -166 K€ en 2023 contre le coût de l'emprunt obligataire convertible en actions NICE & GREEN (coût amorti et variation de la juste valeur des dérivés passifs) pour - 377 K€ en 2022 ;
- De la variation de juste valeur des dérivés passifs liés aux emprunts obligataires convertibles en actions et emprunt remboursable en actions pour -7 K€ en 2023 contre 871 K€ en 2022 ;
- Des gains et pertes de change essentiellement liés à l'effet du taux euro / dollar.

Impôts sur les sociétés

Le Groupe n'a pas enregistré de charge d'impôts sur les sociétés.

Le montant total des déficits fiscaux au 31 décembre 2023 est estimé à 98 275 K€ dont 2 743 K€ pour la société OSD, composés :

- De déficits fiscaux français indéfiniment reportables pour 86 975 K€.
- Des déficits fiscaux de la filiale américaine pour 11 980 K\$ (10 842 K€) dont :
 - 4 697 K\$ indéfiniment reportables, dont 1 181 K\$ constitués en 2018, 476 K\$ constitués en 2019, 690 K\$ constitués en 2020, 240 K\$ constitués en 2021, 1 125 K\$ constitués en 2022, 985 K\$ constitués en 2023 ;
 - 1 355 K\$ constitués en 2017, avec une expiration en 2037 ;
 - 1 901 K\$ constitués en 2016, avec une expiration en 2036 ;
 - 2 293 K\$ constitués en 2015, avec une expiration en 2035 ;
 - 1 631 K\$ constitués en 2014, avec une expiration en 2034 ;
 - 102 K\$ constitués en 2013, avec une expiration en 2033.
- Des déficits fiscaux de la filiale allemande indéfiniment reportables pour 458 K€ dont :
 - 175 K€ constitués en 2019 ;
 - 141 K€ constitués en 2020 ;
 - 103 K€ constitués en 2021 ;
 - 40 K€ constitués en 2023.

Le taux d'impôt applicable à :

- Implanet SA et OSD est le taux en vigueur en France, soit 25% ;
- Implanet America Inc. est de 28,9% ;
- Implanet GmbH est de 15%.

Résultat de base par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le bénéfice net revenant aux actionnaires de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

Les instruments donnant droit au capital de façon différée (BSA, BSPCE, stock-options, obligations...) sont considérés comme anti dilutifs car ils induisent une augmentation du résultat par action. Ainsi, le résultat dilué par action est identique au résultat de base par action.

RESULTAT DE BASE ET DILUE PAR ACTION	31/12/2023	31/12/2022
Résultat de la période (en K€)	(6 676)	(3 540)
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation	38 900 209	20 518 823
Résultat net de la période - part attribuable aux actionnaires de la société mère (en K€)	(6 676)	(3 540)
Résultat de base par action (€ / action)	(0,17)	(0,17)
Résultat dilué par action (€ / action)	(0,17)	(0,17)

2.2.2 Analyse du bilan

Actifs non courants

ACTIFS NON COURANTS (Montants en K€)	31/12/2023	31/12/2022
Goodwill	-	1 591
Immobilisations incorporelles	3 095	3 551
Immobilisations corporelles	1 027	1 176
Autres actifs financiers non courants	106	156
Total actifs non courants	4 227	6 473

A la suite de la certification aux Etats Unis (FDA) et en Europe (marquage CE) de la nouvelle gamme de produits de fixation postérieure hybride (JSS) intégrant la technologie de la société SANYOU MEDICAL dans le cadre du partenariat technologique, la Société anticipe une accélération des ventes de cette nouvelle gamme au cours des prochaines années pouvant :

- freiner le développement commercial des gammes OSD ; et
- représenter un indicateur de perte de valeurs du goodwill OSD au sens d'IAS 36.

Au 31 décembre 2023, sur la base des évaluations internes réalisées, la Société a conclu que la valeur recouvrable de l'UGT testé était inférieure à sa valeur comptable.

La Société a ainsi comptabilisé une dépréciation du goodwill OSD à hauteur de 1 591 K€ enregistrée au niveau des frais de marketing et ventes. (Cf. note 3.4 des comptes consolidés établis en normes IFRS au 31 décembre 2023).

Les immobilisations incorporelles au 31 décembre 2023 sont constituées de la capitalisation des frais de développement pour une valeur nette de 1 389 K€, de logiciels et brevets pour 650 K€ et de la relation clientèle OSD pour 1 055 K€.

Les immobilisations incorporelles étaient constituées au 31 décembre 2022 de la capitalisation des frais de développement pour une valeur nette de 1 696 K€, de logiciels et brevets pour 642 K€ et de la relation clientèle OSD pour 1 212 K€.

Les immobilisations corporelles sont principalement constituées des ancillaires mis en services lors de leur mise à disposition à des établissements de santé et des droits d'utilisations IFRS 16.

Les actifs financiers non courants sont essentiellement constitués de cautions.

Actifs courants

ACTIFS COURANTS (Montants en K€)	31/12/2023	31/12/2022
Stocks	3 780	3 299
Clients et comptes rattachés	1 669	1 889
Autres créances	712	2 283
Trésorerie et équivalents de trésorerie	248	531
Total actifs courants	6 409	8 002

Les stocks sont essentiellement constitués au 31 décembre 2023 et au 31 décembre 2022 des différentes catégories d'implants pour le rachis, de consommables pour le scalpel à ultrason de SMTP ainsi que des ancillaires neufs disponibles à la vente et non mis à la disposition des établissements de santé.

Les autres créances incluent principalement :

- Des compléments de prix au 31 décembre 2022 de 600 K€ et de 850 K€ à recevoir dans le cadre de la cession de la branche d'activité Madison. Ces montants ont été perçus par la Société en 2023 ;
- les crédits impôts recherche et innovation constatés au cours des exercices de référence (74 K€ en 2023 contre 140 K€ en 2022) et dont le remboursement est intervenu ou doit intervenir au cours de l'exercice suivant ;
- la TVA déductible et les crédits de TVA ;
- les charges constatées d'avances se rapportant à des charges courantes.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont composés de comptes bancaires.

Capitaux propres

CAPITAUX PROPRES (Montants en K€)	31/12/2023	31/12/2022
Capital	410	312
Primes d'émission et d'apport	10 151	11 049
Réserve de conversion	(415)	(397)
Autres éléments du résultat global	90	49
Réserves - part attribuable aux actionnaires de la société mère	(3 735)	(3 392)
Résultat - part attribuable aux actionnaires de la société mère	(6 676)	(3 540)
Capitaux propres, part attribuable aux actionnaires de la société mère	(174)	3 541
Intérêts ne conférant pas le contrôle	-	-
Total des capitaux propres	(174)	3 541

Le capital social au 31 décembre 2023 s'élevait à 410 435,87 €, divisé en 41 043 587 actions ordinaires entièrement souscrites et libérées d'un montant nominal de 0,01 €.

Ce nombre s'entend hors Bons de Souscription d'Actions (« BSA »), Bons de souscriptions de parts de créateurs d'entreprises (« BSPCE ») et Stock-Option octroyés à certains investisseurs et à certaines personnes physiques, salariées ou non de la Société et non encore exercés.

Mouvements du capital social

Au cours de l'exercice 2023, la Société a constaté :

- l'exercice de 9 089 616 BSA générant l'émission de 7 953 414 actions d'une valeur nominale de 0,01€.
- l'émission de 1 878 416 actions d'une valeur nominale de 0,01€ à la suite du remboursement en actions des ORA₂₀₂₁ (cf. note 10.3 des comptes consolidés établis en normes IFRS au 31 décembre 2023).

Passifs non courants

PASSIFS NON COURANTS (Montants en K€)	31/12/2023	31/12/2022
Engagements envers le personnel	170	198
Dettes financières non courantes	1 674	2 940
Dettes fiscales et sociales non courantes	-	-
Passifs non courants	1 844	3 137

Les engagements envers le personnel sont constitués de la provision pour indemnités de départ en retraite.

Les dettes financières non courantes comprennent :

- la part non courante des emprunts contractés auprès d'un établissement de crédit pour 1 166 K€ au 31 décembre 2023 (1 954 K€ au 31 décembre 2022) ;
- la part non courante des avances remboursables et prêt à taux zéro pour 216 K€ au 31 décembre 2023 (526 K€ au 31 décembre 2022) ;
- les dettes financières à plus d'un an au titre des contrats de location pour 292 K€ au 31 décembre 2023 (456 K€ au 31 décembre 2022).

Passifs courants

PASSIFS COURANTS (Montants en K€)	31/12/2023	31/12/2022
Dettes financières courantes	4 477	3 859
Dérivé passif	-	-
Provisions	127	25
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 870	2 819
Dettes fiscales et sociales	1 029	906
Autres créditeurs et dettes diverses	464	187
Passifs courants	8 966	7 796

Les dettes financières courantes comprennent essentiellement :

- les dettes financières liées aux contrats d'affacturage pour 772 K€ au 31 décembre 2023 (1 012 K€ au 31 décembre 2022) ;
- la part courante des avances remboursables et prêts à taux zéro pour 816 K€ au 31 décembre 2023 contre 659 K€ au 31 décembre 2022 ;
- la part courante de plusieurs emprunts contractés auprès de deux établissements de crédit pour 1 387 K€ au 31 décembre 2023 (1 436 K€ au 31 décembre 2022) ;
- la part courante de l'emprunt obligataire pour 1 167 K€ ;
- la part courante des dettes au titre des contrats de location pour 335 K€ au 31 décembre 2023 (355 K€ au 31 décembre 2022).

2.2.3 Activité des sociétés du groupe au cours des deux derniers exercices

Résultat de la Société Implanet SA

IMPLANET SA (Montants en K€)	31/12/2023	31/12/2022
Produits d'exploitation	5 107	5 272
<i>dont chiffre d'affaires</i>	4 509	4 707
Charges d'exploitation	(8 701)	(8 280)
Résultat d'exploitation	(3 594)	(3 007)
Résultat financier	(3 749)	(1 962)
Résultat exceptionnel	(74)	(62)
Impôt sur les sociétés	62	129
Résultat net	(7 355)	(4 902)

Les produits d'exploitation se sont élevés à 5 107 K€ en 2023 contre 5 272 K€ en 2022, soit une baisse de 165 K€ s'expliquant principalement par une baisse du chiffre d'affaires à l'export et notamment au Brésil.

Les charges d'exploitation se sont élevées à 8 701 K€ en 2023 contre 8 280 K€ en 2022, soit une hausse de 421 K€. Cette hausse s'explique principalement par une augmentation des salaires de 270 K€ et la comptabilisation en 2023 d'une provision pour réorganisation des Etats Unis de 127 K€.

Les autres achats et charges externes s'élèvent à 2 682 K€ au 31 décembre 2023 contre 2 925 K€ au 31 décembre 2022, soit une diminution de 243 K€ s'expliquant principalement par la baisse de commissions, d'assurances et d'honoraires versés à OSD.

Les charges de personnel s'élèvent à 3 362 K€ au 31 décembre 2023 contre 3 092 K€ au 31 décembre 2022, s'expliquant en partie par le transfert du personnel d'OSD sur Implanet SA à compter du 1^{er} juillet 2023.

Les dotations d'exploitation se sont élevées à 275 K€ au 31 décembre 2023 contre 90 K€ au 31 décembre 2022, soit une hausse de 185 K€ principalement liée à la réorganisation des opérations aux Etats-Unis.

Le résultat financier s'élève à - 3 749 K€ au 31 décembre 2023 contre - 1 962 K€ au 31 décembre 2022. Il est constitué de la dotation sur la créance de la société OSD (pour 997 K€), de Implanet America (pour 800 K€) ainsi que sur les titres et créances de société OSD (pour 1 700 K€), d'intérêts sur les emprunts et de reprise de provision sur change.

Le résultat exceptionnel ressort à - 74 K€ au 31 décembre 2023 contre - 62 K€ au 31 décembre 2022. Après prise en compte d'un crédit d'impôt recherche et innovation de 62 K€, le résultat net s'établit à - 7 355 K€ au 31 décembre 2023 contre - 4 902 K€ au 31 décembre 2022.

Résultat de la Société OSD

OSD (Montants en K€)	31/12/2023	31/12/2022
Produits d'exploitation	3 223	3 279
<i>dont chiffre d'affaires</i>	2 866	3 052
Charges d'exploitation	(3 413)	(3 802)
Résultat d'exploitation	(190)	(523)
Résultat financier	70	(29)
Résultat exceptionnel	(80)	12
Impôt sur les sociétés	-	7
Résultat net	(200)	(534)

Les produits d'exploitation se sont élevés à 3 223 K€ en 2023 contre 3 279 K€ en 2022 et se composent principalement du chiffre d'affaires réalisé sur la période.

Les charges d'exploitation se sont élevées à 3 413 K€ au 31 décembre 2023 contre 3 802 K€ en 2022, soit une baisse de 389 K€. Elles comprennent notamment :

- 1 958 K€ d'autres achats et charges externe contre 2 227 K€ en 2022 ;
- 194 K€ de charges de personnel contre 448 K€ en 2022, le personnel ayant été transféré sur Implanet SA ;
- et 612 K€ de dotations d'exploitation contre 633 K€ en 2022.

Le résultat financier s'élève à 70 K€ au 31 décembre 2023 contre - 29 K€ au 31 décembre 2022. Il est constitué d'intérêts sur les emprunts et d'une reprise de provisions (73 K€) sur les titres et créances de la filiale OSD Iberica.

Le résultat exceptionnel ressort à -80 K€ au 31 décembre 2023 contre 12 K€ au 31 décembre 2022.

Ce poste est constitué principalement des charges liées aux coûts de liquidation de la filiale OSD Iberica.

Le résultat net s'établit à - 200 K€ au 31 décembre 2023 contre - 534 K€ au 31 décembre 2022.

Résultat de la Société Implanet America

IMPLANET AMERICA INC. (Montants en K€)*	31/12/2023	31/12/2022
Produits d'exploitation	1 312	1 574
<i>dont chiffre d'affaires</i>	1 312	1 574
Charges d'exploitation	(2 299)	(2 287)
Résultat d'exploitation	(987)	(712)
Résultat financier	-	-
Résultat exceptionnel	-	-
Impôt sur les sociétés	275	(399)
Résultat net	(712)	(1 111)

* converti au taux moyen EUR/USD de la période

Les produits d'exploitation se sont élevés à 1 312 K€ en 2023 contre 1 574 K€ en 2022.

Les charges d'exploitation s'élèvent quant à elles à - 2 299 K€ au 31 décembre 2023 contre - 2 287 K€ au 31 décembre 2022.

Compte tenu de la constatation d'un produit d'impôt de 275 K€, le résultat net ressort à - 712 K€ au 31 décembre 2023 contre - 1 111 K€ au 31 décembre 2022.

Résultat de la Société Implanet GmbH

IMPLANET GmbH (Montants en K€)	31/12/2023	31/12/2022
Produits d'exploitation	-	52
<i>dont chiffre d'affaires</i>	-	52
Charges d'exploitation	(40)	(47)
Résultat d'exploitation	(40)	5
Résultat financier	-	-
Résultat exceptionnel	-	-
Impôt sur les sociétés	-	-
Résultat net	(40)	5

Le résultat est non significatif sur l'exercice 2023.

Les charges d'exploitation sont composées essentiellement d'honoraires et de coûts de sortie dans le cadre de la mise en œuvre de la fermeture de la société.

2.3 PROGRES REALISES ET DIFFICULTES RENCONTREES

L'exercice 2023 a été marqué par la contre-performance à l'international et notamment aux Etats Unis d'Amérique. Nos objectifs pour l'année 2024 seront donc logiquement centrés sur la redynamisation de notre activité commerciale sur l'ensemble des régions que nous adressons. Ainsi, à la suite de l'augmentation de capital réalisée le 2 février 2024, nous disposons désormais des ressources nécessaires pour poursuivre l'extension de notre offre produits et accentuer notre présence à l'international, et plus particulièrement aux États-Unis. La nomination de Max W. Painter en tant que Vice-Président et General Manager d'Implanet America constitue un premier pas déterminant en vue d'assurer le déploiement de nos solutions innovantes sur ce marché à fort enjeu.

Au cours de l'exercice 2023, la Société a également initié une négociation avec certains de ses créanciers (Banque Populaire Méditerranée, Bpifrance, Région Nouvelle Aquitaine et Société Générale) visant à rééchelonner une partie de sa dette financière pesant lourdement sur sa situation de trésorerie. Cet accord est entré en vigueur le 4 mars 2024.

Au 31 décembre 2023, la Société disposait d'une trésorerie de 0,25 M€.

En outre ; le produit brut de l'augmentation de capital finalisée début février 2024 qui s'élève à 5,5 M€, devrait permettre à la Société de :

- Assurer le financement des besoins de trésorerie anticipés de la Société pour les 12 prochains mois et faire face à ses engagements financiers. Sur la base des hypothèses actuelles d'activité et des développements commerciaux anticipés avec Sanyou Medical, la Société estime que le produit de la présente émission d'un montant net de 5,3 M€ lui assure une visibilité financière de plus de 12 mois¹ ;

¹ La Société rappelle par ailleurs que le financement intermédiaire sous forme d'obligations sèches dont elle a bénéficié en octobre 2023, objet de deux tranches, représentant un montant nominal de 1.300.000 euros, souscrites à 77% de la valeur nominale de l'obligation, devra être remboursé au plus tard dans les cinq jours ouvrés de la réalisation de l'Augmentation de Capital. ([communiqué du 11 octobre 2023](#)).

- Assurer le développement commercial des dispositifs médicaux de la Société autour de trois principaux axes :
 - déployer le partenariat commercial et technologique avec Sanyou Medical pour le développement conjoint d'une nouvelle gamme européenne inédite d'un système de fixation postérieur hybride ;
 - initier la distribution de la plateforme JAZZ® en Chine (premier marché mondial du rachis en volume) avec Sanyou Medical ;
 - distribuer du matériel médical technologique en Europe tel que le bistouri médical à ultrasons de SMTP Technology Co.

La Société continuera cependant d'avoir des besoins de financement importants à l'avenir pour supporter le développement de ses dispositifs médicaux. L'étendue précise du financement requis est difficile à estimer avec exactitude et dépendra en partie de facteurs échappant au contrôle de la Société.

La Société continue à étudier activement différentes solutions pour poursuivre le financement de son activité et de son développement. Ces solutions pourraient, sans être restrictives, prendre la forme de placements privés auprès d'investisseurs, la réalisation d'augmentations de capital, la mise en place d'emprunt obligataires, l'obtention de financements publics et la négociation de facilités de paiement avec le groupe Sanyou Medical.

La situation déficitaire du Groupe au cours des périodes présentées est en lien avec :

- Son stade de développement : coûts de recherche et développement sur les projets en-cours non capitalisés : tests mécaniques, dépôts de brevets, protection propriété intellectuelle...,
- Les frais de déploiement commercial : lancements de nouveaux produits, expansion territoriale notamment aux Etats Unis...

2.4 PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES

Les risques relatifs à la Société précisés dans le chapitre 4 « Facteurs de risques » du Document de Référence 2017 de la Société déposé auprès de l'AMF le 16 avril 2018 sous le numéro D.18-0337 restent d'actualité.

2.4.1 Risques juridiques - faits exceptionnels et litiges

Au regard des litiges, de façon générale, la Société peut être impliquée dans des procédures judiciaires, administratives ou réglementaires dans le cours normal de son activité. Une provision est enregistrée par la Société dès lors qu'il existe une probabilité suffisante que de tels litiges entraîneront des coûts à la charge de la Société.

En juin 2020, la Société Implanet America a reçu une demande de remboursement par un de ses clients sous forme d'avoir portant sur un montant maximum de 260 K\$ pour des produits que ce dernier avait achetés début 2016 et non encore vendus. La Société considère que ce client, conformément au contrat et avenants signés, n'a aucun droit de retour des produits. Par conséquent, la Société considère cette demande de remboursement comme nulle et non avenue et a engagé une procédure d'annulation de la requête en justice dudit client en date du 5 octobre 2020.

En juin 2022, le tribunal a validé l'annulation de la requête dudit client, mettant ainsi fin à la procédure en justice.

En novembre 2022, le client a fait une nouvelle demande auprès de la Société pour un échange des produits contre de nouveaux produits. La Société juge que cette nouvelle demande est inacceptable dans la mesure où les produits à échanger sont obsolètes du fait de l'arrêt des activités commerciales dudit client.

A la clôture de l'exercice 2023, la société n'a comptabilisé aucune provision.

2.4.2 Risques financiers

Risques liés aux pertes opérationnelles

Créée au mois de décembre 2006, la Société a enregistré chaque année des pertes opérationnelles et des pertes nettes qui s'expliquent par :

- les coûts de recherche et développement sur les projets Madison (prothèse totale du genou de première intention et de révision) et Jazz (système de fixation postérieure et de réduction de déformation rachidienne) : tests mécaniques et cliniques, dépôts de brevets, dépenses de protection de propriété intellectuelle... ;
- les frais de déploiement commercial (lancements de nouveaux produits ; expansion territoriale, notamment aux Etats Unis).

Au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2023, le Groupe a enregistré une perte nette (IFRS) de 6,7 M€.

Dans le cas où le Groupe ne parviendrait pas à faire progresser suffisamment son chiffre d'affaires au cours des prochaines années, il pourrait connaître de nouvelles pertes en raison :

- des dépenses marketing, commerciales et administratives à engager ;
- des dépenses relatives à de nouvelles études cliniques ;
- de la poursuite de sa politique de recherche et développement et de lancement de nouveaux produits ;
- de l'accroissement des exigences réglementaires encadrant la commercialisation de ses produits, la mise en place d'un programme d'études cliniques en France et à l'étranger ;
- et de la nécessité d'obtenir de nouvelles certifications pour accompagner la commercialisation sur de nouveaux marchés.

L'augmentation de ces dépenses pourrait avoir un effet défavorable sur le Groupe, son activité, sa situation financière, ses résultats, son développement et ses perspectives.

Risque de crédit

Le risque de crédit est associé aux dépôts auprès des banques et des institutions financières. Implanet fait appel pour ses placements de trésorerie à des institutions financières de premier plan et ne supporte donc pas de risque de crédit significatif sur sa trésorerie.

La Société distribue ses implants à des distributeurs et à des hôpitaux publics et privés.

Le risque crédit sur les établissements de santé et les distributeurs est faible. Par ailleurs, le délai de paiement client est conforme aux exigences de la LME.

Elle a mis en place des politiques lui permettant de s'assurer que ses clients ont un historique de risque de crédit approprié.

Concernant la concentration du risque de crédit, un distributeur export représente 5% du chiffre d'affaires consolidé des activités poursuivies au 31 décembre 2023.



2.4.3 Risques liés à la maîtrise du besoin en fonds de roulement

L'activité de commercialisation d'implants orthopédiques nécessite pour le Groupe :

- la mise à disposition de stocks en consignation auprès des établissements de soins en France et aux Etats-Unis ;
- la commercialisation ou la mise à disposition d'ancillaires (instruments chirurgicaux spécifiques destinés à permettre la pose d'implants) auprès des établissements de soins et de son réseau de distribution à l'international.

Les stocks en consignation sont constitués d'une gamme complète d'implants (kits, tailles, accessoires) disponibles pour les différentes chirurgies et adaptables aux spécificités de chaque patient.

En France et aux Etats-Unis, la facturation des implants orthopédiques aux distributeurs, aux agents ou aux établissements de soins intervient dès communication des informations liées à la pose des implants et génère une demande de réassort du stock en consignation par les clients d'Implanet pour les produits utilisés.

Une augmentation significative de l'activité de la Société (volume et nombre de clients) ainsi que l'expansion territoriale de son réseau de distribution seraient susceptibles d'accroître sensiblement le niveau des stocks en consignation, le montant des créances clients et le volume des ancillaires nécessaire aux poses d'implants.

Par ailleurs, bien que la Société demeure vigilante au respect des délais de paiement, elle ne peut exclure un allongement du délai moyen de paiement des distributeurs et des établissements de soins, ce qui aurait un impact négatif sur la variation de son besoin en fonds de roulement. De même, un raccourcissement des délais de paiement des fournisseurs de la Société aurait un impact négatif sur la variation de son besoin en fonds de roulement.

L'incapacité de la Société à maîtriser son besoin en fonds de roulement et sa croissance serait susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur son activité, ses résultats, sa situation financière son développement et ses perspectives.

Financement de la Société

Les dettes financières au 31 décembre 2023 par échéance s'articulent comme suit :

DETTES FINANCIERES PAR ECHEANCE, EN VALEUR DE REMBOURSEMENT (Montants en K€)	31/12/2023			
	Montant brut	Part à moins d'un an	De 1 à 5 ans	Supérieur à 5 ans
Dettes financières au titre des obligations locatives	627	335	292	-
Avance remboursable et prêt à taux zéro	1 050	838	212	-
Concours bancaires courants	1	1	-	-
Emprunt obligataire	1 300	1 300	-	-
Dérivé passif	-	-	-	-
Dettes financières au titre du contrat d'affacturage	772	772	-	-
Emprunt auprès des établissements de crédit	2 553	1 395	1 158	-
Total dettes financières	6 303	4 641	1 662	-
<i>Dettes financières courantes</i>	<i>4 641</i>			
<i>Dettes financières non courantes</i>	<i>1 662</i>			

Financement par le renforcement de ses fonds propres

Historiquement, la Société a financé sa croissance par un renforcement de ses fonds propres par voie d'augmentation de capital, y compris lors de son introduction en bourse sur le marché réglementé d'Euronext à Paris en novembre 2013, lors des augmentations de capital en mars 2015, novembre 2016, novembre 2017 et ses financements en obligations convertibles sur les exercices 2018 à 2022 (equity lines) et lors de ses augmentations de capital réalisées notamment fin 2022 et début 2024 avec Sanyou Medical.

Recours à des financements publics

La Société a bénéficié d'avances remboursables et subventions OSEO Innovation, d'un prêt à taux zéro pour l'innovation Bpifrance, de subventions du Conseil Régional d'Aquitaine et de la Région PACA, du Crédit Impôt Recherche (« CIR »), Crédit Impôt Innovation (« CII »), d'assurance prospection Bpifrance et d'emprunts garantis par l'Etat, au titre de la crise de la Covid-19.

L'échéancier de remboursement des financements publics en cours au 31 décembre 2023 s'analyse comme suit :

ECHÉANCES DES AVANCES REMBOURSABLES ET DES PRÊTS A TAUX ZÉRO, EN VALEUR DE REMBOURSEMENT (Montants en K€)	Bpifrance - Prêt à taux zéro pour l'innovation - Tresse Jazz	Bpifrance - Assurance prospection	Prêt Région Nouvelle Aquitaine	Avance BPI Orthopaedic	Dépôts et cautions reçus	COFACE SG 2016/2023	BPI -Assurance prospection Inde/USA	Total
Au 31 décembre 2023	240	100	396	135	7	10	163	1 050
Part à moins d'un an	239	65	396	47	7	10	74	838
Part d'un an à 5 ans	1	35	-	88	-	-	89	212
Part à plus de 5 ans	-	-	-	-	-	-	-	-

Emission d'Obligations Remboursables en Actions (« ORA ») en mai 2021

La Société a eu recours à des obligations remboursables en actions dans le cadre de l'acquisition de la société OSD.

Les ORA ont fait l'objet d'un remboursement en actions sur 2023.

Cf. note 10.3.2 des comptes consolidés en IFRS au 31 décembre 2023 présenté au chapitre 5 du présent rapport financier.

Au 31 décembre 2023, il n'y a plus d'ORA en circulation.

Financement par emprunt bancaire

La Société a eu recours à des emprunts bancaires dont l'objet a été le financement du cycle d'exploitation et le financement d'instruments chirurgicaux. Cf. note 10.4 des comptes consolidés IFRS présentés en chapitre 4.

Risque de liquidité

Depuis sa création, le Groupe a réalisé d'importants efforts de recherche et développement, des dépenses de commercialisation et de marketing qui ont contribué à générer des flux de trésorerie opérationnels négatifs s'élevant à 1,5 M€ pour l'exercice clos au 31 décembre 2023 et à 2,4 M€ pour l'exercice clos au 31 décembre 2022.

Le conseil d'administration a arrêté les comptes consolidés 2023, actant une perte de 6,7 M€ en retenant l'hypothèse de continuité d'exploitation.

A la date d'arrêté des comptes, le Conseil d'Administration estime que la Société sera en mesure de pouvoir couvrir les besoins de financement des opérations prévues pour les douze prochains mois compte tenu notamment des éléments et hypothèses suivants :

- La trésorerie et les équivalents de trésorerie disponibles et placements financiers pour 0,25 M€ ;
- L'augmentation de capital avec maintien des DPS pour un montant total de 5,5 M€, souscrit par Sanyou Medical à hauteur de 86,1%. (cf. note 1.3) ;
- Les accords obtenus en février 2024 avec certains créanciers (Bpifrance, établissements bancaires, Région Aquitaine...) permettant de rééchelonner une partie de la dette financière (cf. section 2.8) ;
- Les prévisions de consommation de trésorerie par l'activité de la Société sur les exercices 2024 et 2025.

Les domaines objets d'incertitudes significatives incluent, sans toutefois s'y limiter :

- L'évolution de l'environnement réglementaire et les délais d'obtention du MDR qui pourraient décaler les perspectives commerciales de quelques mois ;
- L'approbation d'autres produits sur le marché qui réduirait potentiellement l'attrait pour ses dispositifs médicaux ; et
- L'impact de perturbations continues et prolongées causées par la crise ukrainienne qui pourrait entraîner des problèmes d'approvisionnement notamment sur des métaux (titane...) ou des polymères. Cette situation pourrait engendrer des coûts imprévus supplémentaires et impacter la performance commerciale et financière de la Société.

La Société continue à étudier différentes solutions pour financer ses développements de marché et sa croissance à moyen terme. Ces solutions pourraient, sans être restrictives, prendre la forme de placements privés auprès d'investisseurs, la réalisation d'augmentations de capital, la mise en place d'emprunt obligataires, l'obtention de financements publics et la négociation de facilités de paiement avec le groupe Sanyou Medical.

Risques de dilution

La participation des actionnaires de la Société dans son capital pourrait être diluée significativement. A la date du rapport, la Société a émis et attribué des bons de souscription d'actions, des bons de souscription de parts de créateur d'entreprise et des options de souscription ou d'achat d'actions.

A la date du rapport, l'exercice intégral de l'ensemble des instruments donnant accès au capital attribués et en circulation permettrait la souscription de 259 496 actions nouvelles², générant alors une dilution égale à 0,21% sur la base du capital existant à ce jour et 0,21% sur la base du capital pleinement dilué.

Dans le cadre de sa politique de motivation de ses dirigeants et salariés et afin d'attirer et retenir un personnel qualifié, la Société pourrait procéder à l'avenir à l'émission ou l'attribution d'actions ou de nouveaux instruments financiers donnant accès au capital de la Société pouvant entraîner une dilution supplémentaire, potentiellement significative, pour les actionnaires de la Société.

Risques liés au crédit d'impôt recherche et au crédit d'impôt innovation

La Société bénéficie des dispositifs :

- du crédit d'impôt recherche (« CIR »), qui consiste pour l'Etat français à offrir un crédit d'impôt aux entreprises investissant significativement en recherche et développement. Le montant demandé au titre du CIR 2023 pour le Groupe est de 65 K€ ;
- du crédit d'impôt innovation (« CII »), qui consiste pour l'Etat français à offrir un crédit d'impôt aux entreprises dont le projet de recherche fait progresser l'état de l'art ou permet de concevoir ou réaliser un prototype ou une installation pilote d'un produit nouveau. Le montant demandé au titre du CII 2023 est de 9 K€.

Il ne peut être exclu que les services fiscaux remettent en cause les modes de calcul des dépenses de recherche et développement retenus par la Société ou que le CIR ou le CII soient remis en cause par un changement de réglementation ou par une contestation des services fiscaux alors même que la Société se conforme aux exigences de documentation et d'éligibilité des dépenses.

Si une telle situation devait se produire, elle pourrait avoir un effet défavorable sur les résultats, la situation financière et les perspectives de la Société.

² En cas d'exercice de la totalité des 490 699 BSA, des 1 581 627 BSPCE et des 136 000 options en circulation, qu'ils soient exerçables ou non.

Risques liés à l'accès à des avances et financements publics

Depuis sa création, la Société s'est vu accorder les aides remboursables et prêt à l'innovation suivants :

A la date du rapport (montants en K€)	Montant accordé*	Montant remboursé	Montant restant dû
OSEO Genoux	350	350	-
OSEO - BEEP'n TRACK	650	650	-
COFACE Etats-Unis - BEEP'n TRACK	194	194	-
BPI prêt à l'innovation - Tresse Jazz	800	560	240
BPI Assurance Prospection (1)	195	-	100
Prêt Région Nouvelle Aquitaine	500	104	396
Total	2 689	1 858	736

* hors frais éventuels à la charge de la Société

(1) dans le cadre de l'assurance prospection, le remboursement étant calculé en fonction du niveau de chiffre d'affaires réalisé au cours de la période de prospection sur les territoires du Royaume-Uni et le l'Allemagne, le financeur BPIFrance a accordé un abandon d'une partie de l'aide accordée, soit 95 K€.

Dans le cas où la Société ne respecterait pas les conditions contractuelles prévues dans les conventions d'aides conclues, elle pourrait être amenée à rembourser les sommes avancées de façon anticipée. Une telle situation pourrait priver la Société de moyens financiers nécessaires pour ses projets de recherche et développement et elle ne peut garantir qu'elle trouverait les moyens financiers supplémentaires nécessaires.

2.4.4 Risques de marché

Risques de taux d'intérêt

La Société n'a pas d'exposition au risque de taux d'intérêts en ce qui concerne les postes d'actif de son bilan, dans la mesure où les placements de trésorerie sont constitués de comptes à termes et de bons moyen terme négociables à taux fixe.

La Société n'a pas souscrit de dette à taux variable. Cf. note 10.4 des comptes consolidés en IFRS au 31 décembre 2023 présentés au chapitre 4.

De plus, à la date du rapport, la Société ne dispose pas d'autorisation de découvert de trésorerie. En conséquence, la Société estime ne pas être exposée à un risque significatif de variation de taux d'intérêts.

Risques de change

La trésorerie de la Société est investie dans des produits de placements en euros exclusivement.

La stratégie de la Société est de favoriser l'euro comme devise dans le cadre de la signature de ses contrats commerciaux (en-dehors des contrats conclus par la filiale américaine de la Société, Implanet America, Inc.).

La Société a ouvert une filiale aux Etats-Unis (en février 2013). Par conséquent, cette ouverture a engendré une plus grande exposition au risque de change lié à la variation du taux de change Euro/Dollars américain. Les principaux risques liés aux impacts de change des ventes et achats en devises concernent les échanges en dollars avec cette filiale.

La Société n'a pas pris, à son stade de développement actuel, de disposition de couverture afin de protéger son activité contre les fluctuations des taux de changes. En revanche, la Société ne peut exclure qu'une augmentation importante de l'activité de sa filiale aux Etats-Unis ne la contraigne à une plus grande exposition au risque de change. La Société envisagera alors de recourir à une politique adaptée de couverture de ces risques.

Si la Société ne parvenait pas, à l'avenir, à prendre des dispositions en matière de couverture de change efficaces, les résultats d'exploitation de la Société pourraient en être altérés.

2.5 ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Le département Recherche et Développement d'Implanet est composé de deux personnes ayant plus de vingt ans d'expérience dans le développement d'implants et d'instruments destinés aux principaux secteurs de la chirurgie orthopédique : rachis, hanche, genou, épaule, etc. De formation ingénieur ou universitaire, ils ont acquis leur savoir-faire aussi bien au sein de départements R&D de groupes internationaux (Zimmer, Stryker Osteonics, Stryker Spine, Abbot Spine, Smith & Nephew) que dans des start-up (Spine Next). Dans chaque projet de développement, ils collaborent avec des chirurgiens-consultants choisis pour leur expérience scientifique et chirurgicale spécifique au domaine étudié ainsi qu'aux pays ciblés. Ces groupes de développement mixtes sont impliqués tout au long du projet, depuis l'établissement du cahier des charges jusqu'aux étapes de lancement commercial.

L'ensemble des actions du département R&D d'Implanet est conduit selon la norme qualité ISO 13485 pour lesquelles la Société est certifiée et ont pour objectif de permettre :

- la création de nouveaux produits ;
- le perfectionnement de produits existants afin de suivre l'évolution des techniques et des marchés.

Avant tout engagement de projet, une phase d'investigation est menée, en collaboration avec le département Marketing de la Société, afin d'évaluer :

- la pertinence du produit par rapport à la gamme Implanet ;
- la faisabilité ;
- l'environnement concurrentiel ;
- l'état de l'art et de la propriété intellectuelle ;
- les taux de remboursement par pays ainsi que les niveaux de marge pratiqués.

Selon les conclusions de cette étude préliminaire, le Comité de Direction d'Implanet décide ou non de la réalisation d'un projet et de son passage en phase de développement.

Dans le cas d'une décision favorable, l'ensemble des étapes de développement fait l'objet d'une planification suivie et remise à jour en fonction des évolutions du projet. Elle commence par l'établissement du cahier des charges et se termine par l'obtention des certifications réglementaires (510(k), marquage CE, Anvisa) en passant par des étapes de conception, prototypages, essais mécaniques, études anatomiques et simulations chirurgicales in-vitro, etc. Tout au long du projet, l'ensemble des départements de la Société est impliqué (Industrialisation, Qualité, Logistique) afin d'appréhender le nouveau produit non seulement dans sa dimension produit de santé mais également dans toute sa globalité industrielle et réglementaire. Dans cette optique, Implanet s'attache à collaborer, dans chaque domaine, avec des organismes et laboratoires reconnus pour leurs compétences et savoir-faire tels que :

- Tests biologiques : NAMSA (Etats-Unis, France)
ICARE (France)
- Tests biomécaniques : CRITT Champagne-Ardennes (France)
Rescoll (France)

Au cours des deux dernières années, les coûts de Recherche et Développement de la Société et les frais de Recherche et développement capitalisés se sont élevés à :

	2023	2022
Coûts de R&D en K€	1 228	1 197
Frais de R&D bruts capitalisés en K€	146	208

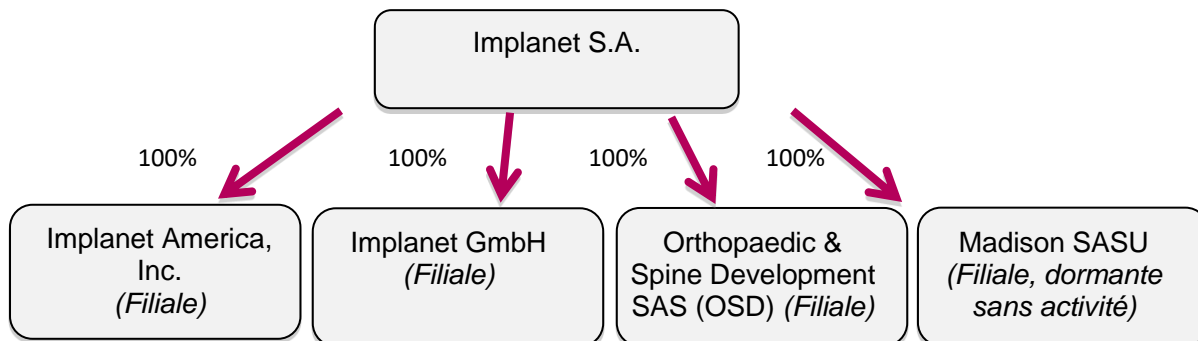
La réussite de cette approche repose sur la mise en place d'une politique d'innovation qui permet de faire émerger, de promouvoir et de transformer les nouvelles idées en produits pour la santé humaine. Cette politique d'innovation est notamment soutenue par une veille scientifique et technologique principalement dans les domaines de la colonne vertébrale et du genou.

Les salariés travaillant en recherche et développement sont chacun individuellement liés à la Société par un contrat de travail qui précise que les règles de dévolution au profit de la Société des inventions qu'ils ont pu ou pourraient réaliser, ainsi que les modalités de rémunération, sont régies par l'article L. 611-7 du code de la propriété intellectuelle.

2.6 ACTIVITE DES FILIALES ET DES SOCIETES CONTROLEES

2.6.1 Organigramme juridique

A la date du rapport, l'organigramme juridique du Groupe se présente comme suit :



2.6.2 Sociétés du Groupe

- **Implanet S.A.** : société mère du Groupe, basée à Technopole Bordeaux Montesquieu, Allée François Magendie à Martillac, 33650, France. Elle disposait d'une succursale au Royaume-Uni (fermée le 19 décembre 2023) (se référer à la section 1.21).
- **Implanet America Inc.** : créée en février 2013 dans l'Etat de New-York, la société a débuté son activité opérationnelle à la fin du premier semestre 2013. Messieurs Ludovic Lastennet et David Dieumegard assurent respectivement les fonctions de président et trésorier au sein d'Implanet America Inc. A la date du rapport, les bureaux de cette filiale sont localisés à Boston.
- **Implanet GmbH** : créée en octobre 2018 et basée à Frankfurt am Aim, en Allemagne, la société a débuté son activité opérationnelle fin 2018. Monsieur Ludovic Lastennet assure les fonctions de président. La fermeture de la filiale devrait intervenir en 2024.
- **Orthopaedic & Spine Development S.A.S.** : société acquise le 18 mai 2021 dont le siège social est basé à Technopole Bordeaux Montesquieu, Allée François Magendie à Martillac, 33650, France. La société IMPLANET SA assure les fonctions de président.
- **Madison S.A.S.** : société sans activité dormante créée en avril 2020 dont le siège social est basé Technopole Bordeaux Montesquieu, Allée François Magendie à Martillac, 33650, France. Monsieur Ludovic Lastennet assure les fonctions de président.

2.7 EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SITUATION DU GROUPE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Implanet entend accélérer sa croissance avec une stratégie reposant sur :

- ❖ Finaliser l'enregistrement des produits existants dans le cadre du règlement européen sur les dispositifs médicaux MDR (Medical Device Regulation).
- ❖ Redynamiser la présence de la Société aux États-Unis :
 - renforcer les ressources et les moyens commerciaux mis à la disposition de l'équipe historique ;
 - renforcer l'approche directe de la Société en élargissant l'équipe scientifique de leaders d'opinion ;
- ❖ Renforcer la dynamique de marché et l'offre de produits :
 - déployer le partenariat commercial et technologique avec Sanyou Medical pour le développement conjoint d'une nouvelle gamme européenne inédite d'un système de fixation postérieur hybride ;
 - initier la distribution de la plateforme JAZZ® en Chine (premier marché mondial du rachis en volume) avec Sanyou Medical ;
 - distribuer du matériel médical technologique en Europe tel que le bistouri médical à ultrasons de SMTP Technology Co.

Le déploiement de la stratégie pourrait néanmoins dépendre étroitement de l'évolution des conséquences possibles de la guerre en Ukraine.

La guerre en Ukraine déclenchée par la Russie le 24 février 2022 a des conséquences économiques et financières importantes au niveau mondial.

Les sanctions qui visent la Russie devraient avoir des incidences significatives pour les sociétés ayant des activités ou un lien d'affaires avec la Russie.

Au 31 décembre 2023, la Société n'a pas d'activité ou de lien d'affaires avec la Russie.

Toutefois, les activités de la Société pourraient être impactées par les conséquences directes ou indirectes du conflit qu'il n'est pas possible de quantifier avec précision à ce jour.

La Société pourrait notamment être exposée de plusieurs façons :

- Problèmes d'approvisionnements notamment sur des métaux (titane...) ou des polymères ;
- Hausse des coûts de production des produits en lien avec la flambée des matières premières et de l'énergie.

2.8 EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Janvier 2024 :

- Nomination de Max W. Painter en tant que Vice-Président et General Manager de la filiale aux Etats-Unis

Février 2024 :

- Réalisation d'une augmentation de capital avec maintien du Droit Préférentiel de Souscription (DPS) à hauteur de 5,5 M€. A l'issue de l'augmentation de capital, SANYOU MEDICAL détient 74,56% du capital de la Société.
- Accords obtenus avec certains créanciers (Bpifrance, établissements bancaires, Région Aquitaine...) permettant de rééchelonner une partie de la dette financière.

2.9 PROPOSITION D'AFFECTATION DES RESULTATS

Après déduction de toutes charges, impôts et amortissements, le résultat de la Société établi selon les normes comptables françaises se solde par une perte de 7.354.834,21 € que nous vous proposons d'affecter au compte prime d'émission.

2.10 DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

En application de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, le montant des dépenses somptuaires et charges non déductibles visées à l'article 39-4 de ce code s'élève à 68.859 € au titre des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

2.11 RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES AU COURS DES TROIS DERNIERS EXERCICES

Néant.

Il n'est pas prévu d'initier une politique de versement de dividende à court terme compte tenu du stade de développement de la Société.



2.12 INFORMATION SUR LES DELAIS DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS ET CLIENTS

IMPLANET SA

	Article D. 441-I-1° : Factures <u>reçues</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D. 441-I-2° : Factures <u>émises</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranche de retard de paiement												
Nombres de factures concernées						282						120
Montant total des factures concernées (préciser : HT ou TTC) TTC		220 269	425 998	180 114	428 793	1 255 174		104 356	14 958	-6 720	84 908	197 502
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice (préciser : HT ou TTC) 8 423 369.44 € TTC		2,62%	5,06%	2,14%	5,09%	14,90%						
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice (préciser : HT ou TTC) 4 799 451.35 € TTC								2,17%	0,31%	- 0,14%	1,77%	4,12%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre de factures exclues					1	1					62	62
Montant total des factures exclues (préciser : HT ou TTC) TTC					10 000	10 000					42 734	42 734
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code de commerce)												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	- Délais contractuels : entre 45j et 60j - Délais légaux (préciser)						- Délais contractuels : 90j Export ; 45j France (privé) ; - Délais légaux : 50j France (Etablissements de santé publics)					

2.13 PARTICIPATION DES SALARIES AU CAPITAL A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

A la Date du rapport, il n'existe pas d'accord prévoyant une participation des salariés dans le capital de la Société. Il est toutefois rappelé que la Société a procédé à plusieurs attributions de BSA, d'options de souscription ou d'achat d'actions et de BSPCE dont certains des salariés du Groupe ont bénéficié (voir notamment la section 1.19 du rapport).

Au 31 décembre 2023, la participation des salariés de la Société, calculée conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du code de commerce (c'est-à-dire les actions détenues dans le cadre d'un plan d'épargne d'entreprise prévu par les articles L. 3332-1 et suivants du code du travail) était nulle.

2.14 ETAT RECAPITULATIF DES OPERATIONS DES DIRIGEANTS ET DES PERSONNES MENTIONNEES A L'ARTICLE L. 621-18-2 DU CODE MONETAIRE ET FINANCIER SUR LES TITRES DE LA SOCIETE REALISEES AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

Néant

2.15 PRISES DE PARTICIPATIONS SIGNIFICATIVES DANS DES SOCIETES AYANT LEUR SIEGE EN FRANCE, OU PRISES DE CONTROLE DE TELLES SOCIETES ; CESSIONS DE TELLES PARTICIPATIONS

Néant

Se référer à la section 2.6 du présent rapport.

2.16 RENSEIGNEMENTS RELATIFS A LA REPARTITION DU CAPITAL ET A L'AUTOCONTROLE – PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS

2.16.1 Répartition du capital et des droits de vote

Le tableau détaillé de l'actionnariat ci-après présente la répartition du capital social et des droits de vote de la Société à la date du rapport (après prise en compte de l'augmentation de capital de février 2024).

	Situation à la date du rapport sur une base non diluée		Situation à la date du rapport sur une base pleinement diluée				
	Nombre d'actions	% du capital et des droits de vote ³	Nombre d'actions susceptibles de résulter de l'exercice des BSA ⁴	Nombre d'actions susceptibles de résulter de l'exercice des BSPCE ⁽⁴⁾	Nombre d'actions susceptibles de résulter de l'exercice des options ⁽⁴⁾	Nombre d'actions post exercice des BSA, BSPCE et options	% du capital et des droits de vote post exercice des BSA, BSPCE et des options
Fondateurs et investisseurs historiques	4 316	0,00%				4 316	0,00%
Sanyou (HK) International Medical Holding Co Limited	93 176 946	74,56%				93 176 946	74,41%
Autres investisseurs financiers	2 623 966	2,10%				2 623 966	2,10%
Investisseurs financiers	95 800 912	76,66%				95 800 912	76,50%
Mandataires sociaux, salariés et consultants	571 159	0,46%	12 624	213 557	33 315	830 655	0,66%
Autres actionnaires personne physique	681 969	0,55%				681 969	0,54%
Flottant***	27 910 128	22,33%				27 910 128	22,29%
Auto-contrôle	-	-				-	-
Total	124 968 484	100%	12 624	213 557	33 315	125 227 980	100%

³ Le pourcentage des droits de vote est identique au pourcentage du capital détenu.

⁴ Après ajustement du nombre d'actions susceptibles de résulter de l'exercice des BSA et BSPCE à la suite de l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, conformément à l'article L.228-99 du code de commerce.



2.16.2 Nombre, valeur comptable et valeur nominale des actions détenues par la Société ou pour son compte

La Société ne détient aucune de ses actions ni directement ni par un tiers pour son compte à la date du rapport.

L'assemblée générale ordinaire de la Société réunie le 3 mai 2023 a autorisé, pour une durée de dix-huit mois à compter de l'assemblée, le conseil d'administration à mettre en œuvre un programme de rachat des actions de la Société dans le cadre des dispositions de l'article L. 22-10-62 et L225-210 et suivants du Code de commerce et conformément au Règlement Général de l'Autorité des marchés financiers (AMF) dans les conditions décrites ci-dessous.

Nombre maximum d'actions pouvant être achetées : 10% du capital social à la date du rachat des actions. Lorsque les actions sont acquises dans le but de favoriser l'animation et la liquidité des titres, le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de la limite de 10% prévue ci-dessus correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la durée de l'autorisation.

Objectifs des rachats d'actions :

1. de favoriser l'animation et la liquidité des titres de la Société dans le cadre d'un contrat de liquidité à conclure avec un prestataire de services d'investissement indépendant, conforme à la charte de déontologie reconnue par l'AMF le 21 mars 2011 ;
2. de permettre d'honorer des obligations liées à des programmes d'options sur actions, d'attribution d'actions gratuites, d'épargne salariale ou autres allocations d'actions aux salariés de la Société ou d'une entreprise associée ;
3. de remettre des actions à l'occasion de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital ;
4. d'acheter des actions pour conservation et remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ; ou
5. l'annulation de tout ou partie des titres ainsi rachetés.

Prix d'achat maximum : 5 euros, hors frais et commissions et ajustements éventuels afin de tenir compte d'opérations sur le capital.

Il est précisé que le nombre d'actions acquises par la Société en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport ne peut excéder 5% de son capital.

Montant maximum des fonds pouvant être consacrés au rachat d'actions : 20.000.000 euros

Les actions ainsi rachetées pourront être annulées.

Il est rappelé que depuis son admission aux négociations des titres de la Société sur le marché réglementé d'Euronext à Paris, cette dernière est tenue aux obligations de communication suivantes en matière de rachat d'actions :

Préalablement à la mise en œuvre du programme de rachat autorisé par l'assemblée générale du 24 mai 2016

- Publication d'un descriptif du programme de rachat d'actions (diffusion effective et intégrale par voie électronique par un diffuseur professionnel et mise en ligne sur le site Internet de la Société).



Pendant la réalisation du programme de rachat

- Publication des transactions à J+7 par mise en ligne sur le site Internet de la Société (hors transactions réalisées dans le cadre d'un contrat de liquidité) ;
- Déclarations mensuelles de la Société à l'AMF.

Chaque année

- Présentation du bilan de la mise en œuvre du programme de rachat et de l'utilisation des actions acquises dans le rapport du conseil d'administration à l'assemblée générale.

Contrat de liquidité

A cet égard, la Société avait conclu, le 20 novembre 2013, un contrat de liquidité avec la Banque Oddo et Cie et y a affecté la somme de 400.000 euros. Ce contrat a été transféré chez TSAF – Tradition Securities And Futures en date du 1^{er} décembre 2017.

Nombre d'actions achetées et vendues au cours de l'exercice 2023 :

Dans le cadre du contrat de liquidité,

- 15 505 actions ont été achetées au cours moyen de 0,184 euros, et
- 12 218 actions ont été vendues au cours moyen de 0,194 euros.

La Société a n'a pas procédé au rachat de ses propres actions pour d'autres motifs.

Implanet a mis fin en date du 31 janvier 2023 au contrat de liquidité conclu le 16 novembre 2017 avec TSAF - Tradition Securities And Futures. A ce titre, le solde du contrat de liquidité était nul au 31 décembre 2023 et plus aucune action Implanet n'est auto détenue en portefeuille.

2.17 MODIFICATIONS INTERVENUES AU COURS DE L'EXERCICE DANS LA COMPOSITION DU CAPITAL

Ce tableau retrace l'évolution du capital social au cours de l'exercice :

Date des émissions	Nature des opérations	Capital	Prime d'émission brute	Nombre d'actions créées	Nombre d'actions composant le capital	Valeur nominale	Capital social
01/01/2023	Solde initial	-	-	-	31 211 757	0,01 €	312 117,57 €
31/01/2023	Exercice de BSA	98,07 €	3 040,17 €	9 807	31 221 564	0,01 €	312 212,64 €
28/02/2023	Exercice de BSA	17,15 €	531,65 €	1 715	31 223 279	0,01 €	312 232,79 €
03/03/2023	Exercice de BSA	78 124,97 €	2 421 874,07 €	7 812 497	39 035 776	0,01 €	390 357,76 €
03/04/2023	Exercice de BSA	1 293,95 €	40 112,45 €	129 395	39 165 171	0,01 €	391 651,71 €
01/06/2023	Conversion d'obligations remboursables en actions	18 784,16 €	1 591 614,34 €	1 878 416	41 043 587	0,01 €	410 435,87 €

2.18 EVOLUTION DU TITRE – RISQUE DE VARIATION DE COURS

Les titres de la Société ont été cotés sur le marché réglementé d'Euronext à Paris le 25 novembre 2013 au cours d'introduction de 288,00⁵ euros.

Le 7 juillet 2017, la Société a annoncé le transfert de cotation effectif de ses titres depuis le marché réglementé d'Euronext à Paris (compartiment C) vers le système multilatéral de négociation en continu d'Euronext Growth à Paris.

Au cours de l'exercice 2023, le cours de bourse a atteint son niveau le plus haut le 11 avril 2023 à 0,262 euros et son plus bas niveau le 6 décembre 2023 à 0,035 euro. Au 31 décembre 2023, le titre a clôturé à 0,064 euro.

Sur les premiers mois de l'exercice 2024, le titre est passé de 0,067 euro à 0,0798 euro le 2 avril 2024, cours de clôture du jour précédant l'établissement du présent rapport, faisant ainsi ressortir la capitalisation boursière de la Société à un montant d'environ 10,0 millions euros.

2.19 INFORMATIONS RELATIVES AUX ATTRIBUTIONS D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS ET AUX ATTRIBUTIONS GRATUITES D' ACTIONS

A la date du rapport, les titres donnant accès au capital sont de 3 natures différentes. Le détail figure ci-dessous :

⁵ Les titres de la Société ont été cotés sur le marché réglementé d'Euronext à Paris le 25 novembre 2013 au cours d'introduction de 7,20, avant l'effet de regroupement par 40 actions réalisé le 3 février 2020. Après regroupement, le prix d'introduction ajusté est de 288,00 euros.

2.19.1 Bons de souscription de parts de créateur d'entreprise (BSPCE)

	BSPCE _{03/2016}	BSPCE _{07/2016-T1}	BSPCE _{07/2016-T2}	BSPCE _{01/2018}	BSPCE _{09/2019}	BSPCE _{11/2020}	BSPCE _{05/2021}
Date d'assemblée	9 janvier 2015	24 mai 2016		22 mai 2017	25 juin 2019	13 novembre 2020	18 mai 2021
Date du conseil d'administration	24-mars-2016	11 juillet 2016		23 janvier 2018	9 septembre 2019	13 novembre 2020	18 mai 2021
Nombre de BSPCE autorisés	539.952	432.123		1.076.503	3.675.000	200.000	800.000
Nombre total de BSPCE attribués	370.000	209.488	50.000	418.000	3.675.000	200.000	800.000
Nombre total d'actions pouvant être souscrites (en tenant compte du regroupement)*	9.712	5.499	1.312	10.450	91.875	200.000	800.000
<i>Dont nombre pouvant être souscrites par les mandataires sociaux*</i>	3.675	3.815	1.312	2.250	27.500	75.500	150.000
<i>Mandataires concernés* :</i>							
<i>Ludovic Lastennet</i>	3.675	2.956	-	1.750	20.000	54.500	150.000
<i>Jean-Gérard Galvez</i>	-	859	1.312	500	2.500	7.000	
<i>Mary Shaughnessy</i>					2.500	7.000	
<i>Paula Ness Speers</i>					2.500	7.000	
<i>Nicolas Papillon</i>							150.000
<i>Benjamin Letienne</i>							150.000
Point de départ d'exercice des BSPCE	1 ^{er} avril 2017	11 juillet 2016	1 ^{er} juillet 2017	1 ^{er} février 2019	1 ^{er} janvier 2021	1 ^{er} janvier 2022	30 juin 2022
Date d'expiration des BSPCE	24 mars 2026	11 juillet 2026	11 juillet 2026	23 janvier 2028	9 septembre 2029	13 novembre 2032	18 mai 2031
Prix de souscription d'une action (post regroupement)*	57,110 €	50,710 €	50,710 €	25,910 €	3,024 €	0,8307€	1,0024
Modalités d'exercice	(1) (2)	(1) (2)	(1) (2)	(1) (2)	(1) (2)	(2) (3)	(2) (4)
Nombre d'actions souscrites à la date du rapport (sans tenir compte du regroupement)	0	0	0	0	0	0	0
Nombre cumulé de BSPCE annulés ou caducs	63.000	18.361	0	142.000	3.091.000	26.500	800.000
BSPCE restants à la date du rapport	307.000	191.126	50.000	276.000	584.000	173.500	-
Nombre total d'actions pouvant être souscrites à la date du rapport (en tenant compte du regroupement)*	8.218	5.108	1.338	7.030	14.893	176.970	-

(*) Après ajustement du nombre d'actions susceptibles de résulter de l'exercice des BSPCE et du prix d'exercice des BSPCE à la suite des augmentations de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires successives, conformément à l'article L.228-99 du code de commerce. Les bons ont fait l'objet d'un ajustement de parité de 1,16 en mars 2015 (décision du conseil d'administration du 18 mars 2015) puis ensuite de 1,05 en novembre 2016 (décision du conseil d'administration du 17 novembre 2016) puis d'une diminution du prix de souscription de 0,09€ (décision du conseil d'administration du 19 octobre 2022) et enfin d'un ajustement de parité de 1,02 en février 2024 (décision du directeur général du 2 février 2024). En tenant compte également du regroupement des actions réalisés en février 2020 (regroupement de 40 actions anciennes contre 1 action nouvelle)

(1) Ces BSPCE sont tous exerçables à la date du rapport

(2) Les BSPCE exerçables doivent être exercés, par leur titulaire ou ses ayants-droits :

- dans un délai de trois mois à compter de la date de cessation de toute fonction salariée et/ou de mandataire social au sein de la Société du titulaire des BSPCE, sauf dans l'hypothèse où la cessation des fonctions salariées serait la conséquence d'une cession totale ou partielle de l'activité à un tiers,
- dans un délai de 15 jours suivant la signature d'un traité de fusion par voie d'absorption de la Société ou le jour de la cession par un ou plusieurs actionnaires de la Société à un tiers, agissant seul ou de concert au sens de l'article L. 233-10 du code de commerce, d'un nombre d'actions ayant pour effet de conférer au dit tiers la majorité du capital ou des droits de vote de la Société,
- dans un délai de six mois suivant la survenance de l'incapacité ou du décès du titulaire.

(3) Les BSPCE_{11/2020} pourront être exercés par leur titulaire selon le calendrier suivant :

- à hauteur de 50% à compter du 1^{er} janvier 2021 si les conditions de performance ont été réunis au 31 décembre 2021
- à hauteur de 50% à compter du 1^{er} janvier 2022 si les conditions de performance ont été réunis au 31 décembre 2021

(4) Les BSPCE_{05/2021} pourront être exercés par leur titulaire selon le calendrier suivant :

- à hauteur de 50% à compter du 30 juin 2022 si les conditions de performance ont été réunis au 30 juin 2022
- à hauteur de 50% à compter du 30 juin 2023 si les conditions de performance ont été réunis au 30 juin 2023



2.19.2 Bons de souscription d'actions (BSA)

	BSA 01/2013	BSA 01/2014	BSA 07/2015	BSA 07/2016-T1	BSA 09/2017	BSA 01/2018	BSA 09/2019	BSA ABSA 10/2022
Date d'assemblée	22 janv 2013	19 juillet 2013	9 janv. 2015	24 mai 2016	22 mai 2017	22 mai 2017	25 juin 2019	6 juin 2022
Date du conseil	-	8 janvier 2014	15 juil. 2015	11 juillet 2016	19 sept. 2017	23 janvier 2018	9 septembre 2019	24 octobre 2022
Nombre de BSA émis	25.000	27.398	44.699	56.000	60.000	120.000	400.000	9.879.254
Nombre total d'actions pouvant être souscrites (en tenant compte du regroupement d'actions)*	76	834	1.173	1.470	1.500	3.000	10.000	8.644.349
<i>Dont nombre pouvant être souscrites par les mandataires sociaux*</i>	76	834	425	682	-	1.000	-	-
<i>Mandataires concernés* :</i>								
<i>Jean-Gérard Galvez</i>	76	-	-	-	-	-	-	-
<i>Jan Egberts</i>	-	-	-	262	-	-	-	-
<i>Paula Ness Speers</i>	-	-	425	-	-	500	-	-
<i>Mary Shaughnessy</i>	-	-	-	420	-	500	-	-
Nombre de bénéficiaires non mandataires	0	0	4	2	5	4	4	n/a
Point de départ d'exercice des BSA	22 janv 2013	8 janvier 2015	1 juil. 2015	11 juillet 2017	19 sept. 2017	23 janvier 2018	1 ^{er} septembre 2020	24 octobre 2022
Date d'expiration des BSA	22 janv 2023	8 janvier 2025	15 juil. 2025	11 juillet 2026	19 sept. 2027	23 janvier 2028	1 septembre 2030	31 mars 2023
Prix d'émission du BSA	0,15 €	0,668 €	0,29 €	0,14 €	0,07 €	0,07 €	0,0770 €	n/a
Prix de souscription par action (en tenant compte du regroupement)*	492,57 €	219,11 €	109,91 €	50,71 €	26,31 €	25,91 €	2,93 €	0,32 €
Modalités d'exercice	(1)	(1)	(1) (2)	(1) (3)	(1) (4)	(1) (5)	(1)	(1)
Nombre d'actions souscrites à la date du rapport	0	0	0	0	0	0	0	7.984.333
Nombre cumulé de BSA caducs ou annulés à la date du rapport	25.000	27.398	0	10.000	20.000	60.000	100.000	754.302
BSA restants à la date du rapport	-	-	44.699	46.000	40.000	60.000	300.000	-
Nombre total d'actions pouvant être souscrites à la date du rapport (en tenant compte du regroupement)*	-	-	1.194	1.230	1.020	1.530	7.650	-

(*) Après ajustement du nombre d'actions susceptibles de résulter de l'exercice des BSPCE et du prix d'exercice des BSPCE à la suite des augmentations de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires successives, conformément à l'article L.228-99 du code de commerce. Les bons ont fait l'objet d'un ajustement de parité de 1,16 en mars 2015 (décision du conseil d'administration du 18 mars 2015) puis ensuite de 1,05 en novembre 2016 (décision du conseil d'administration du 17 novembre 2016) puis d'une diminution du prix de

souscription de 0,09€ (décision du conseil d'administration du 19 octobre 2022) et enfin d'un ajustement de parité de 1,02 en février 2024 (décision du directeur général du 2 février 2024). En tenant compte également du regroupement des actions réalisés en février 2020 (regroupement de 40 actions anciennes contre 1 action nouvelle).

(1) Ces BSA sont tous exerçables à la date du rapport.

(2) S'agissant de Madame Paula Ness Speers, les BSA_{07/2015} pourront être exercés selon le calendrier susvisé sous réserve qu'elle ait assisté à au moins 75% des réunions du conseil d'administration pendant l'année calendaire précédant la date considérée, et s'agissant des consultants, que leur contrat de consultant conclu avec la Société soit demeuré en vigueur toute l'année calendaire précédant la date considérée.

(3) S'agissant de Madame Mary Shaughnessy et de Monsieur Jan Egberts, les BSA_{07/2016-T1} pourront être exercés selon le calendrier susvisé sous réserve qu'ils aient assisté à au moins 75% des réunions du conseil d'administration pendant l'année calendaire précédant la date considérée, et s'agissant des consultants, que leur contrat de consultant conclu avec la Société soit demeuré en vigueur toute l'année calendaire précédant la date considérée.

(4) Les BSA_{09/2017} pourront être exercés selon le calendrier susvisé sous réserve que leur contrat de consultant conclu avec la Société soit demeuré en vigueur toute l'année calendaire précédant la date considérée.

(5) S'agissant de Mesdames Paula Ness Speers et Mary Shaughnessy et de Monsieur Jan Egberts, les BSA_{01/2018} pourront être exercés selon le calendrier susvisé sous réserve qu'ils aient assisté à au moins 75% des réunions du conseil d'administration pendant l'année calendaire précédant la date considérée, et s'agissant des consultants, que leur contrat de consultant conclu avec la Société soit demeuré en vigueur toute l'année calendaire précédant la date considérée.



2.19.3 Plan d'options de souscription ou d'achat d'actions

	Options _{07/2015}	Options _{03/2016}	Options _{01/2018}	Options _{09/2019}	Options _{11/2020}
Date d'assemblée	9 janv. 2015	9 janv. 2015	24 mai 2016	9 septembre 2019	13 novembre 2020
Date du conseil d'administration	15 juil. 2015	24 mars 2016	23 janvier 2018	9 septembre 2019	13 novembre 2020
Nombre d'options autorisées	539.952	539.952	432.123	500.000	31.500
Nombre total d'options attribuées	22.500	70.000	22.500	500.000	31.500
Nombre total d'actions pouvant être souscrites *	563	1.750	563	12.5000	31.500
<i>Dont nombre pouvant être souscrites par les mandataires sociaux *</i>	0	0	0	0	0
<i>Mandataires concernés* :</i>	0	0	0	0	0
Point de départ d'exercice des options	1 ^{er} sept. 2016	24 mars 2016	23 janvier 2018	1 janvier 2021	1 janvier 2022
Date d'expiration des options	15 juil. 2025	24 mars 2026	23 janvier 2028	9 septembre 2029	13 novembre 2032
Prix de souscription d'une action *	101,11€	57,11€	25,91€	3,01€	0,7407€
Modalités d'exercice	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)
Nombre d'actions souscrites à la date du rapport*	0	0	0	0	0
Nombre cumulé d'options annulées ou caducs	12.500	70.000	2.500	424.000	1.500
Options restants à la date du rapport	10.000	-	20.000	76.000	30.000
Nombre total d'actions pouvant être souscrites à la date du rapport *	267	-	510	1.938	30.600

(*) Après ajustement du nombre d'actions susceptibles de résulter de l'exercice des options de souscription et du prix d'exercice des options de souscription à la suite de l'augmentations de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires de novembre 2016, conformément à l'article L.228-99 du code de commerce, les bons ont fait l'objet d'un ajustement de parité de 1,05 (décision du conseil d'administration du 17 novembre 2016) puis d'une diminution du prix de souscription de 0,09€ (décision du conseil d'administration du 19 octobre 2022) et enfin d'un ajustement de parité de 1,02 en février 2024 (décision du directeur général du 2 février 2024). En tenant compte également du regroupement des actions réalisés en février 2020 (regroupement de 40 actions anciennes contre 1 action nouvelle).

- (1) Les options de souscription exerçables doivent être exercés, par leur titulaire ou ses ayants-droits :
- dans un délai de trois mois à compter de la date de cessation de toute fonction salariée et/ou de mandataire social au sein de la Société du titulaire des options de souscription sauf dans l'hypothèse où la cessation des fonctions salariées serait la conséquence d'une cession totale ou partielle de l'activité à un tiers,
 - dans un délai de 15 jours suivant la signature d'un traité de fusion par voie d'absorption de la Société ou le jour de la cession par un ou plusieurs actionnaires de la Société à un tiers, agissant seul ou de concert au sens de l'article L. 233-10 du code de commerce, d'un nombre d'actions ayant pour effet de conférer audit tiers la majorité du capital ou des droits de vote de la Société,
 - dans un délai de six mois suivant la survenance de l'incapacité ou du décès du titulaire.



2.19.4 Attributions gratuites d'actions

Néant

2.19.5 Obligations convertibles en actions

Néant

2.19.6 Obligations remboursables en actions

La Société a eu recours à des obligations remboursables en actions dans le cadre de l'acquisition de la société OSD.

Les ORA ont fait l'objet d'un remboursement en actions sur 2023.

Cf. note 10.3.2 des comptes consolidés en IFRS au 31 décembre 2023 présenté au chapitre 5 du présent rapport financier.

La Société ne dispose plus d'obligations remboursables en actions au 31 décembre 2023.

2.19.7 Synthèse des instruments dilutifs

Ainsi, à la date du rapport, le nombre total d'actions susceptibles d'être créées par exercice intégral de l'ensemble des droits donnant accès au capital de la Société, s'élève à 259 496 actions, soit une dilution maximale de 0,21% sur la base du capital dilué. La dilution en droit de vote est identique et s'établit à 0,21% sur la base des droits de votes dilués.

2.20 TABLEAU DES RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Nature des indications	Exercice 2019	Exercice 2020	Exercice 2021	Exercice 2022	Exercice 2023
I - CAPITAL DE FIN D'EXERCICE					
a) Capital social	686 940,80	535 154,50	1 317 813,60	312 117,57	410 435,87
b) Nombre d'actions existantes	68 694 080	5 351 545	13 178 136	31 211 757	41 043 587
II - OPERATIONS ET RESULTATS DE L'EXERCICE					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	6 106 533	5 023 126	5 288 217	4 706 660	4 509 238
b) Impôts sur les bénéfices	(435 369)	(128 898)	(114 717)	(128 631)	(61 958)
c) Participation des salariés due au titre de l'exercice		0	0	0	0
d) Résultats après impôts, participation, amortissements et provisions	(3 252 453)	(3 872 835)	(1 994 508)	(4 902 144)	(7 354 834)
e) Résultats distribués		0	0	0	0
III - RESULTAT PAR ACTION					
a) Résultat après impôts et participations mais avant amortissements et provisions	(0,04)	(0,46)	(0,12)	(0,10)	(0,08)
b) Résultat après impôts, participation, amortissements et provisions	(0,05)	(0,72)	(0,15)	(0,16)	(0,18)
c) Dividende attribué à chaque action		0	0	0	0
IV – PERSONNEL					
a) Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	32,9	28,9	30,3	31,9	35,4
b) Montant de la masse salariale	2 176 806	1 629 412	2 058 283	2 084 085	2 281 769
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (Sécurité Sociale, œuvres sociales,...)	1 010 801	722 380	943 076	1 008 259	1 079 863



2.21 SUCCURSALES EXISTANTES

La Société détenait une succursale au Royaume-Uni.
Créée en mai 2018 et basée à Londres, la succursale a débuté son activité opérationnelle fin 2018.
Le résultat est non significatif sur les exercices 2022 et 2023.
La succursale a été définitivement fermée en date du 19 décembre 2023.

2.22 AJUSTEMENT EN CAS D'EMISSION DE VALEURS MOBILIERES DONNANT ACCES AU CAPITAL

Néant

2.23 ALIENATION D' ACTIONS (PARTICIPATIONS RECIPROQUES)

Néant

2.24 AVIS DU COMITE D'ENTREPRISE SUR LES MODIFICATIONS DE L'ORGANISATION ECONOMIQUE OU JURIDIQUE

Néant

2.25 MONTANT DES PRETS INTER-ENTREPRISES CONSENTIS DANS LE CADRE DE L'ARTICLE L.511-6 3BIS DU CODE MONETAIRE ET FINANCIER

Néant



3 COMMUNIQUE RELATIF AUX HONORAIRES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	Exercice 2023	Exercice 2022
	Ernst & Young et Trintignac	
(Montants en K€)	Montant HT	Montant HT
Mission de commissariat aux comptes	77	78
Services autres que la certification des comptes (SACC)	2	1
Sous total	79	78
Autres prestations rendues	-	-
- Fiscales	-	-
- Autres	-	-
Sous total	-	-
Total des honoraires	79	78

4 COMPTES CONSOLIDES ETABLIS EN NORMES IFRS POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE

IMPLANET		Notes	31/12/2023	31/12/2022
ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE			K€	K€
ACTIF				
Goodwill	3.1		-	1 591
Immobilisations incorporelles	3.2		3 095	3 551
Immobilisations corporelles	3.3		1 027	1 176
Autres actifs financiers non courants	4		106	156
Total actifs non courants			4 227	6 473
Stocks	5		3 780	3 299
Clients et comptes rattachés	6.1		1 669	1 889
Autres créances	6.2		712	2 283
Trésorerie et équivalents de trésorerie	7		248	531
Total actifs courants			6 409	8 002
TOTAL ACTIF			10 637	14 475
PASSIF				
Capitaux propres				
Capital	8		410	312
Primes d'émission et d'apport			10 151	11 049
Réserve de conversion			(415)	(397)
Autres éléments du résultat global			90	49
Réserves – part attribuable aux actionnaires de la société mère			(3 735)	(3 932)
Résultat – part attribuable aux actionnaires de la société mère			(6 676)	(3 540)
Capitaux propres, part attribuable aux actionnaires de la société mère			(174)	3 541
Intérêts ne conférant pas le contrôle			-	-
Total des capitaux propres			(174)	3 541
Passifs non courants				
Engagements envers le personnel	11		170	198
Dettes financières non courantes	10		1 674	2 940
Passifs non courants			1 844	3 137
Passifs courants				
Dettes financières courantes	10		4 477	3 859
Dérivé passif	10.3		-	-
Provisions	12		127	25
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			2 870	2 819
Dettes fiscales et sociales	13.1		1 029	906
Autres créditeurs et dettes diverses	13.2		464	187
Passifs courants			8 966	7 796
TOTAL PASSIF			10 637	14 475

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

IMPLANET	Notes	31/12/2023 12 mois K€	31/12/2022 12 mois K€
COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE			
Chiffre d'affaires	15	7 447	8 028
Coût des ventes	16.1	(3 215)	(3 067)
Marge brute		4 233	4 961
Frais de recherche et développement			
Frais de recherche et développement	16.3	(1 228)	(1 188)
Paie ment fondé sur des actions	16.3	-	18
Subvention	16.3	84	113
Coût des affaires réglementaires et assurance qualité			
Coût des affaires réglementaires et assurance qualité	16.4	(902)	(928)
Paie ment fondé sur des actions	16.4	-	-
Subvention	16.4	(5)	(1)
Frais de marketing et vente			
Frais de marketing et vente	16.2	(5 256)	(3 994)
Paie ment fondé sur des actions	16.2	(1)	76
Subvention	16.2	6	20
Coût des opérations			
Coût des opérations	16.5	(781)	(693)
Paie ment fondé sur des actions	16.5	-	(1)
Frais généraux et administratifs			
Frais généraux et administratifs	16.6	(2 209)	(2 405)
Paie ment fondé sur des actions	16.6	(2)	52
Résultat opérationnel courant		(6 063)	(3 968)
Autres produits et charges opérationnels non courants	17	(325)	-
Résultat opérationnel		(6 388)	(3 968)
Charges financières	18	(297)	(494)
Produits financiers	18	13	43
Variation de la juste valeur des dérivés	18	(7)	871
Gains et pertes de change	18	4	7
Résultat avant impôts		(6 676)	(3 540)
Charge d'impôts	19	-	-
Résultat net de la période		(6 676)	(3 540)
<i>Part attribuable aux actionnaires de la société mère</i>			
		(6 676)	(3 540)
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation		38 900 209	20 518 823
Résultat de base par action (€/action)	21	(0,17)	(0,17)
Résultat dilué par action (€/action)	21	(0,17)	(0,17)

ÉTAT DU RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE

IMPLANET	31/12/2023 12 mois K€	31/12/2022 12 mois K€
ÉTAT DU RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE		
Résultat net de la période	(6 676)	(3 540)
Ecart actuariels	41	59
Eléments non recyclables en résultats	41	59
Ecart de conversion	(18)	32
Eléments recyclables en résultats	(18)	32
Autres éléments du résultat global (net d'impôts)	23	91
Résultat global	(6 653)	(3 450)
<i>Part attribuable aux actionnaires de la société mère</i>	<i>(6 653)</i>	<i>(3 450)</i>
<i>Intérêts ne conférant pas le contrôle</i>	<i>-</i>	<i>-</i>

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

IMPLANET		Capital	Capital	Primes liées au capital	Réserves et résultat	Ecarts de conversion	Ecarts actuariels	Capitaux propres part attribuable aux actionnaires de la société mère	Intérêts ne conférant pas le contrôle	Capitaux propres
VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS	Note	Nombre d'actions								K€
Au 31 décembre 2021		13 178 136	1 318	7 700	(5 776)	(429)	(10)	2 804	-	2 804
Résultat net			-	-	(3 540)	-	-	(3 540)	-	(3 540)
Autres éléments du résultat global			-	-	-	32	59	91	-	91
Résultat global			-	-	(3 540)	32	59	(3 450)	-	(3 450)
Réduction de capital	8		(1 917)	1 917	-	-	-	-	-	-
Augmentation de capital		9 879 254	99	2 667	-	-	-	2 766	-	2 766
Conversion des obligations	8	8 123 448	812	988	-	-	-	1 800	-	1 800
Imputation sur la prime d'émission			-	(1 995)	1 995	-	-	-	-	-
Exercice de BSA	9	30 919	-	10	-	-	-	10	-	10
Variation des actions auto-détenues			-	-	(5)	-	-	(5)	-	(5)
Paielements en actions			-	-	(145)	-	-	(145)	-	(145)
Frais relatifs à l'émission d'actions			-	(238)	-	-	-	(238)	-	(238)
Au 31 décembre 2022		31 211 757	312	11 049	(7 472)	(397)	49	3 541	-	3 541
Résultat net			-	-	(6 676)	-	-	(6 676)	-	(6 676)
Autres éléments du résultat global			-	-	-	(18)	41	23	-	23
Résultat global			-	-	(6 676)	(18)	41	(6 653)	-	(6 653)
Remboursement des ORA en actions		1 878 416	19	419	-	-	-	438	-	438
Imputation sur la prime d'émission			-	(3 729)	3 729	-	-	-	-	-
Exercice de BSA	8	7 953 414	80	2 466	-	-	-	2 545	-	2 545
Variation des actions auto-détenues			-	-	5	-	-	5	-	5
Frais d'augmentation de capital			-	(53)	-	-	-	(53)	-	(53)
Paielements en actions	9		-	-	3	-	-	3	-	3
Au 31 décembre 2023		41 043 587	410	10 151	(10 390)	(415)	90	(174)	-	(174)

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES

IMPLANET	Notes	31/12/2023 12 mois K€	31/12/2022 12 mois K€
TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES			
FLUX DE TRESORERIE GENERES PAR LES ACTIVITES OPERATIONNELLES			
Résultat net		(6 676)	(3 540)
(-) Elimination des amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles	3.2	(884)	(841)
(-) Elimination des amortissements des immobilisations corporelles	3.3	(589)	(606)
(-) Elimination des dépréciations du goodwill	3.4	(1 591)	-
(-) Dotations aux provisions	11,12	(141)	(26)
(+) Reprises de provisions	12	25	-
(-) Charge liée aux paiements fondés sur des actions	9	(3)	145
(-) Charge d'intérêts financiers		(80)	(376)
(-) Variation de la juste-valeur du dérivé	14	(7)	871
(-) Plus ou moins-values sur cession d'immobilisations	3.3	(75)	(47)
(-) Autres (désactualisation des avances, impact du coût amorti...)		(99)	(23)
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôts		(3 233)	(2 638)
(-) Variation du besoin en fonds de roulement (nette des dépréciations de créances clients et stocks et de l'entrée de périmètre OSD) des activités poursuivies		(1 786)	(234)
Flux de trésorerie générés par les activités opérationnelles		(1 447)	(2 404)
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT			
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	3.2	-	(7)
Capitalisation des frais de développement	3.2	(420)	(345)
Acquisitions d'immobilisations corporelles	3.3	(298)	(216)
Démobilisation de placements financiers classés en autre actifs financiers courants et non courants	4	(50)	(2)
Cession d'immobilisations		-	-
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		(768)	(570)
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT			
Augmentation de capital nette de la conversion des obligations	8	-	2 766
Frais relatifs à l'augmentation de capital	8	(53)	(238)
Souscription et exercice de BSA	9	2 545	10
Emission d'obligations convertibles en actions, net de frais	10.3	1 001	1 450
Encaissement d'avances et de prêts à l'innovation, net de frais	10.2	41	49
Remboursement d'avances	10.2	(87)	(268)
Remboursement de la dette sur obligations locatives	10.1	(359)	(421)
Remboursements d'emprunts bancaires	10.4	(848)	(1 750)
Intérêts financiers bruts versés		(80)	(66)
Autres flux de financement (contrat de liquidité)		28	-
Autres flux de financement (affacturage)	10	(240)	72
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement		1 949	1 604
Incidences des variations des cours de devises		(18)	35
Augmentation (Diminution de la trésorerie)		(284)	(1 337)
Trésorerie et équivalent de trésorerie à l'ouverture		531	1 868
Trésorerie et équivalent de trésorerie à la clôture		248	531
Augmentation (Diminution de la trésorerie)		(284)	(1 337)

ANALYSE DETAILLÉE DE LA VARIATION DU BESOIN DE FONDS DE ROULEMENT (BFR)

Détail de la variation du BFR	31/12/2023 12 mois	31/12/2022 12 mois
Autres actifs financiers non courants	(27)	1
Autres créances non courantes	-	(801)
Stocks (nets des dépréciations de stocks)	481	-
Clients et comptes rattachés (nets des dépréciations de créances clients)	(220)	(105)
Autres créances	(1 571)	775
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	(51)	(104)
Dettes fiscales et sociales	(122)	(5)
Autres créditeurs et dettes diverses	(276)	5
Total des variations	(1 786)	(234)

NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ANNUELS

(Sauf indication contraire, les montants mentionnés dans cette annexe sont en milliers d'euros, excepté pour les données relatives aux actions. Certains montants peuvent être arrondis pour le calcul de l'information financière contenue dans les états financiers consolidés annuels. En conséquence, les totaux dans certains tableaux peuvent ne pas correspondre exactement à la somme des chiffres précédents.)

Note 1 : Présentation de l'activité et des événements majeurs

Les informations ci-après constituent l'Annexe des comptes consolidés IFRS faisant partie intégrante des états financiers présentés pour l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Les états financiers consolidés d'Implanet ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 5 mars 2024 et autorisés à la publication.

1.1 Information relative à la Société et à son activité

Créée en décembre 2006, la société Implanet SA, dont le siège se situe en France, a pour activité le développement technologique, clinique, marketing et commercial d'implants de qualité et instruments chirurgicaux en y associant des solutions technologiques innovantes.

La gamme de produits d'Implanet se décline autour d'une solution innovante destinée à améliorer le traitement des pathologies rachidiennes, complétée par la gamme de produits proposée par la société Orthopaedic & Spine Development acquise en mai 2021 (vis thoraco lombaire, cages et plaques cervicales). La plateforme d'orthopédie de la Société, repose notamment sur la traçabilité de ses produits.

La Société a conclu en 2022 un partenariat commercial, technologique et financier avec SANYOU MEDICAL, deuxième fabricant chinois de dispositifs médicaux.

A ce titre, la Société a également initié le lancement commercial en Europe d'un système innovant de positionnement de vis pédiculaires mini-invasif.

Enfin, l'accord de distribution exclusif signé pour l'Europe avec SMTP, filiale de Sanyou Medical, permet à Implanet de proposer une nouvelle activité de distribution de matériels médicaux auprès des centres de soins.

La Société a choisi d'externaliser la majeure partie des opérations nécessaires à la fabrication de ses produits et travaille avec un réseau d'une vingtaine de sous-traitants sur la base de cahiers des charges très précis.

Adresse du siège social :

Technopole Bordeaux Montesquieu – Allée François Magendie – 33650 MARTILLAC

Numéro du Registre du Commerce et des Sociétés : 493 845 341 RCS de BORDEAUX

La société Implanet et ses filiales sont ci-après dénommées la « Société » ou le « Groupe ».

1.2 Evènements marquants de l'exercice clos le 31 décembre 2023

Janvier 2023 :

- Fin du contrat de liquidité avec TSAF - Tradition Securities And Futures.

Mars 2023 :

- Sur la période de janvier à avril 2023, exercice de 9.089.616 BSA par Sanyou Medical et certains investisseurs ayant généré une augmentation de capital de 2,55 M€ et la création de 7.953.414 actions.
- Lancement commercial du bistouri chirurgical à ultrasons de SMTP Technology Co.

Avril 2023 :

- Homologation de la gamme de cages cervicales antérieures Squale™ par la FDA aux Etats-Unis venant ainsi démontrer le potentiel des synergies avec OSD.

Juin 2023 :

- Lancement commercial en Europe de la gamme MIS, un système de positionnement de vis pédiculaires mini-invasif.

Septembre 2023 :

- Signature d'un accord avec Sanyou Medical pour un projet d'augmentation de capital avec maintien des DPS.

Octobre 2023 :

- Mise en œuvre d'un financement court-terme d'un montant de 1,0 M€ sous la forme d'un emprunt obligataire.

1.3 Evènements postérieurs à la clôture

Janvier 2024 :

- Nomination de Max W. Painter en tant que Vice-Président et General Manager de la filiale aux Etats-Unis

Février 2024 :

- Réalisation d'une augmentation de capital avec maintien du Droit Préférentiel de Souscription (DPS) à hauteur de 5,5 M€. A l'issue de l'augmentation de capital, SANYOU MEDICAL détient 74,56% du capital de la Société.
- Remboursement de l'emprunt obligataire de 1,3 M€.
- Accords obtenus avec certains créanciers (Bpifrance, établissements bancaires, Région Aquitaine...) permettant de rééchelonner une partie de la dette financière. Ainsi, l'ensemble des dettes au 31 décembre 2023 seront amorties sur la durée restant due de chacune des emprunts rallongée d'une période de 9 mois.

1.4 Impacts de la guerre en Ukraine

La guerre en Ukraine déclenchée par la Russie le 24 février 2022 a des conséquences économiques et financières importantes au niveau mondial. Les sanctions qui visent la Russie devraient avoir des incidences significatives pour les sociétés ayant des activités ou un lien d'affaires avec la Russie.



La Société n'a pas d'activité ou de lien d'affaires significatifs avec la Russie et l'Ukraine au cours de l'exercice 2023.

Toutefois, les activités de la Société pourraient être impactées par les conséquences directes ou indirectes du conflit qu'il n'est pas possible de quantifier avec précision à ce jour.

La Société pourrait notamment être exposée de plusieurs façons :

- Problèmes d'approvisionnements notamment sur des métaux (titane...) ou des polymères ;
- Hausse des coûts de production des produits en lien avec la flambée des matières premières et de l'énergie.

Les effets sur l'exercice 2023 sont restés limités.

Note 2 : Principes, règles et méthodes comptables

2.1 Principe d'établissement des comptes

Déclaration de conformité

La Société a établi ses comptes consolidés conformément aux normes et interprétations publiées par l'International Accounting Standards Boards (IASB) et adoptées par l'Union Européenne à la date de préparation des états financiers, et ceci pour toutes les périodes présentées.

Ce référentiel, disponible sur le site de la Commission européenne, intègre les normes comptables internationales (IAS et IFRS) et les interprétations des comités d'interprétation (IFRS Interpretations Committee, ou IFRS IC, et Standing Interpretations Committee, ou SIC).

Les principes et méthodes comptables et options retenues par la Société sont décrits ci-après. Dans certains cas, les normes IFRS laissent le choix entre l'application d'un traitement de référence ou d'un autre traitement autorisé.

Principe de préparation des états financiers

Les comptes consolidés de la Société ont été établis selon le principe du coût historique à l'exception de certaines catégories d'actifs et passifs conformément aux dispositions édictées par les normes IFRS. Les catégories concernées sont mentionnées dans les notes concernées.

Continuité d'exploitation

Le conseil d'administration a arrêté les comptes consolidés 2023, actant une perte de 7,4 M€ en retenant l'hypothèse de continuité d'exploitation.

A la date d'arrêté des comptes, le Conseil d'Administration estime que la Société sera en mesure de pouvoir couvrir les besoins de financement des opérations prévues pour les douze prochains mois compte tenu notamment des éléments et hypothèses suivants :

- La trésorerie et les équivalents de trésorerie disponibles et placements financiers pour 0,25 M€ ;
- L'augmentation de capital avec maintien des DPS pour un montant total de 5,5 M€, souscrit par Sanyou Medical à hauteur de 86,1 %. (cf. note 1.3) ;
- Les accords obtenus en février 2024 avec certains créanciers (Bpifrance, établissements bancaires, Région Aquitaine...) permettant de rééchelonner une partie de la dette financière (cf. section 1.3) ;
- Les prévisions de consommation de trésorerie par l'activité de la Société sur les exercices 2024 et 2025.

L'analyse réalisée par le conseil d'administration prend notamment en compte certains aléas au niveau de la marche des affaires sociales.

Au cours de la période, la Société a l'intention de mettre en œuvre son plan stratégique qui repose sur plusieurs axes prioritaires :

- ❖ Finaliser l'enregistrement des produits existants dans le cadre du règlement européen sur les dispositifs médicaux MDR (Medical Device Regulation).
- ❖ Redynamiser la présence de la Société aux États-Unis :
 - renforcer les ressources et les moyens commerciaux mis à la disposition de l'équipe historique ;
 - renforcer l'approche directe de la Société en élargissant l'équipe scientifique de leaders d'opinion ;
- ❖ Renforcer la dynamique de marché et l'offre de produits :
 - déployer le partenariat commercial et technologique avec Sanyou Medical pour le développement conjoint d'une nouvelle gamme européenne inédite d'un système de fixation postérieur hybride ;
 - initier la distribution de la plateforme JAZZ® en Chine (premier marché mondial du rachis en volume) avec Sanyou Medical ;
 - distribuer du matériel médical technologique en Europe tel que le bistouri médical à ultrasons de SMTP Technology Co.

Le principe de la continuité de l'exploitation a ainsi été retenu par le Conseil d'administration au regard des données et hypothèses ci-dessus et des mesures mises en œuvre par la Direction pour assurer le financement de la société au-delà de l'horizon de liquidité.

La Société continue à étudier différentes solutions pour financer ses développements de marché et sa croissance à moyen terme. Ces solutions pourraient, sans être restrictives, prendre la forme de placements privés auprès d'investisseurs, la réalisation d'augmentations de capital, la mise en place d'emprunt obligataires, l'obtention de financements publics et la négociation de facilités de paiement avec le groupe Sanyou Medical.

La situation déficitaire du Groupe au cours des périodes présentées est en lien avec :

- Son stade de développement : coûts de recherche et développement sur les projets en-cours non capitalisés : tests mécaniques, dépôts de brevets, protection propriété intellectuelle...,
- Les frais réglementaires et d'assurance qualité pour le maintien de ses autorisations de commercialisation des implants en Europe (marquage CE, homologation MDR),

- Les frais de déploiement commercial : lancements de nouveaux produits, expansion territoriale notamment aux Etats Unis...

Le Groupe continue d'apporter son soutien à l'ensemble de ses filiales.

Méthodes comptables

Les méthodes comptables appliquées pour les états financiers au 31 décembre 2023 sont les mêmes que pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 à l'exception des nouvelles normes, amendements de normes et interprétations dont l'application est obligatoire au 1^{er} janvier 2023 :

- Amendements à IAS 12 *Impôts sur le résultat* : Impôts différés liés aux actifs et passifs résultant d'une transaction unique publiés par l'IASB le 7 mai 2021 et publiés au journal officiel de l'Union Européenne le 12 août 2022 ;
- Amendements à IAS 1 *Présentation des états financiers* et IFRS *Practice Statement 2* : Divulgation des méthodes comptables publiés par l'IASB le 12 février 2021 et publiés au journal officiel de l'Union Européenne le 3 mars 2022 ;
- Amendements à IAS 8 *Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs* : définition des estimations comptables publiés par l'IASB le 12 février 2021 et publiés au journal officiel de l'Union Européenne le 3 mars 2022.
- Amendements à IAS 12 : *Impôts sur le résultat : Réforme fiscale internationale - Règles modèles pilier 2*, publiés par l'IASB le 23 mai 2023 avec une entrée en vigueur immédiate et rétroactive au 1^{er} janvier 2023.

Ces nouveaux textes publiés par l'IASB et adoptés par l'Union Européenne n'ont pas eu d'incidence significative sur les états financiers de la Société.

Les nouvelles normes, amendements et interprétations récemment publiées et adoptées par l'Union Européenne qui peuvent être pertinentes pour les activités de la Société sont les suivantes :

- Amendements à IAS 1 *Présentation des états financiers* : Classement des actifs en courant ou non courant et Classement des passifs en courant ou non courant – Report de la date d'entrée en vigueur, et *Passifs non courant assortis de clauses restrictives* publiés par l'IASB le 23 janvier 2020, le 15 juillet 2020 et 31 octobre 2022 respectivement dont l'application est pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2024 ;
- Amendements à IFRS 16 *Contrats de location* : Passif de location dans le cadre d'une cession-bail « leaseback », publié par l'IASB le 22 septembre 2022 et dont l'application est pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2024 ;
- Amendements à IAS 7 *Tableau des flux de trésorerie* et IFRS 7 *Instruments financiers : Informations à fournir : accords de financement avec les fournisseurs*, publié par l'IASB le 25 mai 2023 et dont l'application est pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2024 ;

Les nouvelles normes, amendements et interprétations récemment publiées qui peuvent être pertinentes pour les activités de la Société mais qui n'ont pas encore été adoptées par l'Union Européenne sont les suivantes :

- Amendements à IAS 7 *Etats de flux de trésorerie* and IFRS 7 *Instruments financiers : informations à fournir : Ententes de financement de fournisseurs* publiés par l'IASB le 25 mai 2023 et dont l'application est pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2024 ; et
- Amendements à IAS 21 *Effets des variations des cours des monnaies étrangères : absence de convertibilité* publiés par l'IASB le 15 août 2023 et dont l'application est pour les exercices

ouverts à compter du 1^{er} janvier 2025.

La Société n'a pas adopté de façon anticipée ces nouvelles normes, amendements de normes et interprétations et n'anticipe pas d'impact significatif sur ses états financiers à la date d'adoption.

2.2 Changement de méthode comptable

A l'exception des nouveaux textes identifiés ci-dessus, la Société n'a pas procédé à des changements de méthodes comptables au 31 décembre 2023.

2.3 Utilisation de jugements et d'estimations

Pour préparer les états financiers conformément aux IFRS, des estimations, des jugements et des hypothèses ont été faites par la Direction de la Société. Elles ont pu affecter les montants présentés au titre des éléments d'actif et de passif, les passifs éventuels à la date d'établissement des états financiers et les montants présentés au titre des produits et des charges de l'exercice.

Ces estimations sont basées sur l'hypothèse de la continuité d'exploitation et sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement. Elles sont évaluées de façon continue sur la base d'une expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables qui constituent le fondement des appréciations de la valeur comptable des éléments d'actif et de passif. Les estimations peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent ou par suite de nouvelles informations. Les résultats réels pourraient différer sensiblement de ces estimations en fonction d'hypothèses ou de conditions différentes.

Les principales estimations ou jugements significatifs faits par la direction de la Société portent notamment sur les éléments suivants :

- Attribution de bons de souscriptions d'actions, de bons de souscriptions de parts de créateurs d'entreprises ou de stock-option aux salariés, dirigeants et aux prestataires extérieurs
 - La détermination de la juste valeur des paiements fondés sur des actions est basée sur le modèle Black & Scholes de valorisation d'option qui prend en compte des hypothèses sur des variables complexes et subjectives. Ces variables incluent notamment la valeur des titres de la Société, la volatilité attendue du cours de l'action sur la durée de vie de l'instrument ainsi que le comportement actuel et futur des détenteurs de ces instruments. Il existe un risque inhérent élevé de subjectivité découlant de l'utilisation d'un modèle de valorisation d'options dans la détermination de la juste valeur des paiements fondés sur des actions conformément à la norme IFRS 2.
 - Les hypothèses de valorisation retenues sont présentées en note 9.
- Détermination de la juste-valeur des dérivés passifs
 - La détermination de la juste valeur du dérivé passif est basée sur le modèle Black & Scholes de valorisation d'option qui prend en compte des hypothèses sur des variables complexes et subjectives. Ces variables incluent notamment la valeur des titres de la Société et la volatilité attendue du cours de l'action sur la durée de vie de l'instrument. Il existe un risque inhérent élevé de subjectivité découlant de l'utilisation d'un modèle de valorisation d'options dans la détermination de la juste valeur du dérivé passif conformément à la norme IFRS 9.
 - Les hypothèses de valorisation retenues sont présentées en note 10.3.

- Reconnaissance des frais de développement à l'actif
 - La Société consacre des efforts importants à la recherche et développement. Dans ce cadre, la Société doit effectuer des jugements et interprétations pour la détermination des frais de développement devant être capitalisés dès que l'ensemble des six critères définis par la norme IAS 38 sont satisfaits.
 - Les principes comptables et le montant des coûts capitalisés sont présentés en note 3.2.

- La détermination de la valeur recouvrable du goodwill OSD.
 - La détermination de la valeur d'utilité des UGT de la Société est calculée sur la base de la méthode des flux de trésorerie actualisés (DCF). Le management de la Société a eu recours à des estimations pour la détermination :
 - des flux futurs sur une période de 4 ans,
 - du taux de croissance à l'infini,
 - du taux d'actualisation.
 - Les hypothèses de valorisation adoptées sont exposées à la note 3.4.

- Dépréciation des stocks
 - La Société détermine une dépréciation de stocks à partir d'une analyse de la valeur nette de réalisation probable de ses stocks, laquelle est établie en fonction de données historiques et prévisionnelles. Dans ce cadre, la Société peut être amenée à prendre en compte des hypothèses (notamment en termes de consommations futures des produits jusqu'à la date de péremption desdits produits) et à effectuer des interprétations.
 - Les principes comptables et le montant des dépréciations sont présentés en note 5.

- Dépréciation des créances clients
 - Conformément à IFRS 9, la Société détermine le niveau de dépréciation des créances clients selon une approche basée sur les pertes attendues. Dans ce cadre, la Société peut être amenée à prendre en compte des hypothèses subjectives et effectuer des jugements pour la détermination des créances devant être provisionnées et le niveau de provisionnement.
 - Les principes comptables et le montant des dépréciations sont présentés en note 6.1.

- Non reconnaissance des impôts différés actifs nets des impôts différés passifs :
 - La détermination du montant des impôts différés actifs pouvant être reconnus nécessite que le management fasse des estimations à la fois sur la période de consommation des reports déficitaires, et sur le niveau des bénéfiques imposables futurs, au regard des stratégies en matière de gestion fiscale.
 - Les principes comptables appliqués par le Groupe en termes de reconnaissance des impôts différés actifs sont précisés en note 19.

- Reconnaissance du chiffre d'affaires
 - La Société comptabilise le chiffre d'affaires à la date à laquelle le client obtient le contrôle du bien. La Société doit faire appel à son jugement et son interprétation afin de déterminer si les critères de reconnaissance du revenu définis par IFRS 15 sont remplis.
 - Les principes comptables appliqués par la Société en termes de reconnaissance du revenu sont précisés en note 15.

- Provisions pour risques et charges
 - La Société peut être impliquée dans des procédures judiciaires, administratives ou réglementaires dans le cours normal de son activité. Une provision est enregistrée par la Société dès lors qu'il existe une probabilité suffisante que de tels litiges entraîneront des coûts à la charge de la Société. La Société met en œuvre des jugements et des interprétations afin de déterminer son meilleur estimé du risque encouru et d'établir le niveau de provisionnement du risque.
 - Les provisions pour risques et charges sont présentées en note 12.

2.4 Périmètre et méthodes de consolidation

Un investisseur consolide une entité s'il est exposé ou a droit aux rendements variables résultant de son implication dans l'entité et si le pouvoir qu'il détient sur cette entité lui permet d'influer sur ses rendements. Ce principe s'applique à toutes les entités, y compris les entités structurées.

Pour être considéré comme contrôlant une entité, un investisseur doit détenir cumulativement :

- Le pouvoir sur l'entité, c'est à dire lorsqu'il a des droits effectifs qui lui confèrent la capacité actuelle de diriger les activités de l'entité qui ont une incidence importante sur les rendements ;
- L'exposition ou droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité ;
- La capacité d'exercer son pouvoir sur l'entité de manière à influencer sur le montant des rendements qu'il obtient.

Les filiales sont consolidées par intégration globale à compter de la date à laquelle la Société en acquiert le contrôle. Elles sont déconsolidées à compter de la date à laquelle le contrôle cesse d'être exercé.

Les transactions et les soldes intragroupe sont éliminés. Les états financiers de la filiale sont préparés sur la même période de référence que ceux de la Société mère, sur la base de méthodes comptables homogènes.

La Société a le contrôle sur les filiales suivantes :

FILIALES	Pays	31/12/2023		31/12/2022	
		Pourcentage de contrôle	Pourcentage d'intérêt	Pourcentage de contrôle	Pourcentage d'intérêt
Implanet America Inc.	Etats-Unis	100%	100%	100%	100%
Implanet GmbH	Allemagne	100%	100%	100%	100%
Madison (1)	France	100%	100%	100%	100%
OSD (2)	France	100%	100%	100%	100%

(1) La société Madison est sans activité depuis sa création. Elle n'a pas été cédée dans le cadre de cession de la branche d'activité Madison.

(2) La société OSD détenait une filiale, OSD Iberica qui n'est pas consolidé en raison de son caractère non significatif. Cette filiale a été liquidée en Avril 2023.

2.5 Monnaie fonctionnelle de présentation

Les états financiers de la Société sont établis en euro (€) qui est la monnaie de présentation et la monnaie fonctionnelle d'Implanet SA.

2.6 Méthode de conversion

2.6.1 Comptabilisation des opérations en monnaie étrangère

Les transactions en monnaie étrangère sont converties dans la monnaie fonctionnelle de la société en appliquant le cours de change en vigueur à la date des transactions. Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère à la date de clôture sont convertis dans la monnaie fonctionnelle en utilisant le cours de change à cette date.

Les gains et pertes de change résultant de la conversion d'éléments monétaires correspondent à la différence entre le coût amorti libellé dans la monnaie fonctionnelle à l'ouverture de la période, ajusté de l'impact du taux d'intérêt effectif et des paiements sur la période, et le coût amorti libellé dans la monnaie étrangère converti au cours de change à la date de clôture.

Les actifs et passifs non monétaires libellés en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis dans la monnaie fonctionnelle en utilisant le cours de change de la date à laquelle la juste valeur a été déterminée. Les écarts de change résultant de ces conversions sont comptabilisés en résultat, à l'exception des écarts résultant de la conversion des instruments de capitaux propres disponibles à la vente, d'un passif financier désigné comme couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger, ou d'instruments qualifiés de couverture de flux de trésorerie, qui sont comptabilisés directement en capitaux propres.

Les écarts de change relatifs aux créances avec la filiale Implanet America Inc. sont comptabilisés directement en capitaux propres, ceux-ci étant relatifs à un investissement net à long terme.

2.6.2 Conversion des états financiers des filiales étrangères

Les actifs et passifs des filiales étrangères sont convertis sur la base des cours de change constatés à la clôture. Les éléments de leur compte de résultat sont convertis au cours moyen de la période.

La différence de conversion qui en résulte est portée directement en capitaux propres au poste réserve de conversion.

Les taux de change utilisés au cours des exercices présentés sont les suivants :

TAUX DE CHANGE	31/12/2023		31/12/2022	
	Taux de clôture	Taux moyen	Taux de clôture	Taux moyen
USD - Dollar US	1,105	1,0753	1,0666	1,0530

Note 3 : Goodwill, Immobilisations incorporelles et corporelles

3.1 Goodwill

Le 18 mai 2021, la Société a acquis 100% des actions de la société OSD pour un montant de 4 276 K€.

Ce montant se compose d'un crédit vendeur pour un montant de 2 666 K€ et d'un emprunt obligataire remboursable en actions émis pour un montant nominal de 1 610 K€.

Les frais de l'ensemble de l'opération supportés par Implanet s'établissent à 322 K€ et ont été classés en autres charges et produits opérationnels non courant sur 2021.

Cette prise de contrôle a été analysée comme une opération de regroupement d'entreprise au sens d'IFRS 3, ainsi le goodwill préliminaire a été calculé sur la base d'un prix d'acquisition à 100%.

Le goodwill OSD s'élève ainsi à 1 591 K€ au 31 décembre 2021 et au 31 décembre 2022 et se décomposait de la façon suivante :

(Montant en K€)		31/12/2021
A	Prix d'acquisition	4 276
B	Actif net acquis avant allocation du prix d'acquisition	950
	Allocation du prix d'acquisition	
	Technologies développées en interne	289
	Relation clientèle	1 447
C	Allocation du prix d'acquisition	1 736
D = B+C	Juste valeur des actifs et des passifs identifiables à la date de transaction	2 686
E = A - D	Goodwill	1 591

A la suite de la certification aux Etats Unis (FDA) et en Europe (marquage CE) de la nouvelle gamme de produits de fixation postérieure hybride (JSS) intégrant la technologie de la société SANYOU MEDICAL dans le cadre du partenariat technologique. La Société anticipe une accélération des ventes de cette nouvelle gamme au cours des prochaines années.

Dans le cadre du test annuel de dépréciation du goodwill OSD (cf. note 3.4), la Société a pris en compte dans ses projections l'éventuelle cannibalisation des produits existants OSD par les gammes récentes de SANYOU MEDICAL que la Société commercialisera à l'avenir.

La prise en compte de ces éléments a conduit la société a constaté une perte de valeur du goodwill OSD au 31 décembre 2023 et a comptabilisé une dépréciation pour son intégralité à hauteur de 1 591 K€ enregistrée au niveau des frais de marketing et ventes.



3.2 Immobilisations incorporelles

Principes comptables

Les immobilisations incorporelles sont principalement composées de licences, de développement de logiciels ainsi que des frais de développement.

Frais de recherche et développement

Les frais de recherche sont systématiquement comptabilisés en charges.

Selon la norme IAS 38, les frais de développement, sont comptabilisés en immobilisations incorporelles uniquement si l'ensemble des critères suivants sont satisfaits :

- a) Faisabilité technique nécessaire à l'achèvement du projet de développement,
- b) Intention de la Société d'achever le projet,
- c) Capacité de celui-ci à utiliser cet actif incorporel,
- d) Démonstration de la probabilité d'avantages économiques futurs attachés à l'actif,
- e) Disponibilité de ressources techniques, financières et autres afin d'achever le projet et
- f) Évaluation fiable des dépenses de développement.

Sont activables les coûts qui sont directement attribuables à la production de l'immobilisation, qui incluent :

- Les coûts des services utilisés ou consommés pour générer l'immobilisation incorporelle ;
- Les salaires et charges du personnel engagé pour générer l'actif.

Les dépenses ne sont activées qu'à partir de la date à laquelle les conditions d'activation de l'immobilisation incorporelle sont remplies. Les dépenses cessent d'être inscrites à l'actif lorsque l'immobilisation incorporelle est prête à être utilisée. Cette date de fin de développement est assimilée à celle à laquelle l'enregistrement réglementaire (marquage CE ou homologation FDA) est réalisé. La part du crédit d'impôt recherche relative à ces frais est enregistrée en moins de l'actif.

Logiciels

Les coûts liés à l'acquisition des licences de logiciels sont inscrits à l'actif sur la base des coûts encourus pour acquérir et pour mettre en service les logiciels concernés.

Autres immobilisations incorporelles

En application des critères de la norme IAS 38, les immobilisations incorporelles acquises sont comptabilisées à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition.

Location

Les biens financés par des contrats de location au sens de la norme IFRS 16 relative aux contrats de location et qui ne répondent pas aux critères d'exemptions (contrats de location de « faible valeur », inférieur à 5 K\$ et contrats de courte durée, inférieur à 12 mois) sont comptabilisés à l'actif du bilan. La dette correspondante est inscrite au passif dans les « Dettes financières ».

Durée et charge d'amortissement

Lorsque les immobilisations ont une durée d'utilité finie, l'amortissement est calculé de façon linéaire afin de ventiler le coût sur leur durée d'utilité estimée, soit :

Éléments	Durées d'amortissement
Frais de développement et technologies développées en interne	5 ans – Linéaire
Licences et développement de Logiciels	1 à 3 ans – Linéaire
Progiciel comptable et de gestion (SAP)	3 à 5 ans – Linéaire
Relation clientèle	10 ans – Linéaire

La charge d'amortissement des immobilisations incorporelles est comptabilisée en résultat dans la catégorie :

- Des « frais généraux et administratifs » pour les logiciels et progiciel comptable,
- Des « coûts de recherche et développement » et « coûts des affaires réglementaires et assurance qualité » pour l'amortissement des frais de développement capitalisés (en fonction de l'origine de la dépense capitalisée).

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (Montants en K€)	Cientèle	Logiciels / Brevets	Frais de développement et technologies développées en interne	En-cours	Total
VALEURS BRUTES					
Etat de la situation financière au 31 décembre 2021	1 447	1 073	3 892	426	6 839
Capitalisation de frais de développement	-	-	316	28	345
Acquisition	-	7	-	-	7
Cession et mise au rebut	-	2	205	(207)	-
Etat de la situation financière au 31 décembre 2022	1 447	1 083	4 413	248	7 191
Capitalisation de frais de développement	-	-	339	81	420
Acquisition	-	-	-	-	-
Transfert	-	-	177	(177)	-
Etat de la situation financière au 31 décembre 2023	1 447	1 083	4 929	152	7 611
AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS					
Etat de la situation financière au 31 décembre 2021	90	360	2 350	-	2 800
Augmentation	145	81	615	-	841
Diminution	-	(1)	-	-	(1)
Etat de la situation financière au 31 décembre 2022	235	440	2 965	-	3 640
Augmentation	157	-	727	-	884
Diminution	-	(8)	-	-	(8)
Etat de la situation financière au 31 décembre 2023	392	432	3 692	-	4 516
VALEURS NETTES COMPTABLES					
Au 31 décembre 2021	1 357	713	1 543	426	4 039
Au 31 décembre 2022	1 212	642	1 448	248	3 551
Au 31 décembre 2023	1 055	650	1 237	152	3 095

Les frais de développement activés au cours de l'exercice 2022 concernent principalement les projets *LLIF Cages et Plaques* (49 K€), *Origin* (71 K€), *Cage SQUALE US* (60 K€), *SAXXO* (139 K€), *Système fixation hybride* (52 K€), et le projet relatif à l'obtention du *Medical Device Regulation* (142 K€).



Les frais de développement activés au cours de l'exercice 2023 concernent principalement les projets *LLIF Cages et Plaques* (46 K€), *Cage SQUALE US* (40 K€), *JAZZ PF Tendeur* (13 K€), *Système fixation souple ORION* (17 K€), et le projet relatif à l'obtention du *Medical Device Regulation* (223 K€).

Dans le cadre du test annuel de dépréciation du goodwill et des éléments incorporels associés à la société OSD (cf. note 3.4), la Société a également constaté une perte de valeur complémentaire sur les incorporels liés à la technologie et à la clientèle OSD au 31 décembre 2023. La Société a donc comptabilisé une dépréciation complémentaire à hauteur de 137 K€ pour la technologie et 13 K€ pour la clientèle.

3.3 Immobilisations corporelles

Principes comptables

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou à leur coût de production par l'entreprise.

Ancillaires

Les ancillaires sont des instruments chirurgicaux spécifiques destinés à permettre la pose d'implants. Ces derniers sont présentés en installations techniques, matériel et outillages lorsqu'ils sont mis à la disposition d'un établissement de santé.

Dans le cas contraire, ils figurent en stocks et sont considérés comme étant disponibles à la vente.

Location

Les biens financés par des contrats de location au sens de la norme IFRS 16 relative aux contrats de location et qui ne répondent pas aux critères d'exemptions (contrats de location de « faible valeur », inférieur à 5 K\$ et contrats de courte durée, inférieur à 12 mois) sont comptabilisés à l'actif du bilan. La dette correspondante est inscrite au passif dans les « Dettes financières ».

Durée et charge d'amortissement

Les éléments d'actif font l'objet de plans d'amortissement déterminés selon la durée réelle d'utilisation du bien.

Les durées et modes d'amortissement retenus sont principalement les suivants :

Éléments	Durées d'amortissement
Ancillaires	3 ans – Linéaire
Installations techniques, matériel et outillages	5 à 10 ans – Linéaire
Installations générales, agencements, aménagements	5 ans – Linéaire
Matériel de transport	5 ans – Linéaire
Matériel de bureau et informatique	3 ans – Linéaire
Mobilier	4 à 7 ans – Linéaire

La charge d'amortissement des immobilisations corporelles est comptabilisée en compte de résultat dans la catégorie :

- Des « frais généraux et administratifs » pour l'amortissement des installations, agencements et aménagements divers, le matériel de bureau et informatique, le mobilier ;
- Du « coût des opérations » pour l'amortissement des machines de stockage de marchandises (inclus dans les « installations et techniques, matériel et outillages ») ;
- Du « coût des ventes » pour l'amortissement des ancillaires (ou instruments chirurgicaux).

IMMOBILISATIONS CORPORELLES (Montants en K€)	Constructions (droit d'utilisation)	Matériels et Outillages	Matériels et outillages (droit d'utilisation)	Installations et agencement s	Installations et agencements (droit d'utilisation)	Matériel de bureau, informatique, mobilier	Matériel de bureau, informatique et mobilier (droit d'utilisation)	Matériel de transport (droit d'utilisation)	En-cours	Total	Dont droit d'utilisation
VALEURS BRUTES											
Etat de la situation financière au 31 décembre 2021	1 683	3 403	269	128	31	331	119	187	-	6 152	2 289
Acquisition	20	190	-	-	-	27	-	138	-	374	158
Cession	-	(199)	-	-	-	(37)	-	-	-	(237)	-
Fin de contrats	(77)	-	-	-	-	-	-	(75)	-	(152)	(152)
Reclassement	-	-	57	-	-	-	(57)	-	-	-	-
Impact change	22	-	-	-	-	(7)	-	-	-	15	22
Etat de la situation financière au 31 décembre 2022	1 648	3 393	327	128	31	314	62	250	-	6 153	2 318
Acquisition	183	260	-	-	-	3	22	24	35	527	229
Cession	(219)	(230)	-	-	-	-	(24)	(40)	-	(513)	(283)
Fin de contrats	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Reclassement	-	35	-	-	-	37	(37)	-	(35)	-	(37)
Impact change	(7)	-	-	-	-	(1)	-	-	-	(8)	(7)
Etat de la situation financière au 31 décembre 2023	1 605	3 459	327	128	31	353	22	234	-	6 159	2 219
AMORTISSEMENTS											
Etat de la situation financière au 31 décembre 2021	758	3 036	259	107	8	327	113	98	-	4 705	1 235
Augmentation	313	183	10	14	7	3	5	71	-	606	407
Reclassement	-	-	57	-	-	-	(57)	-	-	-	-
Diminution	(62)	(175)	-	-	-	(37)	-	(66)	-	(341)	(128)
Impact change	6	-	-	-	-	-	-	-	-	6	7
Etat de la situation financière au 31 décembre 2022	1 015	3 044	327	120	15	292	60	103	-	4 977	1 521
Augmentation	276	210	-	7	6	7	6	77	-	589	365
Reclassement	-	-	-	-	-	37	(37)	-	-	-	-
Diminution	(170)	(195)	-	-	-	-	(24)	(40)	-	(430)	(235)
Impact change	(2)	-	-	-	-	(1)	-	-	-	(3)	(2)
Etat de la situation financière au 31 décembre 2023	1 118	3 059	327	128	21	335	4	140	-	5 132	1 611
VALEURS NETTES COMPTABLES											
Au 31 décembre 2021	926	366	10	21	23	4	6	89	-	1 447	1 054
Au 31 décembre 2022	632	349	-	7	16	22	2	147	-	1 176	797
Au 31 décembre 2023	487	400	-	-	10	18	18	94	-	1 027	609

Les installations techniques, matériels et outillages sont principalement composés des ancillaires mis en service lors de leur mise à disposition dans les établissements de santé. En avril 2023, la société a reconnu un droit d'utilisation au titre du contrat de location de ses locaux aux Etats-Unis dans le Massachusetts, pour un montant de 196K\$ soit 178 K€ pour une durée de 3 ans.



3.4 Perte de valeur des immobilisations incorporelles et corporelles

Principes comptables

Les actifs ayant une durée d'utilité indéterminée ne sont pas amortis et sont soumis à un test annuel de dépréciation.

Les actifs amortis sont soumis à un test de dépréciation chaque fois qu'il existe un indice interne ou externe montrant qu'un actif a pu perdre de sa valeur.

Le test de dépréciation consiste à comparer la valeur nette comptable de l'actif testé à sa valeur recouvrable. Le test est réalisé au niveau de l'Unité Génératrice de Trésorerie (« UGT ») qui est le plus petit groupe d'actifs qui inclut l'actif et dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie largement indépendantes de celles générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs.

Une perte de valeur est comptabilisée à concurrence de l'excédent de la valeur comptable sur la valeur recouvrable de l'actif. La valeur recouvrable d'un actif correspond à sa juste valeur diminuée des coûts de cession ou sa valeur d'utilité, si celle-ci est supérieure.

La juste valeur diminuée des coûts de sortie est le montant qui peut être obtenu de la vente d'un actif lors d'une transaction dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes, diminué des coûts de sortie.

La valeur d'utilité est la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés attendus de l'utilisation continue d'un actif et de sa sortie à la fin de sa durée d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée à partir des flux de trésorerie estimés sur la base des plans ou budgets établis sur cinq ans, les flux étant au-delà extrapolés par application d'un taux de croissance constant ou décroissant, et actualisés en retenant des taux du marché à long terme après impôt qui reflètent les estimations du marché de la valeur temps de l'argent et les risques spécifiques des actifs. La valeur terminale est déterminée à partir de l'actualisation à l'infini du dernier flux de trésorerie du test.

A la suite de la certification aux Etats Unis (FDA) et en Europe (marquage CE) de la nouvelle gamme de produits de fixation postérieure hybride (JSS) intégrant la technologie de la société SANYOU MEDICAL dans le cadre du partenariat technologique, la Société anticipe une accélération des ventes de cette nouvelle gamme au cours des prochaines années pouvant :

- freiner le développement commercial des gammes OSD ; et
- représenter un indicateur de perte de valeurs du goodwill OSD au sens d'IAS 36.

La Société a procédé à un test annuel de dépréciation du goodwill OSD au 31 décembre 2023.

Pour les besoins du test de perte de valeur du goodwill OSD, la Société a considéré l'unité génératrice de trésorerie (« UGT ») qui correspond à la société OSD.

Les hypothèses clés retenues par la Société au 31 décembre 2023 sont basées sur :

- Des prévisions financières sur 4 ans, prenant en compte dans ses projections l'éventuelle cannibalisation des produits existants OSD par les gammes récentes de SANYOU MEDICAL ;
- D'un taux d'actualisation (WACC) appliqué aux prévisions de 14,38 % ;
- Des Taux de croissance à l'infini du flux normatif opérationnel au-delà de la projection de 4 ans de l'ordre de 2 %

Au 31 décembre 2023, sur la base des évaluations internes réalisées, la Société a conclu que la valeur recouvrable de l'UGT testé était inférieure à sa valeur comptable.

La Société a ainsi comptabilisé une dépréciation du goodwill OSD à hauteur de 1 591 K€ enregistrée au niveau des frais de marketing et ventes (cf. note 16.2).

Note 4 : Autres actifs financiers

Principes comptables

Les actifs financiers du Groupe sont constitués :

- De prêts et créances initialement comptabilisés à la juste valeur, puis évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Les dépôts de garantie sont des actifs financiers non-dérivés à paiements déterminés ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif.
- D'actifs financiers à la juste valeur par le compte de résultat. Ils représentent les actifs détenus à des fins de transaction. Ils sont évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat. Certains actifs peuvent également faire l'objet d'un classement volontaire dans cette catégorie. Cette catégorie inclut les bons moyen termes négociables et les dépôts à terme. Ces actifs relèvent de la catégorie 1 définie par la norme IFRS 7.

Les actifs financiers avec une échéance à plus d'un an sont classés en « autres actifs financiers non courants » conformément à la norme IAS 1.

AUTRES ACTIFS FINANCIERS (Montants en K€)	31/12/2023	31/12/2022
Contrat de liquidité	-	23
Cautions	106	133
Total autres actifs financiers non courants	106	156

Les actifs financiers non courants sont constitués des cautions au titre des baux commerciaux pour les locaux en France et aux Etats-Unis.

Note 5 : Stocks

Principes comptables

Les stocks sont évalués suivant la méthode du coût unitaire moyen pondéré. Les stocks sont comptabilisés à leur coût d'achat ou à leur valeur nette de réalisation, si celle-ci est inférieure. Dans ce dernier cas, la perte de valeur est enregistrée en résultat.

Dépréciation

Une provision pour dépréciation de stocks est déterminée en fonction de la valeur nette de réalisation probable des stocks, laquelle est évaluée à partir de données historiques et prévisionnelles : délai de consommation moyen des produits en stocks et son impact potentiel sur la durée restante jusqu'à la date de péremption desdits produits (dates d'expiration). Les dépréciations de stocks sont enregistrées au compte de résultat dans la catégorie du « coût des opérations ».

STOCKS (Montants en K€)	31/12/2023	31/12/2022
Stocks de matières premières	125	130
Stocks de marchandises	1 969	1 618
Stocks de produits semi-finis	1 460	1 286
Stocks d'ancillaires et d'instruments	558	479
Total brut des stocks	4 111	3 513
Dépréciation des stocks de matières premières	(69)	(17)
Dépréciation des stocks de marchandises	(187)	(117)
Dépréciation des stocks d'ancillaires et d'instruments	(74)	(81)
Total dépréciation des stocks	(331)	(215)
Total net des stocks	3 780	3 299

Le stock de matières premières est essentiellement constitué de composants en polymère, des notices des produits et d'emballages.

Le stock de marchandises est principalement composé des différentes catégories d'implants pour l'arthroscopie et le rachis et de consommables relatifs au bistouri à ultrason.

Le stock d'ancillaires et d'instruments est constitué du matériel neuf disponible à la vente et non mis à la disposition des établissements de santé.

Note 6 : Créances

Principes comptables

Les créances sont évaluées à la juste valeur, qui correspond à leur valeur nominale. Elles sont, le cas échéant, dépréciées au cas par cas par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.

6.1 Créances clients

Principes comptables

Affacturation et cession Dailly

Les créances clients font partiellement l'objet de cession de créances dans le cadre de contrats d'affacturation ou de cession Dailly. Selon les dispositions de la norme IFRS 9, ce transfert ne donne pas lieu à décomptabilisation du fait de la conservation par la Société de la quasi-totalité des risques et avantages de l'actif transféré. Ainsi, l'intégralité de l'actif transféré figure au niveau des créances clients et une dette financière courante est enregistrée pour le montant de la trésorerie reçue.

Dépréciation

Les produits de la Société sont vendus à des hôpitaux publics et privés et à des distributeurs. Conformément à la norme IFRS 9, la dépréciation client est déterminée selon une approche basée sur les pertes attendues. Elle est présentée au compte de résultat dans la catégorie « ventes, distribution et marketing ».

CLIENTS ET COMPTES RATTACHES (Montants en K€)	31/12/2023	31/12/2022
Clients et comptes rattachés	1 721	1 940
Dépréciation des clients et comptes rattachés	(52)	(50)
Total net des clients et comptes rattachés	1 669	1 889

L'antériorité des créances se décompose comme suit :

CLIENTS ET COMPTES RATTACHES (Montants en K€)	31/12/2023	31/12/2022
Part non échu	1 176	1 341
Echu à moins de 90 jours	504	386
Echu entre 90 jours et six mois	76	28
Echu entre six mois et douze mois	4	20
Echu au-delà de douze mois	42	165
Total brut des clients et comptes rattachés	1 721	1 940

6.2 Autres créances

Principes comptables

Crédit d'impôt Recherche et Innovation

Des crédits d'impôt recherche et innovation sont octroyés aux entreprises par l'État français afin de les inciter à réaliser des recherches d'ordre technique et scientifique. Les entreprises qui justifient de dépenses remplissant les critères requis bénéficient d'un crédit d'impôt qui peut être utilisé pour le paiement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice de réalisation des dépenses et des trois exercices suivants ou, le cas échéant, être remboursé pour sa part excédentaire.

En l'absence de résultat imposable et compte tenu du statut de PME communautaire de la Société, la créance sur l'Etat relative au Crédit d'Impôt Recherche (« CIR ») et au Crédit d'Impôt Innovation (« CII ») sont remboursables l'année suivant celle de leurs constatations.

Les crédits d'impôts recherche et innovation sont enregistrés à l'actif sur l'exercice d'acquisition correspondant à l'exercice au cours duquel des dépenses éligibles donnant naissance au crédit d'impôt ont été engagées.

Les crédits d'impôts recherche et innovation sont présentés au compte de résultat en subvention au niveau des « coûts de recherche et développement », des « coûts des affaires réglementaires et assurance qualité » ou des « frais de marketing et ventes » en fonction de l'origine de la dépense.

AUTRES CREANCES (Montants en K€)	31/12/2023	31/12/2022
Créances fiscales (1)	481	592
Crédit d'impôt recherche (2)	65	114
Crédit d'impôt innovation (3)	9	26
Complément de prix dans le cadre de la cession de l'activité Madison (4)	-	1 438
Personnel et comptes rattachés	16	26
Fournisseurs débiteurs	11	42
Charges constatées d'avance (5)	35	43
Divers	96	2
Total autres créances	712	2 283

(1) Les créances fiscales sont relatives principalement à la TVA déductible et au remboursement de TVA. Elle comporte également au 31 décembre 2023 des créances envers la Région PACA et la Région nouvelle Aquitaine pour des subventions à recevoir pour 34 K€ enregistrée en produits constatés d'avance (cf. Note 13).

(2) Crédit d'impôt recherche (« CIR ») :

- En 2022 : CIR Implanet pour 114 K€.
- En 2023 : CIR Implanet pour 56 K€.

(3) Crédit d'impôt innovation (« CII ») :

- CII 2022 : 26 K€
- CII 2023 : 9 K€

(4) Solde du prix de cession et complément de prix dans le cadre de la cession de l'activité Madison

Les paiements différés du prix de cession ont été considérés comme des compléments de prix enregistrés à leur juste-valeur à la clôture. Certains compléments peuvent dépendre de l'obtention d'autorisations réglementaires et ont été par prudence non reconnus à la clôture.

Au 31 décembre 2022, la Société a présenté en autres créances courantes :

- Un complément de prix de 600 K€ à recevoir initialement en avril 2022, puis reporté en mai 2023 ;
- Un complément de prix de 850 K€ à recevoir en avril 2023 a fait l'objet d'une actualisation au 31 décembre 2022 à un taux marginal d'emprunt. Un montant de 838 K€ a ainsi été enregistré au 31 décembre 2022.

Ces deux compléments de prix ont été reçus par la Société au cours du premier semestre 2023.

Un complément de prix de 850 K€, dépendant de l'obtention d'une autorisation réglementaire par le cessionnaire, à recevoir fin du 1^{er} semestre 2024 et le complément de prix pouvant atteindre 500 K€ (sous la forme d'un commissionnement sur les ventes réalisées par SERF avec le partenaire KICO) n'ont pas été reconnus à la clôture compte tenu des aléas existants pour l'obtention des autorisations réglementaires.

(5) Les charges constatées d'avance se rapportent à des charges courantes et se décomposent de la façon suivante :

CHARGES CONSTATEES D'AVANCE (Montants en K€)	31/12/2023	31/12/2022
Locations	6	15
Assurances	4	5
Maintenance informatique	19	13
Honoraires	3	4
Divers	3	7
Total des charges constatées d'avance	35	44

Note 7 : Trésorerie et équivalents de trésorerie

Principes comptables

La trésorerie et équivalents de trésorerie comprennent les disponibilités bancaires, les disponibilités en caisse et les dépôts à court terme ayant une échéance initiale de moins de trois mois.

Les équivalents de trésorerie sont constitués de dépôts à terme. Les équivalents de trésorerie sont détenus à des fins de transaction, facilement convertibles en un montant de trésorerie connu et sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur. Ils sont évalués à la juste valeur et les variations de valeur sont enregistrées en résultat financier. Ces actifs relèvent de la catégorie 1 définie par la norme IFRS 7.

Pour les besoins du tableau des flux de trésorerie, la trésorerie nette comprend la trésorerie et les équivalents de trésorerie tels que définis ci-dessus ainsi que les concours bancaires courants.

TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE (Montants en K€)	31/12/2023	31/12/2022
Comptes bancaires	248	531
Total trésorerie et équivalents de trésorerie	248	531



Note 8 : Capital

Principes comptables

Les coûts accessoires directement attribuables à l'émission d'actions ou d'options sur actions sont comptabilisés en déduction des capitaux propres.

Contrat de liquidité

La part du contrat qui est investi en actions propres de la Société est comptabilisée en moins des capitaux propres consolidés du Groupe pour leurs coûts d'acquisition. Le résultat de cession de ces actions propres est enregistré également directement dans les capitaux propres. La réserve de trésorerie liée au contrat de liquidité est présentée en « autres actifs financiers non courants ».

8.1 Capital émis

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL	A la clôture des exercices présentés	
	31/12/2023	31/12/2022
Capital (en K€)	410	312
Nombre d'actions	41 043 587	31 211 757
dont Actions ordinaires	41 043 587	31 211 757
Valeur nominale (en euros)	€ 0,01	€ 0,01

Au 31 décembre 2023, le capital social s'élève à 410 K€. Il est divisé en 41 043 587 actions ordinaires entièrement souscrites et libérées d'un montant nominal de 0,01 €.

Ce nombre s'entend hors Bons de Souscription d'Actions (« BSA »), Bons de souscriptions de parts de créateurs d'entreprises (« BSPCE ») et Stock-Option octroyés à certains investisseurs et à certaines personnes physiques, salariées ou non de la Société et non encore exercés.

Mouvements du capital social

Au cours de l'exercice 2023, la Société a constaté :

- l'exercice de 9 089 616 BSA générant l'émission de 7 953 414 actions d'une valeur nominale de 0,01€ (cf. note 8.4) ;
- l'émission de 1 878 416 actions d'une valeur nominale de 0,01 € à la suite du remboursement en actions des ORA₂₀₂₁ (cf. note 10.3).

8.2 Gestion du capital

La politique de la Société consiste à maintenir une base de capital solide, afin de préserver la confiance des investisseurs, des créanciers et de soutenir le développement futur de l'activité.

A la suite de son introduction en bourse, la Société avait signé un contrat de liquidité le 20 novembre 2013 afin de limiter la volatilité « intra-day » de l'action Implanet. Dans ce cadre, la Société avait initialement confié 400 K€ à ODDO Corporate Finance afin que ce dernier prenne des positions à l'achat comme à la vente sur les actions de la Société.

Ce contrat a été transféré chez TSAF – Tradition Securities And Futures en date du 1^{er} décembre 2017 puis résilié au 31 janvier 2023 (cf. note 1.3).

8.3 Distribution de dividendes

La Société n'a procédé à aucune distribution de dividendes sur les exercices présentés.

8.4 Actions à bons de souscription d'actions

Lors de l'augmentation de capital d'Octobre 2022, la Société a réalisé une levée de 2,77 M€ par émission de 9 879 254 ABSA (actions à chacune desquelles est attaché un BSA).

Les BSA sont exerçables au prix d'exercice de 0,32 €. Chaque BSA donne le droit à 7/8^{ème} d'action chacun.

Au 31 décembre 2022, il reste 9 843 918 BSA non exercés.

Au cours de l'exercice 2023, 9 089 616 BSA ont été exercés (cf. note 8.1). Les BSA non exercés à fin mars 2023 sont devenus caducs.

Au 31 décembre 2023, il ne reste plus de BSA en circulation.

Note 9 : Paiements en actions

Principes comptables

Depuis sa création, la Société a mis en place plusieurs plans de rémunération dénoués en instruments de capitaux propres sous la forme de « bons de souscriptions d'actions » (« BSA »), de « bons de souscriptions de parts de créateurs d'entreprises » (« BSPCE ») et de stock-options.

En application de la norme IFRS 2, le coût des transactions réglées en instruments de capitaux propres est comptabilisé en charge sur la période au cours de laquelle les droits à bénéficier des instruments de capitaux propres sont acquis, en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres.

La Société a appliqué la norme IFRS 2 à l'ensemble des instruments de capitaux propres octroyés à des salariés, dirigeants, membres du Conseil d'Administration ou à des personnes physiques lui fournissant des services tels que des consultants.

La juste valeur des bons de souscription d'actions octroyés aux employés est déterminée par application du modèle Black-Scholes de valorisation d'options. Il en est de même pour les options octroyées à d'autres personnes physiques fournissant des services similaires, la valeur de marché de ces derniers n'étant pas déterminable.

Bons de souscriptions d'actions (« BSA »)

Le tableau ci-dessous récapitule les données relatives aux plans émis ainsi que les hypothèses retenues pour la valorisation selon la norme IFRS 2 :

Type	Date d'attribution	Caractéristiques des plans				Hypothèses retenues		
		Nombre total de bons attribués	Durée d'exercice	Prix d'exercice initial	Prix d'exercice ajusté (1) (2) (3) (4) (5)	Volatilité	Taux sans risque	Valorisation totale IFRS2 initiale (Black&Scholes) (en K€)
BSA 01/2013	AG du 22/01/2013	25 000	10 ans	1,500 €	492,57 €	37,49%	1,08%	2
BSA 01/2014	CA du 08/01/2014	27 398	10 ans	6,680 €	219,11 €	34,05%	1,30%	53
BSA 07/2015	CA du 15/07/2015	44 699	10 ans	2,890 €	109,91 €	33,15%	0,31%	22
BSA 07/2016 T1	CA du 11/07/2016	56 000	10 ans	1,330 €	50,71 €	34,86%	-0,51%	12
BSA 09/2017	CA du 19/09/2017	60 000	10 ans	0,660 €	26,31 €	34,42%	-0,10%	11
BSA 01/2018	CA du 23/01/2018	80 000	10 ans	0,650 €	25,91 €	34,67%	0,08%	9
BSA 09/2019	CA du 09/09/2019	400 000	10 ans	0,076 €	2,93 €	38,86%	-0,78%	7

- (1) Suite au regroupement décidé par l'assemblée générale extraordinaire du 19 juillet 2013, dix bons antérieurement attribués à cette date donnaient droit de souscrire 1 action.
- (2) Suite à l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription en mars 2015, les bons ont fait l'objet d'un ajustement de parité de 1,16 (décision du Conseil d'Administration du 18 mars 2015).
- (3) Suite à l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription en novembre 2016, les bons ont fait l'objet d'un ajustement de parité de 1,05 (décision du Conseil d'Administration du 17 novembre 2016).
- (4) Suite au regroupement par l'Assemblée Générale de la Société du 25 mars 2019 et sur usage de sa délégation par le Conseil d'Administration le 11 décembre 2019, avec effet au 3 février 2020, quarante bons antérieurement attribués à cette date donnaient droit de souscrire 1 action.
- (5) Suite à la réduction de capital non motivée par des pertes par voie de diminution de la valeur nominale des actions (décision du conseil d'administration du 19 septembre 2022), le prix de souscription des bons a fait l'objet d'une diminution de 0,09€.

La période d'acquisition des droits des plans émis est la suivante :

Type	Période d'acquisition des droits			31/12/2022		31/12/2023	
				Nombre de bons exerçables	Nombre de bons en cours d'acquisition des droits	Nombre de bons exerçables	Nombre de bons en cours d'acquisition des droits
BSA 01/2013				25 000	-	-	-
BSA 01/2014	1/3 au 08/01/2015	1/3 au 08/07/2015	1/3 au 08/01/2016	16 199	-	16 199	-
BSA 07/2015	1/3 au 01/07/2016	1/3 au 01/07/2017	1/3 au 01/07/2018	44 699	-	44 699	-
BSA 07/2016 T1	1/3 au 01/07/2017	1/3 au 01/07/2018	1/3 au 01/07/2019	46 000	-	46 000	-
BSA 09/2017	1/3 au 19/09/2018	1/3 au 19/09/2019	1/3 au 19/09/2020	40 000	-	40 000	-
BSA 01/2018	1/3 au 01/02/2019	1/3 au 01/02/2020	1/3 au 01/02/2021	60 000	-	60 000	-
BSA 09/2019	1/3 au 01/09/2020	1/3 au 01/09/2021	1/3 au 01/09/2022	300 000	-	300 000	-
				531 898	-	506 898	-

Les BSA attribués à des administrateurs sont sujets à une condition de présence des bénéficiaires au Conseil d'Administration de la Société. S'agissant des BSA attribués aux consultants et en cours d'acquisition, ils pourront être acquis dans la mesure où leur contrat conclu avec la Société soit demeuré en vigueur toute l'année calendaire précédant la date considérée.

Type	Date d'attribution	Nombre de bons en circulation				Nombre maximum d'actions pouvant être souscrites (1)
		31/12/2022	Attribués	Exercés	Caducs	
BSA 01/2013	AG du 22/01/2013	25 000	-	-	(25 000)	-
BSA 01/2014	CA du 08/01/2014	16 199	-	-	-	493
BSA 07/2015	CA du 15/07/2015	44 699	-	-	-	1 173
BSA 07/2016 T1	CA du 11/07/2016	46 000	-	-	-	1 207
BSA 09/2017	CA du 19/09/2017	40 000	-	-	-	1 000
BSA 01/2018	CA du 23/01/2018	60 000	-	-	-	1 500
BSA 09/2019	CA du 09/09/2019	300 000	-	-	-	7 500
Total		531 898	-	-	(25 000)	12 872

(1) Suite aux ajustements de parité tels que décrits ci-avant.

Bons de souscriptions de parts de créateurs d'entreprises (« BSPCE »)

Le tableau ci-dessous récapitule les données relatives aux plans émis ainsi que les hypothèses retenues pour la valorisation selon la norme IFRS2 :

Type	Date d'attribution	Caractéristiques des plans				Hypothèses retenues		
		Nombre total de bons attribués	Durée d'exercice	Prix d'exercice initial	Prix d'exercice ajusté (1) (2) (3) (4) (5)	Volatilité	Taux sans risque	Valorisation totale IFRS2 initiale (Black&Scholes) (en K€)
BSPCE 03/2016	CA du 24/03/2016	370 000	10 ans	1,500 €	57,11 €	34,40%	-0,16%	133
BSPCE 07/2016 T1	CA du 11/07/2016	209 488	10 ans	1,330 €	50,71 €	34,86%	-0,51%	68
BSPCE 07/2016 T2	CA du 11/07/2016	50 000	10 ans	1,330 €	50,71 €	34,86%	-0,51%	18
BSPCE 01/2018	CA du 23/01/2018	417 000	10 ans	0,650 €	25,91 €	34,67%	0,08%	79
BSPCE 09/2019	CA du 09/09/2019	3 675 000	10 ans	0,076 €	2,93 €	38,86%	-0,78%	101
BSPCE 11/2020	CA du 13/11/2020	200 000	10 ans	0,831 €	0,74 €	46,73%	-0,70%	64
BSPCE 05/2021	CA du 18/05/2021	800 000	10 ans	1,002 €	0,91 €	64,05%	-0,41%	406

- (1) Suite au regroupement décidé par l'assemblée générale extraordinaire du 19 juillet 2013, dix bons antérieurement attribués à cette date donnaient droit de souscrire 1 action.
- (2) Suite à l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription en mars 2015, les bons ont fait l'objet d'un ajustement de parité de 1,16 (décision du Conseil d'Administration du 18 mars 2015).
- (3) Suite à l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription en novembre 2016, les bons ont fait l'objet d'un ajustement de parité de 1,05 (décision du Conseil d'Administration du 17 novembre 2016).
- (4) Suite au regroupement par l'Assemblée Générale de la Société du 25 mars 2019 et sur usage de sa délégation par le Conseil d'Administration le 11 décembre 2019, avec effet au 3 février 2020, quarante bons antérieurement attribués à cette date donnaient droit de souscrire 1 action.
- (5) Suite à la réduction de capital non motivée par des pertes par voie de diminution de la valeur nominale des actions (décision du conseil d'administration du 19 septembre 2022), le prix de souscription des bons a fait l'objet d'une diminution de 0,09€.

La période d'acquisition des droits des plans émis est la suivante :

Type	Période d'acquisition des droits			31/12/2022		31/12/2023	
				Nombre de bons exerçables	Nombre de bons en cours d'acquisition des droits	Nombre de bons exerçables	Nombre de bons en cours d'acquisition des droits
BSPCE 03/2016	1/3 au 1/04/2017	1/3 au 1/04/2018	1/3 au 1/04/2019	307 000	-	307 000	-
BSPCE 07/2016 T1	1/3 au 11/07/2016	1/3 au 1/07/2017	1/3 au 1/07/2018	191 943	-	191 126	-
BSPCE 07/2016 T2	1/3 au 1/07/2017	1/3 au 1/07/2018	1/3 au 1/07/2019	50 000	-	50 000	-
BSPCE 01/2018	1/3 au 1/02/2019	1/3 au 1/02/2020	1/3 au 1/02/2021	281 000	-	276 000	-
BSPCE 09/2019	30% à la signature d'un contrat de partenariat, 30% à la signature d'un financement ou d'un accord stratégique, 40 % à la réalisation des programmes clés de la société (20% à l'obtention du marquage US FDA de l'implant Mariner Jazz Cap et 20% à l'obtention du marquage US FDA de l'implant Madison EVO)			612 000	-	584 000	-
BSPCE11/2020	50% au 1er janvier 2022 et 50% au 1er janvier 2023 (sous condition: signature d'un contrat d'acquisition d'une société avant le 31 décembre 2021)			100 000	100 000	86 750	86 750
BSPCE 05/2021	50% quand le CA >10M€ entre le 07/01/2021 et le 06/30/2022, 50% quand le CA >12M€ entre le 07/01/2022 et le 06/30/2023. Et 100% quand le CA > 22M€ entre le 07/01/2021 et le 06/30/2023			-	800 000	-	-
				1 541 943	900 000	1 494 876	86 750

Les BSPCE sont sujets à une condition de présence des bénéficiaires au sein de la Société en tant que salarié ou mandataire social.

Type	Date d'attribution	Nombre de bons en circulation				Nombre maximum d'actions pouvant être souscrites (1)	
		31/12/2022	Attribués	Exercés	Caducs		31/12/2023
BSPCE 03/2016	CA du 24/03/2016	307 000	-	-	-	307 000	8 058
BSPCE 07/2016 T1	CA du 11/07/2016	191 943	-	-	(816)	191 126	5 017
BSPCE 07/2016 T2	CA du 11/07/2016	50 000	-	-	-	50 000	1 312
BSPCE 01/2018	CA du 23/01/2018	281 000	-	-	(5 000)	276 000	6 900
BSPCE 09/2019	CA du 09/09/2019	612 000	-	-	(28 000)	584 000	14 600
BSPCE11/2020	CA du 13/11/2020	200 000	-	-	(26 500)	173 500	173 500
BSPCE 05/2021	CA du 18/05/2021	800 000	-	-	(800 000)	-	-
Total		2 441 943	-	-	(860 316)	1 581 626	209 387

(1) Suite aux ajustements de parité tels que décrits ci-avant.



Stock-option

Le tableau ci-dessous récapitule les données relatives aux plans émis ainsi que les hypothèses retenues pour la valorisation selon la norme IFRS2 :

Type	Date d'attribution	Caractéristiques des plans				Hypothèses retenues		
		Nombre total de bons attribués	Durée d'exercice	Prix d'exercice	Prix d'exercice ajusté (1) (2) (3)	Volatilité	Taux sans risque	Valorisation totale IFRS2 initiale (Black&Scholes) (en K€)
Stock option 07/2015	CA du 15/07/2015	22 500	10 ans	2,660 €	101,11 €	33,15%	0,31%	19
Stock option 01/2018	CA du 23/01/2018	22 500	10 ans	0,650 €	25,91 €	34,67%	0,08%	4
Stock option 09/2019	CA du 09/09/2019	500 000	10 ans	0,078 €	3,01 €	38,86%	-0,78%	13
Stock option 11/2020	CA du 13/11/2020	31 500	10 ans	0,831 €	0,741 €	46,73%	-0,70%	10

- (1) Suite à l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription en novembre 2016, les bons ont fait l'objet d'un ajustement de parité de 1,05 (décision du Conseil d'Administration du 17 novembre 2016).
- (2) Suite au regroupement par l'Assemblée Générale de la Société du 25 mars 2019 et sur usage de sa délégation par le Conseil d'Administration le 11 décembre 2019, avec effet au 3 février 2020, quarante bons antérieurement attribués à cette date donnaient droit de souscrire 1 action
- (3) Suite à la réduction de capital non motivée par des pertes par voie de diminution de la valeur nominale des actions (décision du conseil d'administration du 19 septembre 2022), le prix de souscription des bons a fait l'objet d'une diminution de 0,09€.

La période d'acquisition des droits des plans émis est la suivante :

Type	Période d'acquisition des droits	31/12/2022		31/12/2023	
		Nombre de bons exerçables	Nombre de bons en cours d'acquisition des droits	Nombre de bons exerçables	Nombre de bons en cours d'acquisition des droits
Stock option 07/2015	1/3 au 1/09/2016 1/3 au 1/09/2017 1/3 au 1/09/2018	10 000	-	10 000	-
Stock option 01/2018	1/3 au 1/02/2019 1/3 au 1/02/2020 1/3 au 1/02/2021	20 000	-	20 000	-
Stock option 09/2019	30% à la signature d'un contrat de partenariat, 30% à la signature d'un financement ou d'un accord stratégique, 40% à la réalisation des programmes clés de la société (20% à l'obtention du marquage US FDA de l'implant Mariner Jazz Cap et 20% à l'obtention du marquage US FDA de l'implant Madison EVO)	76 000	-	76 000	-
Stock option 11/2020	100% à la signature d'un contrat d'acquisition avant le 31 décembre 2021	30 000	-	30 000	-
		136 000	-	136 000	-

Les stock-options sont sujets à une condition de présence des bénéficiaires au sein de la Société en tant que salarié.

Type	Date d'attribution	Nombre de bons en circulation				Nombre maximum d'actions pouvant être souscrites (1)	
		31/12/2022	Attribués	Exercés	Caducs		31/12/2023
Stock option 07/2015	CA du 15/07/2015	10 000	-	-	-	10 000	262
Stock option 01/2018	CA du 23/01/2018	20 000	-	-	-	20 000	500
Stock option 09/2019	CA du 09/09/2019	76 000	-	-	-	76 000	1 900
Stock option 11/2020	CA du 13/11/2020	30 000	-	-	-	30 000	30 000
Total		136 000	-	-	-	136 000	32 662

(1) Suite aux ajustements de parité tels que décrits ci-avant.

Détail de la charge comptabilisée selon la norme IFRS 2 au cours des exercices présentés

Type (Montants en K€)	31/12/2022				31/12/2023			
	Coût probabilisé du plan à date	Charge cumulée à l'ouverture	Charge de la période	Charge cumulée à date	Coût probabilisé du plan à date	Charge cumulée à l'ouverture	Charge de la période	Charge cumulée à date
BSPCE 03/2016	129	129	-	129	129	129	-	129
BSPCE 07/2016 T1	67	67	-	67	67	67	-	67
BSPCE 07/2016 T2	18	18	-	18	18	18	-	18
BSPCE 01/2018	64	64	-	64	64	64	-	64
BSPCE 09/2019	18	18	-	18	18	18	-	18
BSPCE 11/2020	64	45	15	60	64	60	3	64
BSPCE 05/2021	-	161	(161)	-	-	161	-	-
BSA 01/2013	2	2	-	2	2	2	-	2
BSA 01/2014	38	38	-	38	38	38	-	38
BSA 07/2015	22	22	-	22	22	22	-	22
BSA 07/2016 T1	12	12	-	12	12	12	-	12
BSA 07/2016 T2	5	5	-	5	5	5	-	5
BSA 09/2017	5	5	-	5	5	5	-	5
BSA 01/2018	5	5	-	5	5	5	-	5
BSA 09/2019	5	5	1	5	5	5	-	5
Stock option 07/2015	14	14	-	14	14	14	-	14
Stock option 01/2018	4	4	-	4	4	4	-	4
Stock option 09/2019	3	3	-	3	3	3	-	3
Stock option 11/2020	10	10	-	10	10	10	-	10
Total			(145)				3	

Note 10 : Emprunts et dettes financières

Principes comptables

Sauf indication contraire, les emprunts et dettes financières sont comptabilisés au coût amorti calculé à l'aide du taux d'intérêt effectif conformément à la norme IFRS 9.

La fraction à plus d'un an des dettes financières est présentée en « Dettes financières non courantes » tandis que la part à moins d'un an des dettes financières est présentée en « dettes financières courantes ».

DETTE FINANCIERES COURANTES ET NON COURANTES (Montants en K€)	31/12/2023	31/12/2022
Dettes financières au titre des obligations locatives	292	456
Avance remboursable et prêt à taux zéro	216	516
Emprunt auprès des établissements de crédit	1 166	1 968
Dettes financières non courantes	1 674	2 940
Dettes financières au titre des obligations locatives	335	355
Avance remboursable et prêt à taux zéro	816	631
Concours bancaires courants	1	-
Emprunt obligataire	1 167	430
Dettes financières au titre du contrat d'affacturage	772	1 012
Emprunt auprès des établissements de crédit	1 387	1 432
Dettes financières courantes (y compris dérivé passif)	4 477	3 859
Total dettes financières	6 151	6 799

Réconciliation valeur de remboursement / valeur au bilan

RECONCILIATION VALEUR AU BILAN / VALEUR DE REMBOURSEMENT (Montants en K€)	Valeur de remboursement 31/12/2023	Coût amorti	Juste Valeur	Bifurcation du dérivé	Valeur au bilan	
					31/12/2023	31/12/2022
Dettes financières au titre des obligations locatives	627	-	-	-	627	811
Avance remboursable et prêt à taux zéro	1 050	(18)	-	-	1 032	1 146
Concours bancaires courants	1	-	-	-	1	-
Emprunt obligataire	1 300	(133)	-	-	1 167	430
Dettes financières au titre du contrat d'affacturage	772	-	-	-	772	1 012
Emprunt auprès des établissements de crédit	2 553	(0)	-	-	2 553	3 400
Total dettes financières	6 303	(152)	-	-	6 151	6 799



Ventilation des dettes financières par échéances, en valeur de remboursement

DETTE FINANCIERE PAR ECHEANCE, EN VALEUR DE REMBOURSEMENT (Montants en K€)	31/12/2023			
	Montant brut	Part à moins d'un an	De 1 à 5 ans	Supérieur à 5 ans
Dettes financières au titre des obligations locatives	627	335	292	-
Avance remboursable et prêt à taux zéro	1 050	838	212	-
Concours bancaires courants	1	1	-	-
Emprunt obligataire	1 300	1 300	-	-
Dettes financières au titre du contrat d'affacturage	772	772	-	-
Emprunt auprès des établissements de crédit	2 553	1 395	1 158	-
Total dettes financières	6 303	4 641	1 662	-
<i>Dettes financières courantes</i>	<i>4 641</i>			
<i>Dettes financières non courantes</i>	<i>1 662</i>			

10.1 Dettes financières au titre des obligations locatives

EVOLUTION DES DETTES FINANCIERES AU TITRE DES OBLIGATIONS LOCATIVES	Montant en K€	Part courante	Part non courante	
			de 1 à 5 ans	à plus de 5 ans
Au 31 décembre 2021	1 067	287	242	-
(+) Entrée de périmètre	-	-	-	-
(+) Souscription	158	-	-	-
(-) Remboursement	(421)	-	-	-
Effet du change	7	-	-	-
Au 31 décembre 2022	811	355	456	-
(+) Entrée de périmètre	-	-	-	-
(+) Souscription	229	-	-	-
(-) Remboursement	(359)	-	-	-
(-) Sortie anticipée de contrat	(50)	-	-	-
Effet du change	(4)	-	-	-
Au 31 décembre 2023	627	335	292	-

En avril 2023, la Société a reconnu un droit d'utilisation au titre du contrat de location de ses locaux aux Etats-Unis (Cambridge, Massachusetts) pour un engagement de 3 ans.

Ventilation des obligations locatives par échéances, en valeur de remboursement

ECHEANCE DES OBLIGATIONS LOCATIVES, EN VALEUR DE REMBOURSEMENT (Montants en K€)	Droit d'utilisation
Au 31 décembre 2023	627
Part à moins d'un an	335
Part d'un an à 5 ans	292
Part à plus de 5 ans	-



10.2 Avances remboursables et prêts à taux zéro

Principes comptables

La Société bénéficie d'un certain nombre d'aides publiques, sous forme de subventions, d'avances conditionnées ou de prêts à taux zéro.

Elles ont été comptabilisées conformément à la norme IAS 20. S'agissant d'aides financières consenties à des taux d'intérêts inférieurs au taux du marché, elles sont évaluées selon la norme IAS 39 au coût amorti :

- L'avantage de taux est déterminé en retenant un taux d'actualisation correspondant à un taux de marché à la date d'octroi. Le montant résultant de l'avantage de taux obtenu lors de l'octroi de ces aides est considéré comme une subvention enregistrée en produit dans l'état du résultat global ;
- Le coût financier des avances remboursables / prêt à taux zéro calculé au taux de marché est enregistré ensuite en charges financières.

En cas de constat d'échec prononcé, l'abandon de créance consenti est enregistré au compte de résultat en subvention.

EVOLUTION DES AVANCES REMBOURSABLES ET DES PRETS A TAUX ZERO (Montants en K€)	Bpifrance - Prêt à taux zéro pour l'innovation - Tresse Jazz	Bpifrance- Assurance prospection	Prêt Région Nouvelle Aquitaine	Avance BPI Orthopaedic	Dépôts et cautions reçus	COFACE SG 2016/2023	BPI -Assurance prospection Inde/USA	Total
Au 31 décembre 2021	469	186	471	91	7	14	108	1 345
(+) Encaissement	-	-	-	-	-	-	49	49
(-) Remboursement	(160)	-	(104)	-	-	(4)	-	(268)
Subventions	-	-	-	-	-	-	(6)	(6)
Charges financières	-	2	18	-	-	-	6	27
Au 31 décembre 2022	309	187	385	91	7	10	157	1 146
(+) Encaissement	-	-	-	41	-	-	-	41
(-) Remboursement	(80)	-	-	(7)	-	-	-	(87)
Subventions	-	-	-	(2)	-	-	-	(2)
Abandon de dette	-	(95)	-	-	-	-	-	(95)
Charges financières	8	6	10	2	-	-	3	29
Au 31 décembre 2023	237	98	395	125	7	10	160	1 032

Ventilation des avances remboursables et prêts à taux zéro par échéances, en valeur de remboursement

ECHÉANCES DES AVANCES REMBOURSABLES ET DES PRETS A TAUX ZERO, EN VALEUR DE REMBOURSEMENT (Montants en K€)	Bpifrance - Prêt à taux zéro pour l'innovation - Tresse Jazz	Bpifrance - Assurance prospection	Prêt Région Nouvelle Aquitaine	Avance BPI Orthopaedic	Dépôts et cautions reçus	COFACE SG 2016/2023	BPI -Assurance prospection Inde/USA	Total
Au 31 décembre 2023	240	100	396	135	7	10	163	1 050
Part à moins d'un an	239	65	396	47	7	10	74	838
Part d'un an à 5 ans	1	35	-	88	-	-	89	212
Part à plus de 5 ans	-	-	-	-	-	-	-	-

Prêt à taux zéro pour l'innovation Bpifrance – Implant à tresse Jazz

En juin 2016, la Société a obtenu l'accord de Bpifrance pour un prêt à taux zéro pour l'innovation d'un montant de 800 K€ pour le « développement et l'évaluation clinique de l'implant à tresse Jazz pour des chirurgies du rachis dégénératif (notamment sécurisation ou remplacement de vis pédiculaires) ». Les fonds ont été reçus par la Société le 19 août 2016, déduction faite des frais d'instruction de 24 K€.

Ce prêt possède les caractéristiques initiales suivantes :

- Différé de remboursement de 3 ans ;
- Remboursement de 40 000 € par trimestre à compter du 31 juillet 2019 jusqu'au 30 avril 2024.

Dans le référentiel IFRS, le fait que le prêt à taux zéro, soit plus favorable que les conditions de marché revient à considérer que le Groupe a bénéficié d'une subvention. La différence entre le montant de l'avance au coût historique et celui de l'avance actualisée à un taux de marché (Euribor 3 mois date de souscription + 2,5 points = 2,20%) est considérée comme une subvention perçue de l'État.

Dans le cadre de la crise sanitaire de la Covid-19, la société a négocié avec la banque Bpifrance un décalage de paiement des échéances, ce qui a eu pour conséquence le paiement de deux trimestres seulement au cours de l'exercice 2020, qui sont reportés en 2024. Le dernier remboursement devait ainsi intervenir le 31 octobre 2024.

En février 2024, la Société a signé des accords avec Bpifrance permettant de rééchelonner la dette restant due. Ainsi, l'ensemble des dettes au 31 décembre 2023 seront amorties sur la durée restant due de chacune des emprunts rallongée d'une période de 9 mois.

Assurance prospection Bpifrance

En Juillet 2018, la Société a signé un contrat d'assurance prospection avec Bpifrance couvrant les zones « Allemagne » et « Royaume-Uni ».

Le montant des dépenses de prospection couvertes par le contrat pour l'ensemble de la période de garantie est de 300 K€ avant application d'une quotité garantie de 65%.

La Société a perçu 89 K€ au titre de cette avance en août 2018, et 98 K€ en août 2021.

La période d'amortissement court du 1^{er} mai 2023 au 30 avril 2026.

Le remboursement s'effectuera selon les modalités suivantes :

- Du 1^{er} mai 2023 au 30 avril 2024 : remboursement égal à l'indemnité forfaitaire égale à 30% des montants perçus par la Société ;
- Du 1^{er} mai 2024 au 30 avril 2026 : remboursement basé sur le chiffre d'affaires export réalisé par la Société.

Dans le référentiel IFRS, le fait que cette avance soit plus favorable que les conditions de marché revient à considérer que le Groupe a bénéficié d'une subvention. La différence entre le montant de l'avance au coût historique et celui de l'avance actualisée à un taux de marché (Euribor 3 mois date de souscription + 2,5 points = 2,18%) est considérée comme une subvention perçue de l'État.

Au cours de l'exercice 2023, Bpifrance a accordé un abandon de 95 K€ sur le montant de l'avance remboursable compte tenu du développement commercial au Royaume-Uni. S'agissant d'une assurance prospection, ce montant a été enregistré en moins des primes d'assurances en frais de marketing et vente.



Contrat d'aide de la Région Nouvelle-Aquitaine

Le 21 mai 2019, la Société a obtenu un prêt court terme de la Région Nouvelle-Aquitaine pour un montant de 500 K€.

Ce prêt présente les caractéristiques initiales suivantes :

- Durée : 12 mois à compter de la date de la délibération relative à l'octroi de l'aide, soit avant le 01/04/2020 ;
- Taux : 0% ;
- Modalité de remboursement : *In fine* dans un délai de 18 mois ;
- Garantie accordée par la Société : nantissement du fonds de commerce.

Dans le référentiel IFRS, le fait que cette avance soit plus favorable que les conditions de marché revient à considérer que le Groupe a bénéficié d'une subvention. La différence entre le montant de l'avance au coût historique et celui de l'avance actualisée à un taux de marché est considérée comme une subvention perçue de l'État.

Dans le cadre de la crise sanitaire de la Covid-19, la société a négocié avec la Région un nouvel échéancier, qui permettait d'échelonner le paiement de l'aide du 1^{er} avril 2022 jusqu'au 1^{er} avril 2024. En février 2024, la Société a signé un nouvel accord avec la Région Nouvelle Aquitaine permettant de rééchelonner le montant restant dû. Ainsi, l'ensemble des dettes au 31 décembre 2023 seront amorties sur la durée restant due de chacune des emprunts rallongée d'une période de 9 mois.

10.3 Emprunts obligataires

Principes comptables

Les instruments financiers (BSA et options de conversion des emprunts obligataires) font l'objet d'une analyse spécifique.

Lorsque ces instruments financiers prévoient l'échange d'un nombre fixe d'actions contre un montant fixe de trésorerie, ils sont qualifiés d'instruments de capitaux propres au regard de la norme IAS 32.

Lorsque l'analyse menée conduit à l'impossibilité de qualifier ces instruments en instruments de capitaux propres et que la variable est financière, ceux-ci sont alors qualifiés de dérivés passifs entrant dans le scope de la norme IFRS 9. Ils sont alors comptabilisés en dérivé passif pour leur juste valeur à la date d'émission, la juste valeur étant déterminée par l'application du modèle de valorisation Black & Scholes. Les variations de cette juste valeur sont enregistrées en résultat financier. Ces passifs relèvent de la catégorie 3 définie par la norme IFRS 7.

EVOLUTION DES EMPRUNTS OBLIGATAIRES (Montants en K€)	OCA Nice & Green – janvier 2021	Obligations remboursables en action ORA₂₀₂₁	Obligations 2023	Total
Au 31 décembre 2021	327	786	-	1 113
(+) Encaissement	1 450	-	-	1 450
(-) Dérivé passif	(42)	-	-	(42)
(+/-) Variation de la juste valeur	-	(356)	-	(356)
(+/-) Impact du coût amorti	65	-	-	65
(+/-) Conversion	(1 800)	-	-	(1 800)
Au 31 décembre 2022	-	430	-	430
(+) Encaissement	-	-	1 001	1 001
(-) Dérivé passif	-	-	-	-
(+/-) Variation de la juste valeur	-	7	-	7
(+/-) Impact du coût amorti	-	-	166	166
(+/-) Remboursement en actions	-	(437)	-	(437)
Au 31 décembre 2023	-	-	1 167	1 167

ECHANCES DES EMPRUNTS OBLIGATAIRES (Montants en K€)	OCA Nice & Green – janvier 2021	Obligations remboursables en action ORA₂₀₂₁	Obligations 2023	Total
Au 31 décembre 2023	-	-	1 300	1 300
Part à moins d'un an	-	-	1 300	1 300
Part d'un an à 5 ans	-	-	-	-
Part à plus de 5 ans	-	-	-	-

10.3.1 Emission d'obligations convertibles en actions au profit de NICE & GREEN

Le 13 janvier 2021, la Société a signé un contrat d'obligations convertibles en actions (« OCA ») avec Nice & Green SA permettant une levée de fonds potentielle de 5 M€, à la discrétion de la Société, selon le calendrier suivant :

Périodes de 21 jours de bourse	OC	Montant total de la période
Période 1 ⁽¹⁾	1 à 160	1 600 000€
Période 2	161 à 180	200 000€
Période 3	181 à 200	200 000€
Période 4	201 à 220	200 000€
Période 5	221 à 240	200 000€
Période 6	241 à 260	200 000€
Période 7	261 à 280	200 000€
Période 8	281 à 300	200 000€
Période 9	301 à 320	200 000€
Période 10	321 à 340	200 000€
Période 11	341 à 360	200 000€
Période 12	361 à 380	200 000€
Période 13	381 à 400	200 000€
Période 14	401 à 420	200 000€
Période 15	421 à 440	200 000€
Période 16	441 à 460	200 000€
Période 17	461 à 480	200 000€
Période 18	481 à 500	200 000€

(1) Etant précisé que la période de souscription de la première tranche s'étendra du 1er février 2021 (inclus) au 30 avril 2021 (inclus) et qu'un minimum de 50 OCA devra être souscrit au plus tard le 7 avril 2021

Les OCA ont les caractéristiques suivantes :

- Valeur nominale : 10 000 €
- Prix de souscription : 98% de la valeur nominale
- Maturité : 12 mois
- Absence d'intérêt
- Conversion en actions ou remboursement en numéraire, à la discrétion de la Société
 - Modalités de conversion en actions : $N = V_n / P$ où
 - N correspond au nombre d'actions pouvant être souscrites
 - V_n correspond à la valeur nominale de la créance obligataire
 - P correspond à 92% du cours moyen de bourse le plus faible durant les 6 jours précédant la demande de conversion (étant précisé qu'il ne pourra être inférieur à 75% de la moyenne pondérée des cours des 5 dernières séances de bourse & qu'il ne pourra être inférieur à la valeur nominale des actions).
 - Modalité de remboursement en numéraire en cas d'exercice de l'option à la main de la Société : $V = V_n / 0,97$ où
 - V correspondent au montant à rembourser en numéraire
 - V_n correspond à la valeur nominale de la créance obligataire

Valorisation

La dette est évaluée selon la méthode du coût amorti conformément à la norme IFRS 9. L'option de conversion est comptabilisée en dérivé passif et est évaluée à la juste valeur, avec enregistrement des variations de cette juste valeur en résultat.

Au 31 décembre 2021, 35 obligations convertibles sont en circulation au titre des OCA de janvier 2021. L'engagement d'émettre et de souscrire le solde non émis des OCA a été considéré comme étant un « forward » (contrat à terme) au sens d'IFRS 9 a été comptabilisé à la juste valeur par compte de résultat et donné lieu à l'enregistrement d'un dérivé passif courant s'élevant à 183 K€ au 31 décembre 2021.

Au 31 décembre 2023, il ne reste plus d'obligations convertibles à émettre ou en en circulation.

10.3.2 Emission d'emprunts obligataires remboursables en actions au profit d'OSD

Caractéristiques des ORA

Chaque ORA de valeur nominale unitaire de 480,00 euros sera émise au pair, en rémunération de l'Apport d'une Action Apportée de la société OSD, soit un nombre total de 3.355 ORA en rémunération de l'Apport d'un nombre total de 3 355 Actions Apportées de la société OSD, représentant un montant nominal d'emprunt obligataire remboursable représentant la somme d'un million six cent dix mille quatre cents (1 610 400) euros.

- Date d'émission : 18 mai 2021
- Durée de l'emprunt remboursable en actions : 24 mois
- Date de remboursement : 19 mai 2023
- Taux d'intérêts : aucun
- Ratios de remboursement :

Chaque Titulaire recevra à la Date de Remboursement (ou à la Date de Remboursement Anticipé) pour chaque ORA détenue et remboursée un nombre « NActions » d'Actions Nouvelles déterminé comme suit :

$$\text{Formule 1 : } N\text{Actions} = ((C/0,85) - C)/NORA$$

avec :

« NActions » : le nombre d'actions ordinaires nouvelles de la société Implanet dont la valeur nominale s'établit à ce jour à 0,10 euro chacune, à libérer lors du remboursement d'une ORA, par compensation avec le montant de la créance obligataire que celle-ci représente ;

« C » : le nombre d'actions dont la valeur nominale s'établit à ce jour à 0,10 euro composant le capital social de la société Implanet sur une base non diluée à la Date de Remboursement (ou à la Date de Remboursement Anticipé sauf disposition contraire expresse) et avant le remboursement des ORA ;

« NORA » : le nombre d'ORA soit 3.355 ;

de telle sorte que l'ensemble des Titulaires d'ORA reçoivent en remboursement de la totalité des ORA un nombre total NActions d'Actions Nouvelles correspondant à 15 % du capital social de la société Implanet apprécié sur une base non diluée à la Date de Remboursement chaque Action Nouvelle étant alors émise à un prix d'émission (P) déterminé comme suit :

$$P = Vn \text{ ORA} / N\text{Actions.}$$

avec :

« Vn ORA » : la valeur nominale d'une ORA, soit 480 euros.

« NActions » : le nombre d'Actions Nouvelles à émettre par ORA remboursée

Par exception aux dispositions qui précèdent, dans l'hypothèse où le prix d'émission d'une Action Nouvelle (« P ») déterminé par l'application de la formule ci-avant ferait ressortir une décote de plus de 25 % par rapport au cours de clôture observé la veille de l'annonce au marché par la société Implanet du projet de rapprochement entre la société Implanet et la société OSD en date du 13 janvier 2021, soit 1,144€, « NActions » sera alors déterminé comme suit :

$$\text{Formule 2 : NActions} = \text{Vn ORA} / (0,75 \times \text{cours de clôture})$$

avec :

« Vn ORA » : la valeur nominale d'une ORA, soit 480 euros

« cours de clôture » : le cours de clôture observé la veille de l'annonce au marché par la société Implanet du projet de rapprochement entre la société Implanet et la société OSD en date du 13 janvier 2021, soit 1,144€

Dans ce cas de figure le nombre d'actions nouvelles est plafonné à 559 actions par ORA.

Comptabilisation

La composante « nominal » de l'ORA est comptabilisée comme un instrument hybride comprenant :

- une composante dette (contrat hôte), représentative de l'obligation de délivrer un nombre variable d'actions propres de l'émetteur ; et
- un dérivé incorporé, au titre du « cap » sur le nombre d'actions propres remis lors du remboursement (application du « cap »).

Conformément aux dispositions d'IFRS 9, la Société a décidé d'appliquer l'option juste-valeur à cet instrument hybride.

La projection des deux formules à la date de remboursement a permis de déterminer la juste-valeur des ORA pour 1 236 K€ au 18 mai 2021. La juste-valeur des ORA à la date d'acquisition d'OSD a été considérée comme une réduction du prix d'acquisition pour 374 K€ (valeur nominale de 1 610 K€ moins la juste valeur de la dette de 1 236 K€).

A la date de remboursement le 19 mai 2023, la juste-valeur des ORA s'établit à 437 K€. La variation de la juste-valeur entre le 31 décembre 2022 et le 19 mai 2023 a été comptabilisée en résultat pour 7 K€.

La juste-valeur de la dette à la date de remboursement a ensuite été transférée en capitaux propres. Le remboursement en actions des ORA₂₀₂₁ a engendré l'émission de 1 878 416 actions d'une valeur nominale de 0,01€.

Au 31 décembre 2023, il n'existe plus d'ORA en circulation.

10.3.3 Emission d'un emprunt obligataire au profit d'investisseurs

Le Conseil d'Administration a mis en place le 10 octobre 2023 un emprunt obligataire simple d'un montant de 1,3 M€ de nominal souscrites en numéraire pour 1,0 M€ par l'émission de 260 obligations de valeur nominale de 5 000 € souscrites à 77% de la valeur nominale de l'obligation, faisant l'objet de deux tranches représentant chacune un montant nominal de 0,65 M€ par l'émission de 130 obligations chacune.

Le tirage de la première tranche, avec l'émission de 130 obligations d'un montant net total de 0,50 M€, a été réalisé à la date de signature.

Le tirage de la seconde tranche, d'un montant net total de 0,50 M€, est intervenu début décembre 2023.

Ces obligations sèches, non dilutives, dont la maturité est fixée au 30 avril 2024, ne portent pas d'intérêts et devront être remboursées au plus tard dans les cinq jours ouvrés suivant le plus tôt entre (i) le 30 avril 2024 et (ii) l'issue de la réalisation de la prochaine augmentation de capital.

Dans le cas où (i) la Société ne procéderait pas au remboursement des obligations dues ou (ii) la Société ne procéderait pas au lancement de l'augmentation de capital envisagée avant le 12 février 2024, la Société s'est engagée à attribuer gratuitement des bons de souscriptions d'actions aux porteurs d'obligations sèches permettant un éventuel remboursement en actions des obligations à la main de ces derniers.

La probabilité de survenance de ce cas de défaut a été considérée comme nulle.

A la suite de l'augmentation de capital réalisée le 6 février 2024 (cf. note 1.3), la Société a procédé au remboursement de l'emprunt obligataire pour 1,3 M€.

La prime d'émission de 0,3 M€ a été étalée sur la durée de vie de l'emprunt via la méthode du taux d'intérêt effectif (TIE). Au 31 décembre 2023, l'emprunt obligataire s'élève à 1 167 K€.

10.4 Emprunts auprès des établissements de crédit

EVOLUTION DES EMPRUNTS (Montants en K€)	Emprunts Implanet (cf. 10.4.1)	Emprunt OSD (cf. 10.4.2.)	Emprunt OSD (Intérêts courus)	Total
Au 31 décembre 2021	3 342	1 801	4	5 147
Entrée de périmètre	-	-	-	-
(+) Encaissement	-	-	-	-
(-) Remboursement	(1 236)	(514)	-	(1 750)
(+/-) Impact du coût amorti	1	2	-	2
Au 31 décembre 2022	2 106	1 289	4	3 400
Entrée de périmètre	-	-	-	-
(+) Encaissement	-	-	4	4
(-) Remboursement	(585)	(267)	-	(851)
(+/-) Impact du coût amorti	(0)	1	-	1
Au 31 décembre 2023	1 521	1 024	8	2 553



EMPRUNTS PAR ECHEANCE (Montants en K€)	Emprunts Implanet (cf. 10.4.1)	Emprunt OSD (cf. 10.4.2.)	Emprunt OSD (Intérêts courus)	Total
Au 31 décembre 2023	1 521	1 024	8	2 553
Part à moins d'un an	748	639	8	1 395
Part d'un an à 5 ans	773	385	-	1 158
Part à plus de 5 ans	-	-	-	-

10.4.1 Emprunts Implanet

EVOLUTION DES EMPRUNTS (Montants en K€)	Emprunt 07/2019-1	Emprunt 07/2019-2	Emprunt PGE 04/2020	Emprunt PGE 06/2020	Emprunt PGE 11/2020 - 1	Emprunt PGE 11/2020 - 2	Emprunt crédit vendeur (1)	Total
Au 31 décembre 2021	400	150	401	400	131	353	1 507	3 342
(+) Augmentation	-	-	-	-	-	-	-	-
(-) Remboursement	-	(15)	(66)	(25)	-	-	(1 130)	(1 236)
(+/-) Impact du coût amorti	-	-	1	-	-	-	-	1
Au 31 décembre 2022	400	135	336	375	131	353	377	2 106
(+) Augmentation	-	-	-	-	-	-	-	-
(-) Remboursement	(50)	(15)	(41)	(50)	(8)	(43)	(377)	(585)
(+/-) Impact du coût amorti	-	-	-	0	(0)	(0)	-	(0)
Au 31 décembre 2023	350	120	294	325	122	309	-	1 521

(1) Afin de financer l'acquisition de la société OSD, un crédit vendeur d'un montant de 2 666 K€ a été mis en place le 18 mai 2021, garanti par un nantissement des actions de la société OSD. Le crédit vendeur a fait l'objet d'un premier remboursement de 500 K€ à la date d'acquisition suivi par 23 échéances de 94 K€ à compter de juin 2021. Au 31 décembre 2023, le crédit vendeur a été intégralement remboursé.

Ventilation des emprunts auprès des établissements de crédit par échéances, en valeur de remboursement

EMPRUNTS PAR ECHEANCE (Montants en K€)	Emprunt 07/2019-1	Emprunt 07/2019-2	Emprunt PGE 04/2020	Emprunt PGE 06/2020	Emprunt PGE 11/2020 - 1	Emprunt PGE 11/2020 - 2	Emprunt crédit vendeur	Total
Au 31 décembre 2023	350	120	294	325	122	309	-	1 521
Part à moins d'un an	175	53	158	175	57	131	-	748
Part d'un an à 5 ans	175	68	136	150	65	179	-	773
Part à plus de 5 ans	-	-	-	-	-	-	-	-



Les emprunts souscrits auprès des établissements de crédit ont les caractéristiques suivantes :

CARACTERISTIQUES DES EMPRUNTS	Emprunt 07/2019-1	Emprunt 07/2019-2	Emprunt PGE 04/2020	Emprunt PGE 06/2020	Emprunt PGE 11/2020 - 1	Emprunt PGE 11/2020 - 2
Etablissement bancaire	BPI	BPI	Courtois	BPI	BPI	Courtois
Objet	(4)	(5)	(6)	(6)	(6)	(6)
Montant nominal (en K€)	400	150	400	400	130	350
Durée	7 ans	7 ans	Différé de 2 fois 12 Mois + avenant amortissement sur 4 ans à compter 04/2022	Différé de 2 fois 12 mois + avenant amortissement sur 4 ans à compter 09/2022	Différé de 2 fois 12 mois + avenant amortissement sur 4 ans à compter 03/2023	Différé de 2 fois 12 Mois + avenant amortissement sur 4 ans à compter 01/2023
Taux d'intérêt	1,02% par an	4,84% par an	1,25% par an	2,25% par an	2,25% par an	1,25% par an

- (1) Financement du cycle d'exploitation
- (2) Financement d'instruments chirurgicaux
- (3) Financement de matériel médical
- (4) Financement pour le développement d'un implant
- (5) Financement d'une innovation
- (6) Prêts garantis par l'Etat liés au Covid-19

Au regard de la situation exceptionnelle liée à la pandémie de Covid-19, la société a obtenu des reports d'échéances pour les emprunts 07/2019-1 et 07/2019-2 :

- Emprunt 07/2019-1 : report des six prochaines échéances à compter du 15/03/2020 ;
- Emprunt 07/2019-2 : report des six prochaines échéances à compter du 17/03/2020

En février 2024, la Société a signé un nouvel accord avec l'ensemble des banques permettant de rééchelonner le montant restant dû. Ainsi, l'ensemble des dettes au 31 décembre 2023 seront amorties sur la durée restant due de chacun des emprunts rallongée d'une période de 9 mois.

10.4.2 Emprunt OSD

EVOLUTION DES EMPRUNTS (Montants en K€)	Emprunt 11/2021	Emprunt 11/2014	Emprunt 02/2015	Emprunt 12/2015	Emprunt 03/2016	Emprunt 07/2018	Emprunt 07/2018	Emprunt 12/2018	Emprunt 03/2019	Emprunt 07/2019	Total I
Au 31 décembre 2021	38	5	90	16	140	103	102	139	125	142	900
(+) Encaissement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
(-) Remboursement	(30)	(5)	(60)	(11)	(60)	(51)	(40)	(28)	(40)	(40)	(365)
(+/-) Impact du coût amorti	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Au 31 décembre 2022	8	-	30	6	80	52	62	111	85	103	535
(+) Encaissement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
(-) Remboursement	(8)	-	(30)	(6)	(60)	(21)	(13)	(14)	(20)	(13)	(186)
(+/-) Impact du coût amorti	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Au 31 décembre 2023	-	-	-	-	20	30	49	97	65	89	349

EVOLUTION DES EMPRUNTS (Montants en K€)	Emprunt PGE 12/2019	Emprunt PGE 04/2020-1	Emprunt PGE 04/2020-2	Intérêts cours	Total II	Total III (I+II)
Au 31 décembre 2021	300	300	301	4	905	1 805
(+) Encaissement	-	-	-	-	-	-
(-) Remboursement	(49)	(50)	(50)	-	(149)	(514)
(+/-) Impact du coût amorti	1	1	1	-	2	2
Au 31 décembre 2022	251	251	252	4	758	1 294
(+) Encaissement	-	-	-	4	4	4
(-) Remboursement	(25)	(31)	(25)	-	(81)	(267)
(+/-) Impact du coût amorti	0	1	0	-	1	1
Au 31 décembre 2023	227	220	227	8	683	1 032



ECHEANCE DES EMPRUNTS (Montants en K€)	Emprunt 11/2021	Emprunt 11/2014	Emprunt 02/2015	Emprunt 12/2015	Emprunt 03/2016	Emprunt 07/2018	Emprunt 07/2018	Emprunt 12/2018	Emprunt 03/2019	Emprunt 07/2019	Total I
Au 31 décembre 2023	-	-	-	-	20	30	49	97	65	89	349
Part à moins d'un an	-	-	-	-	20	30	49	43	61	67	271
Part d'un an à 5 ans	-	-	-	-	-	-	-	53	3	22	78
Part à plus de 5 ans	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

ECHEANCE DES EMPRUNTS (Montants en K€)	Emprunt PGE 12/2019	Emprunt PGE 04/2020-1	Emprunt PGE 04/2020-2	Intérêts cours	Total II	Total III (I+II)
Au 31 décembre 2023	227	220	227	8	680	1 024
Part à moins d'un an	124	119	125	8	376	647
Part d'un an à 5 ans	103	101	102	-	307	385
Part à plus de 5 ans	-	-	-	-	-	-

Les emprunts souscrits auprès des établissements de crédit ont les caractéristiques suivantes :

CARACTERISTIQUES DES EMPRUNTS	Emprunt 11/2021	Emprunt 11/2014	Emprunt 02/2015	Emprunt 12/2015	Emprunt 03/2016	Emprunt 07/2018	Emprunt 07/2018	Emprunt 12/2018	Emprunt 03/2019	Emprunt 07/2019
Etablissement bancaire	BPI France Export	Chaix BPMED	BPI France croissance	Chaix BPMED	BPI France	SMC	BPMED	SG	SMC	BPMED
Montant nominal (en K€)	150	125	300	80	400	250	200	200	200	200
Durée	6 ans et 9 mois	4 ans et 6 mois	5 ans et 9 mois	5 ans	7 ans	5 ans	6 ans	6 ans	5 ans	6 ans
Taux d'intérêt	4,37% par an	3,50% par an	4,06% par an	2,68% par an	3,23% par an	1,81% par an	1,05% par an	1,53% par an	1,15% par an	1,05% par an

CARACTERISTIQUES DES EMPRUNTS	Emprunt PGE 12/2019	Emprunt PGE 04/2020-1	Emprunt PGE 04/2020-2
Etablissement bancaire	BPMED	SG	SMC
Montant nominal (en K€)	299	300	300
Durée	Différé de 2 fois 12 Mois + avenant amortissement sur 4 ans à compter 05/2022		
Taux d'intérêt	1,76% par an	0,58% par an	1,25% par an

En février 2024, la Société a signé un nouvel accord avec l'ensemble des banques permettant de rééchelonner le montant restant dû. Ainsi, l'ensemble des dettes au 31 décembre 2023 seront amorties sur la durée restant due de chacun des emprunts rallongée d'une période de 9 mois.

10.5 Préfinancement du crédit d'impôt recherche

Au cours de l'exercice 2023, la créance liée au CIR 2022 a fait l'objet d'un préfinancement par la banque DELUBAC (cession de créances) pour un montant après retenue de garantie de 116 K€. En conséquence, la Société a comptabilisé les éléments suivants :

- Une dette au coût amorti (130 K€), pour le montant reçu par la banque DELUBAC au titre du préfinancement ;
- Un actif au titre de la retenue de garantie (12 K€) ; et
- Un actif courant, pour le montant de la créance due par l'Etat français.

La créance a été remboursée sur le mois de décembre 2023.

Note 11 : Engagements envers le personnel

Principes comptables

Les salariés français de la Société bénéficient des prestations de retraites prévues par la loi en France :

- Obtention d'une indemnité de départ à la retraite, versée par la Société, lors de leur départ en retraite (régime à prestations définies) ;
- Versement de pensions de retraite par les organismes de Sécurité Sociale, lesquels sont financés par les cotisations des entreprises et des salariés (régime à cotisations définies).

Les régimes de retraite, les indemnités assimilées et autres avantages sociaux qui sont analysés comme des régimes à prestations définies (régime dans lequel la Société s'engage à garantir un montant ou un niveau de prestation défini) sont comptabilisés au bilan sur la base d'une évaluation actuarielle des engagements à la date de clôture, diminuée de la juste valeur des actifs du régime y afférent qui leur sont dédiés.

Cette évaluation repose sur l'utilisation de la méthode des unités de crédit projetées, prenant en compte la rotation du personnel et des probabilités de mortalité. Les éventuels écarts actuariels sont comptabilisés dans les capitaux propres, en « autres éléments du résultat global ».

Les paiements de la Société pour les régimes à cotisations définies sont constatés en charges du compte de résultat de la période à laquelle ils sont liés.

La provision pour indemnités de fin de carrière est évaluée sur la base des dispositions prévues par la convention collective applicable à savoir la convention collective de la Métallurgie pour Implanet et du Négoce Services Médico Techniques pour OSD, et concerne uniquement les salariés relevant du droit français.

En 2021, le Groupe a appliqué le changement de méthode comptable concernant le calcul des engagements de retraite en lien avec la décision de l'IFRS IC « Attribution d'avantages aux périodes de services (IAS 19 Avantages du personnel) ».

Les principales hypothèses actuarielles utilisées pour l'évaluation des indemnités de départ à la retraite sont les suivantes :

HYPOTHESES ACTUARIELLES	31/12/2023		31/12/2022	
	Cadres	Non cadres	Cadres	Non cadres
Age de départ à la retraite	Départ volontaire entre 65 et 67 ans			
Conventions collectives	Métallurgie Ingénieurs et Cadres / Négoces services Médico Techniques*	Métallurgie Gironde Landes / Négoces services Médico Technique*	Métallurgie Ingénieurs et Cadres / Négoces services Médico Techniques*	Métallurgie Gironde Landes / Négoces services Médico Technique*
Taux d'actualisation (IBOXX Corporates AA)	3,70%		3,75%	
Table de mortalité	INSEE 2018		INSEE 2018	
Taux de revalorisation des salaires	2,00%		2,00%	
Taux de turn-over	Moyen (table AG2R)		Moyen (table AG2R)	
Taux de charges sociales	47% / 39%*	47% / 39%*	47% / 43%*	47% / 43 %*

*informations pour la société OSD

La provision pour engagement de retraite a évolué de la façon suivante :

ENGAGEMENTS ENVERS LE PERSONNEL (Montants en K€)	Indemnités de départ en retraite
Au 31 décembre 2021	230
Entrée de périmètre	-
Coûts des services passés	24
Coûts financiers	2
Ecart actuariels	(59)
Au 31 décembre 2022	198
Entrée de périmètre	-
Coûts des services passés	12
Coûts financiers	1
Ecart actuariels	(41)
Au 31 décembre 2023	170

Note 12 : Provisions

Principes comptables

Les provisions correspondent aux engagements résultant de litiges et risques divers, dont l'échéance et le montant sont incertains, auxquels la Société peut être confrontée dans le cadre de ses activités.

Une provision est comptabilisée lorsque la Société a une obligation envers un tiers résultant d'un évènement passé dont il est probable qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci, et que les sorties futures de liquidités peuvent être estimées de manière fiable. Le montant comptabilisé en provision est l'estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation, actualisée si nécessaire à la date de clôture.

Litiges et passifs

La Société peut être impliquée dans des procédures judiciaires, administratives ou réglementaires dans le cours normal de son activité. Une provision est enregistrée par la Société dès lors qu'il existe une probabilité suffisante que de tels litiges entraîneront des coûts à la charge de la Société.

Litiges prud'homaux

Les montants provisionnés sont évalués, au cas par cas, en fonction des risques estimés encourus à date par la Société, sur la base des demandes, des obligations légales et des positions des avocats.

PROVISIONS (Montants en K€)	31/12/2023				Montant fin exercice
	Montant début exercice	Dotations	Reprises avec objets	Reprises sans objets	
Provisions pour litiges	25	127	(25)	-	127
Provisions pour restructuration	-	-	-	-	-
Total provisions pour risques et charges	25	127	(25)	-	127

PROVISIONS (Montants en K€)	31/12/2022				Montant fin exercice
	Montant début exercice	Dotations	Reprises avec objets	Reprises sans objets	
Provisions pour litiges	25	25	(25)	-	25
Provisions pour restructuration	-	-	-	-	-
Total provisions pour risques et charges	25	25	(25)	-	25

Au 31 décembre 2022, la Société OSD a provisionné des coûts au titre de sa réorganisation et du transfert de son siège social.

Au 31 décembre 2023, la Société Implanet a provisionné des coûts relatifs au titre de la réorganisation aux Etats Unis.

Note 13 : Passifs courants

Principes comptables

La juste valeur des passifs courants est assimilée à leur valeur au bilan, compte tenu des échéances très courtes de paiement.

13.1 Dettes fiscales et sociales

DETTES FISCALES ET SOCIALES (Montants en K€)	31/12/2023	31/12/2022
Personnel et comptes rattachés	196	226
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	646	433
Autres impôts, taxes et versements assimilés	186	247
Total dettes fiscales et sociales courantes	1 029	906

Au cours de l'exercice 2023, la Société a négocié un étalement de ses charges sociales pour un montant de 480 K€ entre le 15 juin 2023 et le 15 novembre 2024.

13.2 Autres passifs courants

AUTRES PASSIFS COURANTS (Montants en K€)	31/12/2023	31/12/2022
Clients - avoirs à établir	2	1
Rémunérations en tant qu'administrateurs (jetons de présence)	60	30
Produits constatés d'avance (1)	132	182
Divers (2)	270	(25)
Total autres passifs courants	464	187

(1) Produits constatés d'avance

La Société a bénéficié de subventions, dont :

- une subvention de la Région PACA de 190 K€ pour accompagner l'entreprise dans son développement (croissance et recrutement) pour un montant de dépenses réglées subventionnables à hauteur de 948 K€ ;
- une subvention de la Région Nouvelle Aquitaine de 90 K€ dans le cadre d'un projet innovant collaboratif pour un montant de dépenses réglées subventionnables à hauteur de 452 K€.

Un produit constaté d'avance de 132 K€ a été reconnu à la clôture. Ces subventions sont reconnues au rythme des dépenses réalisées par rapport au budget subventionnable.

(2) Divers

Ce poste est constitué notamment des acomptes reçus dans le cadre du maintien d'activité pour le compte de la société SERF pour 234 K€ au 31 décembre 2023 et -25 K€ au 31 décembre 2022 (cf. note 21.2).

Note 14 : Actifs et passifs financiers et effets sur le résultat

Principes comptables

La Société a distingué trois catégories d'instruments financiers selon les conséquences qu'ont leurs caractéristiques sur leur mode de valorisation et s'appuie sur cette classification pour exposer certaines des informations demandées par la norme IFRS 7 :

- Catégorie de niveau 1 : instruments financiers faisant l'objet de cotations sur un marché actif ;
- Catégorie de niveau 2 : instruments financiers dont l'évaluation fait appel à l'utilisation de techniques de valorisation reposant sur des paramètres observables ;
- Catégorie de niveau 3 : instruments financiers dont l'évaluation fait appel à l'utilisation de techniques de valorisation reposant pour tout ou partie sur des paramètres inobservables ; un paramètre inobservable étant défini comme un paramètre dont la valeur résulte d'hypothèses ou de corrélations qui ne reposent ni sur des prix de transactions observables sur les marchés, sur le même instrument à la date de valorisation, ni sur les données de marché observables disponibles à la même date.

Les actifs et passifs de la Société sont évalués de la manière suivante à la clôture des exercices présentés :

RUBRIQUES AU BILAN (Montants en K€)	31/12/2023		Valeur - état de situation financière selon IFRS 9		
	Valeur Etat de Situation financière	Juste Valeur	Juste- valeur par le compte de résultat	Juste- valeur par autres éléments du résultat global	Coût amorti
Actifs financiers non courants	106	106	-	-	106
Clients et comptes rattachés	1 669	1 669	-	-	1 669
Autres créances	712	712	-	-	712
Trésorerie et équivalents de trésorerie	248	248	248	-	-
Total actifs	2 735	2 735	248	-	2 487
Dettes financières courantes	4 477	4 477	-	-	4 477
Dettes financières non courantes	1 674	1 674	-	-	1 674
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 870	2 870	-	-	2 870
Autre créditeurs et dettes diverses	464	464	-	-	464
Total passifs	9 485	9 485	-	-	9 485

RUBRIQUES AU BILAN (Montants en K€)	31/12/2022		Valeur - état de situation financière selon IFRS 9		
	Valeur Etat de Situation financière	Juste Valeur	Juste-valeur par le compte de résultat	Juste-valeur par autres éléments du résultat global	Coût amorti
Actifs financiers non courants	156	156	-	-	156
Clients et comptes rattachés	1 889	1 889	-	-	1 889
Autres créances	2 283	2 283	-	-	2 283
Trésorerie et équivalents de trésorerie	531	531	531	-	-
Total actifs	4 859	4 859	531	-	4 328
Dettes financières courantes	3 859	3 859	-	-	3 859
Dettes financières non courantes	2 940	2 940	430	-	2 510
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 819	2 819	-	-	2 819
Autre créditeurs et dettes diverses	187	187	-	-	187
Total passifs	9 805	9 805	430	-	9 375

IMPACTS COMPTE DE RESULTAT (Montants en euros)	31/12/2023		31/12/2022	
	Intérêts	Variation de juste valeur	Intérêts	Variation de juste valeur
Actifs	-	-	-	-
Passifs				
Dérivés passifs et obligations remboursables en actions	-	(7)	-	(871)
Dettes obligations locatives	(20)	-	(15)	-
Passifs évalués au coût amorti	140	-	(370)	-
Passifs évalués au coût amorti : avances	29	-	27	-

Note 15 : Chiffre d'affaires

Principes comptables

La Société comptabilise le chiffre d'affaires à la date à laquelle le client a obtenu le contrôle du bien ou du service.

Le chiffre d'affaires est comptabilisé à hauteur de la rémunération à laquelle elle s'attend à avoir droit, en échange des biens ou services fournis. Les contreparties variables hautement probables ainsi que les composantes financières significatives sont incluses dans le prix de la transaction.

La Société a effectué une revue de ses contrats et n'a pas détecté de contreparties variables significatives, telles que des clauses spécifiques de retours. Par ailleurs, la Société n'accorde pas ou ne bénéficie pas de financement particulier dans le cadre de ses contrats.

Par conséquent, l'application d'IFRS 15 n'a pas entraîné de changement pour la majorité des transactions avec les clients et le chiffre d'affaires de la Société est toujours reconnu à une date spécifique (« at a point time ») :

- **Ventes France à des distributeurs :**
 - Des instruments et un jeu d'implants sont mis à disposition des établissements de santé (instruments en immobilisations chez Implanet et implants en stock en consignation)
 - La facturation et la reconnaissance du chiffre d'affaires interviennent le jour de la pose des implants, générant un réassort du stock en consignation

- **Ventes France, US, Allemagne et UK, directes ou via des agents commerciaux :**
 - Des instruments et un jeu d'implants sont mis à disposition des établissements de santé (instruments en immobilisations chez Implanet et implants en stock en consignation)
 - La facturation et la reconnaissance du chiffre d'affaires interviennent le jour de la pose des implants, générant un réassort du stock en consignation
 - Dans le cas des ventes via des agents commerciaux, les commissions sont enregistrées en « frais des Ventes, Distribution et Marketing » de façon concomitante.

- **Ventes Export et US à des distributeurs :**
 - Le transfert de propriété et la reconnaissance du revenu interviennent lors de l'enlèvement des marchandises chez Implanet (incoterms : EXWORKS).

Le chiffre d'affaires par zone géographique et par typologie de produits est le suivant :

CHIFFRE D'AFFAIRES (Montants en K€)	31/12/2023	31/12/2022
France	3 508	3 328
Etats-Unis	1 379	1 667
Europe Middle East Afrique	1 067	1 273
Reste du monde	1 493	1 760
Total chiffre d'affaires	7 447	8 028

CHIFFRES D'AFFAIRES PAR TYPOLOGIE DE PRODUITS (Montants en K€)	31/12/2023	31/12/2022
Rachis	7 067	7 934
Equipements médicaux	303	-
Genou et Arthroscopie	79	93
Total chiffre d'affaires	7 447	8 028

Suite à la cession de l'activité Madison au cours de l'exercice 2021, la Société maintient cette activité pour le compte de la société SERF depuis le 29 octobre 2021. La commission permettant la continuité des obligations réglementaires pendant la période transitoire reste en chiffre d'affaires dans la typologie de produits « Genou et Arthroscopie ».

Concernant la concentration du risque de crédit, un distributeur export représente 5% du chiffre d'affaires consolidé au 31 décembre 2023.

Au 31 décembre 2022, un distributeur export représentait 11% du chiffre d'affaires consolidé.

Note 16 : Charges opérationnelles

Principes comptables

La Société présente son compte de résultat par fonction.

16.1 Coût des ventes

COUT DES VENTES (Montants en K€)	31/12/2023	31/12/2022
Achats de matières premières et marchandises	(3 006)	(2 886)
Amortissements des ancillaires	(209)	(180)
Coût des ventes	(3 215)	(3 067)

16.2 Frais de marketing et ventes

VENTES, DISTRIBUTION ET MARKETING (Montants en K€)	31/12/2023	31/12/2022
Locations	-	(23)
Matières et fournitures	(11)	(57)
Assurances	43	(48)
Personnel extérieur à l'entreprise	(3)	(2)
Rémunérations Intermédiaires Honoraires	(528)	(156)
Publicité	(69)	(73)
Transport	(12)	(10)
Déplacements, Missions et Réceptions	(348)	(365)
Impôts et taxes	(2)	(0)
Charges de personnel	(1 636)	(1 719)
Amortissement de la relation clientèle OSD	(157)	(145)
Amortissement des immobilisations	(16)	(17)
Paiements fondés sur des actions	(1)	76
Dépréciation du goodwill	(1 591)	-
Royalties	(126)	(111)
Commissions sur ventes	(801)	(1 229)
Dotation / reprise dépréciation clients	(2)	34
Perte sur créances irrécouvrables	-	-
Amortissement des droits d'utilisation des actifs loués	(37)	(29)
Divers	40	(43)
Frais ventes, distribution et marketing	(5 257)	(3 918)
Crédit d'impôt innovation	6	20
Subventions	6	20
Frais ventes, distribution et marketing, nets	(5 251)	(3 898)

16.3 Frais de recherche et développement

RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT (Montants en K€)	31/12/2023	31/12/2022
Locations	(15)	(17)
Matériel, équipements et travaux	(1)	(3)
Etudes et recherches	(14)	(21)
Honoraires et autres charges de propriété intellectuelle	(61)	(99)
Déplacements, Missions et Réceptions	(12)	(12)
Impôts et taxes	(2)	(2)
Charges de personnel	(579)	(601)
Capitalisation des coûts de développement	146	208
Amortissement des coûts de développement capitalisés	(338)	(154)
Amortissement des immobilisations	(337)	(494)
Paiements fondés sur des actions	-	18
Amortissement des droits d'utilisation des actifs loués	(12)	(12)
Reprise de provision	-	1
Divers	(3)	(8)
Frais de recherche et développement	(1 228)	(1 197)
Crédit d'impôt recherche	55	113
Subventions	28	28
Subventions	84	140
Frais de recherche et développement, nets	(1 145)	(1 057)

Les dépenses de recherche et développement sont relatives à de nouvelles innovations notamment sur un système de gamme commune de fixation postérieure.

16.4 Coût des affaires réglementaires et assurance qualité

REGLEMENTAIRES ET QUALITE (Montants en K€)	31/12/2023	31/12/2022
Matières et fournitures non stockées	(49)	(82)
Locations	(11)	(6)
Etudes et recherches	(207)	(262)
Rémunérations Interm. Honoraires	(163)	(213)
Déplacement, Missions et Réceptions	(16)	21
Charges de personnel	(669)	(583)
Capitalisation des frais de R&D	245	134
Amortissement des frais de R&D capitalisés	(28)	(31)
Amortissement des immobilisations	(1)	(3)
Paielements fondés sur des actions	-	-
Amortissement des droits d'utilisation des actifs loués	(8)	(8)
Reprise de provision	-	-
Divers	1	105
Frais réglementaires et qualité	(907)	(929)
Crédit d'impôt recherche	-	1
Subventions	-	1
Frais réglementaires et qualité, nets	(907)	(928)

16.5 Coût des opérations

COÛT DES OPERATIONS (Montants en K€)	31/12/2023	31/12/2022
Matières et fournitures non stockées	(5)	(13)
Locations	(17)	(43)
Matériel, équipements et travaux	(68)	82
Transport	(9)	16
Personnel extérieur à l'entreprise	(15)	(3)
Déplacements, Missions et Réceptions	(9)	(2)
Charges de personnel	(406)	(361)
Amortissement des immobilisations	(4)	(5)
Paielements fondés sur des actions	-	(1)
Reprise de provision	25	-
Dotation / reprise dépréciation stocks	(116)	211
Mise au rebut et ajustement de stocks	-	(182)
Amortissement des droits d'utilisation des actifs loués	(134)	(131)
Divers	(23)	(262)
Coûts des opérations	(782)	(693)

Le coût des « opérations » comprend :

- La gestion des approvisionnements, de la logistique et des stocks ;
- Le loyer et la maintenance du bâtiment logistique ;
- L'administration des ventes.

16.6 Frais généraux et administratifs

FRAIS GENERAUX ET ADMINISTRATIFS (Montants en K€)	31/12/2023	31/12/2022
Matières et fournitures non stockées	(72)	(56)
Locations	(65)	(46)
Matériel, équipements et travaux	(101)	(162)
Assurances	(229)	(204)
Rémunérations Interm. Honoraires	(456)	(427)
Publicité	(13)	(16)
Transport	-	(1)
Déplacements, Missions et Réceptions	(57)	(89)
Frais postaux et télécommunications	(42)	(45)
Services bancaires	(77)	(66)
Impôts et taxes	(42)	(32)
Charges de personnel	(886)	(903)
Rémunérations en tant qu'administrateurs (jetons de présence)	(20)	-
Amortissement des immobilisations	(11)	(16)
Paiements fondés sur des actions	(2)	52
Amortissement des droits d'utilisation des actifs loués	(174)	(228)
Divers	34	(114)
Frais généraux et administratifs	(2 211)	(2 353)

Note 17 : Autres produits et charges opérationnels non courants**Principes comptables**

Les autres produits et charges opérationnels non courants comprennent des éléments significatifs qui, en raison de leur nature et de leur caractère inhabituel, ne peuvent être considérés comme inhérents à l'activité courante du Groupe.

Ils peuvent comprendre notamment :

- Certaines charges de restructuration ;
- D'autres produits et charges opérationnels tels qu'une provision relative à un litige d'une matérialité très significative ;
- Une plus ou moins-value de cession ou une dépréciation importante et inhabituelle d'actifs non courants.

Au cours de l'exercice 2023, la société a encouru 325 K€ de frais non courants liés à des frais de restructurations et aux honoraires d'accompagnement dans l'analyse et la réorganisation de l'endettement.

Note 18 : Produits et charges financiers, nets

Principes comptables

Le résultat financier inclut l'ensemble :

- Des charges liées au financement de la Société : coût amorti des dettes, variation de la juste valeur des dérivés, intérêts sur les contrats de location de financement et désactualisation des avances et prêts à l'innovation ;
- Des produits liés aux intérêts perçus sur les placements financiers.

Les éventuels gains ou pertes de change sont également comptabilisés dans le résultat financier. Les écarts de change relatifs à des opérations commerciales ne sont pas comptabilisés dans le résultat financier mais dans le résultat opérationnel.

PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS (Montants en K€)	31/12/2023	31/12/2022
Coût amorti des emprunts	(268)	(462)
Variation de la juste valeur des dérivés passifs et des obligations remboursables en actions	(7)	871
Autres charges financières	(29)	(32)
Produits financiers	13	43
(Pertes) et gains de change	4	7
Total produits et charges financiers	(288)	428

Note 19 : Impôts sur les bénéfices

Principes comptables

Les actifs et les passifs d'impôt exigibles de l'exercice et des exercices précédents sont évalués au montant que l'on s'attend à recouvrer ou à payer auprès des administrations fiscales.

Les taux d'impôt et les réglementations fiscales utilisés pour déterminer ces montants sont ceux qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Les impôts différés sont comptabilisés, en utilisant la méthode bilancielle et du report variable, pour toutes les différences temporelles existant à la date de clôture entre la base fiscale des actifs et passifs et leur valeur comptable au bilan, ainsi que sur les déficits reportables.

Les différences temporaires principales sont liées aux pertes fiscales reportables.

Des actifs d'impôt différé sont comptabilisés au titre des pertes fiscales reportables, lorsqu'il est probable que la Société disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales non utilisées pourront être imputées. La détermination du montant des impôts différés actifs pouvant être reconnus nécessite que le management fasse des estimations à la fois sur la période de consommation des reports déficitaires, et sur le niveau des bénéfices imposables futurs, au regard des stratégies en matière de gestion fiscale.

Le montant total des déficits fiscaux au 31 décembre 2023 est estimé à 98 275 K€ dont 2 743 K€ pour la société OSD, composés :

- De déficits fiscaux français indéfiniment reportables pour 86 975 K€.
- Des déficits fiscaux de la filiale américaine pour 11 980 K\$ (10 842 K€) dont :
 - 4 697 K\$ indéfiniment reportables, dont 1 181 K\$ constitués en 2018, 476 K\$ constitués en 2019, 690 K\$ constitués en 2020, 240 K\$ constitués en 2021, 1 125 K\$ constitués en 2022, 985 K\$ constitués en 2023 ;
 - 1 355 K\$ constitués en 2017, avec une expiration en 2037 ;
 - 1 901 K\$ constitués en 2016, avec une expiration en 2036 ;
 - 2 293 K\$ constitués en 2015, avec une expiration en 2035 ;
 - 1 631 K\$ constitués en 2014, avec une expiration en 2034 ;
 - 102 K\$ constitués en 2013, avec une expiration en 2033.
- Des déficits fiscaux de la filiale allemande indéfiniment reportables pour 418 K€ dont :
 - 175 K€ constitués en 2019 ;
 - 141 K€ constitués en 2020 ;
 - 103 K€ constitués en 2021 ;
 - 40 K€ constitués en 2023.

Le taux d'impôt applicable à :

- Implanet SA et OSD est le taux en vigueur en France, soit 25% ;
- Implanet America Inc. est de 28,9% ;
- Implanet GmbH est de 15%.

Rapprochement entre impôt théorique et impôt effectif

PREUVE D'IMPOT (Montants en K€)	31/12/2023	31/12/2022
Résultat net	(6 676)	(3 540)
Impôt consolidé	-	-
Résultat avant impôt	(6 676)	(3 540)
Taux courant d'imposition en France	25,0%	25,0%
Impôt théorique au taux courant en France	1 669	885
Différences permanentes	44	(2)
Paieement en actions	(1)	36
Déficit fiscal non activé corrigé de la fiscalité différé	(1 747)	(948)
Différences de taux d'imposition	35	28
Charge/produit d'impôt du groupe	-	-
<i>Taux effectif d'impôt</i>	0,0%	0,0%

Les différences permanentes incluent l'impact du crédit impôt recherche (produit opérationnel non imposable fiscalement).

Nature des impôts différés

NATURE DES IMPOTS DIFFERES (Montants en K€)	31/12/2023	31/12/2022
Décalages temporaires	227	224
Déficits reportables	23 331	23 228
Total des éléments ayant une nature d'impôts différés actif	23 558	23 452
Décalages temporaires	817	874
Total des éléments ayant une nature d'impôts différés passif	817	874
Total net des éléments ayant une nature d'impôts différés	22 741	22 578
Impôts différés non reconnus	(22 741)	(22 578)

Note 20 : Résultat par action

Principes comptables

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat dilué par action est déterminé en ajustant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires et le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation des effets de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives.

Si la prise en compte pour le calcul du résultat dilué par action des instruments donnant droit au capital de façon différée (BSA, BSPCE, stock-option, OCA, ORA...) génère un effet anti-dilutif, ces instruments ne sont pas pris en compte. Ainsi le résultat dilué par action est identique au résultat de base par action.

RESULTAT DE BASE ET DILUE PAR ACTION	31/12/2023	31/12/2022
Résultat de la période (en K€)	(6 676)	(3 540)
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation	38 900 209	20 518 823
Résultat net de la période - part attribuable aux actionnaires de la société mère (en K€)	(6 676)	(3 540)
Résultat de base par action (€ / action)	(0,17)	(0,17)
Résultat dilué par action (€ / action)	(0,17)	(0,17)

Note 21 : Information sectorielle

Principes comptables

La Société opère sur un seul segment ; la commercialisation d'implants orthopédiques et d'équipements médicaux.

Les frais de recherche et développement et la plupart des coûts administratifs sont encourus en France. A ce stade, ces coûts ne sont pas alloués aux zones géographiques dans lesquels ces produits sont commercialisés.

Ainsi, la performance de la Société est analysée actuellement au niveau du Groupe.

Note 22 : Effectifs

Le tableau ci-dessous permet d'apprécier la structure ainsi que l'évolution des effectifs au sein du Groupe au cours des périodes présentées :

EFFECTIFS MOYENS	31/12/2023 (12 mois)	31/12/2022 (12 mois)
Cadres	29,5	31,0
Employés	11,2	11,0
Total effectifs moyens	40,7	42,0

Par ailleurs, la répartition des effectifs par zone géographique au cours des périodes présentées est la suivante :

EFFECTIFS MOYENS PAR ZONE GEOGRAPHIQUE	31/12/2023 (12 mois)	31/12/2022 (12 mois)
France	35,4	37,0
Etats-Unis	5,3	5,0
Total effectifs moyens	40,7	42,0

Note 23 : Parties liées

23.1 Transactions avec des parties liées

La Société entretient des relations habituelles, dans le cadre de la gestion courante de la Société, avec ses filiales.

23.2 Rémunérations des mandataires sociaux

Aucun avantage postérieur à l'emploi n'est octroyé aux membres du Conseil d'Administration.

Les rémunérations des mandataires sociaux s'analysent de la façon suivante :

REMUNERATION DES MANDATAIRES SOCIAUX (Montants en K€)	31/12/2023	31/12/2022
Rémunérations fixes dues	566	503
Rémunérations variables dues	-	-
Rémunérations exceptionnelles	-	-
Avantages en nature	62	48
Paiements fondés sur des actions	1	(191)
Rémunérations en tant qu'administrateurs (jetons de présence)	20	30
TOTAL	649	390

Les modalités d'allocation des parts variables sont établies en fonction de critères de performances.

Note 24 : Engagements hors bilan

24.1 Obligation au titre des contrats d'emprunts

24.1.1 Covenant au titre du contrat assurance prospection Bpifrance

Le contrat assurance prospection signé avec Bpifrance prévoit que le contrat pourra être résolu si les capitaux propres de la Société Implanet SA, incluant les comptes courants d'associés bloqués, ne sont pas maintenus à hauteur de 4 M€ pendant toute la durée du contrat.

24.2 Obligation au titre d'autres contrats

Ayant sous-traité plusieurs fonctions importantes (production), la Société est amenée à conclure dans le cadre de ses opérations courantes des contrats de sous-traitance avec différents tiers, en France et à l'étranger, qui comportent diverses obligations usuelles dans ces circonstances.

Les contrats ou cahiers des charges fixent en outre les conditions de validation des processus de fabrication, des procédures de contrôle, de traitement des produits non conformes et des droits de propriété intellectuelle.

Aucun engagement réciproque ne lie la Société et ses sous-traitants en termes de quantité ou de capacité de production.

Dans le cadre de la cession de la branche d'activité Madison, la Société a signé un contrat de licence exclusive de Fabrication pour une durée comprise entre la date de signature de la cession et l'obtention du marquage CE par la société SERF (« Période Transitoire ») et agit en tant qu'agent. A ce titre, la société perçoit une commission permettant la continuité des obligations réglementaires pendant la Période Transitoire qui est enregistrée en chiffre d'affaires dans la typologie de produits « Genou et Arthroscopie ».

24.3 Autres engagements financiers

Crédits et remises documentaires

La Société peut mettre en place des crédits ou remises documentaires sur certains marchés. Aucun crédit ni remise documentaire n'est en cours à la clôture des exercices présentés.

Cautions bancaires

- Cautions bancaires de 10 000 € auprès de la Banque Courtois pour le compte d'Implanet au profit de la société TOTAL.
- Les prêts garantis par l'Etat font l'objet d'une garantie à hauteur de 90 %.

Nantissement des titres OSD

- Dans le cadre de la mise en œuvre du crédit vendeur pour l'acquisition de la société OSD, la Société a octroyé en 2021 aux actionnaires de OSD une garantie à hauteur de 2 166 K€ sous la forme d'un nantissement des titres de la société OSD. A la suite du remboursement du crédit-vendeur en 2023, la Société a obtenu la main levée du nantissement.

Note 25 : Gestion et évaluation des risques financiers

Implanet peut se trouver exposé à différentes natures de risques financiers : risque de crédit et risque de liquidité notamment. Le cas échéant, Implanet met en œuvre des moyens simples et proportionnés à sa taille pour minimiser les effets potentiellement défavorables de ces risques sur la performance financière. La politique d'Implanet est de ne pas souscrire d'instruments financiers à des fins de spéculation.

Risque de taux d'intérêt

Implanet n'a pas d'exposition significative au risque de taux d'intérêt, dans la mesure où :

- les placements de trésorerie incluent des comptes à terme et des bons moyen terme négociables,
- aucune dette à taux variable n'a été souscrite.

Risque de crédit

Le risque de crédit est associé aux dépôts auprès des banques et des institutions financières. Implanet fait appel pour ses placements de trésorerie à des institutions financières de premier plan et ne supporte donc pas de risque de crédit significatif sur sa trésorerie.

La Société distribue ses implants à des distributeurs et à des hôpitaux publics et privés.

Le risque crédit sur les établissements de santé et les distributeurs est faible. Par ailleurs, le délai de paiement client est conforme aux exigences de la LME.

Elle a mis en place des politiques lui permettant de s'assurer que ses clients ont un historique de risque de crédit approprié.

Concernant la concentration du risque de crédit, un distributeur export représente 5% du chiffre d'affaires consolidé au 31 décembre 2023.

Au 31 décembre 2022, un distributeur export représentait 11% du chiffre d'affaires consolidé.

Risque de change

Les principaux risques liés aux impacts de change des ventes et achats en devises concernent essentiellement les transactions réalisées par la filiale américaine et les échanges intra-groupe en dollars.

Le Groupe n'a pas pris, à son stade de développement, de disposition de couverture afin de protéger son activité contre les fluctuations des taux de changes. En revanche, le Groupe ne peut exclure qu'une augmentation importante de son activité ainsi que la présence d'une filiale aux Etats-Unis ne la contraigne à une plus grande exposition au risque de change. Le Groupe envisagera alors de recourir à une politique adaptée de couverture de ces risques.

Risque sur actions

La Société ne détient pas de participations ou de titres de placement négociables sur un marché réglementé.

Risque de liquidité

Depuis sa création, la Société a financé son activité et sa croissance par un renforcement de ses fonds propres par voie d'augmentations successives de capital, de recours à des emprunts bancaires et obligataires, d'obtention d'aides publiques à l'innovation, de prêts garantis par l'Etat et de remboursement de créances de CIR.

D'importantes dépenses liées à la recherche et au développement, aux réglementaires et au développement commercial ont été engagées depuis le démarrage de l'activité de la Société, ce qui a généré jusqu'à ce jour des flux de trésorerie négatifs liés aux activités opérationnelles de -1,5 M€ et -2,4 M€ respectivement au 31 décembre 2023 et au 31 décembre 2022.

L'hypothèse de continuité d'exploitation a été retenue par le Conseil d'administration (cf. note 2.1).

La Société continuera d'avoir des besoins de financement importants à l'avenir pour supporter le développement de ses dispositifs médicaux. L'étendue précise du financement requis est difficile à estimer avec exactitude et dépendra en partie de facteurs échappant au contrôle de la Société.

Les domaines objets d'incertitudes significatives incluent, sans toutefois s'y limiter :

- L'évolution de l'environnement réglementaire et les délais d'obtention du MDR ;
- L'approbation d'autres produits sur le marché qui réduirait potentiellement l'attrait pour ses dispositifs médicaux ; et
- L'impact de perturbations continues et prolongées causées par la crise ukrainienne qui pourrait entraîner des problèmes d'approvisionnement notamment sur des métaux (titane...) ou des polymères. Cette situation pourrait engendrer des coûts imprévus supplémentaires et impacter la performance commerciale et financière de la Société.

La Société continue à étudier activement différentes solutions pour poursuivre le financement de son activité et de son développement. Ces solutions pourraient, sans être restrictives, prendre la forme de placements privés auprès d'investisseurs, la réalisation d'augmentations de capital, la mise en place d'emprunt obligataires, l'obtention de financements publics.



Note 26 : Honoraires des commissaires aux comptes

HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	Exercice 2023	Exercice 2022
	Ernst & Young et Trintignac	
(Montants en K€)	Montant HT	Montant HT
Mission de commissariat aux comptes	77	78
Services autres que la certification des comptes (SACC)	2	1
Sous total	79	78
Autres prestations rendues	-	-
- Fiscales	-	-
- Autres	-	-
Sous total	-	-
Total des honoraires	79	78

5 COMPTES SOCIAUX ETABLIS EN NORMES FRANÇAISES

BILAN – ACTIF

IMPLANET		31/12/2023			31/12/2022
Bilan - Actif en K€		Valeurs Brutes	Amort. Prov.	Valeurs nettes comptables	Valeurs nettes comptables
	Notes				
Capital souscrit non appelé					
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
Frais d'établissement					
Frais de développement					
Concessions, brevets, droits similaires	3.1	390	390		
Autres immobilisations incorporelles	3.1	28		28	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
Terrains					
Constructions					
Installations techniq., matériel, outillage	3.1	1 888	1 692	196	119
Autres immobilisations corporelles	3.1	374	359	16	26
Immobilisations en cours	3.1				
Avances et acomptes					
IMMOBILISATIONS FINANCIERES					
Autres participations	3.2	11 886	6 025	5 861	7 560
Autres immobilisations financières	3.2	69		69	92
TOTAL ACTIF IMMOBILISE		14 636	8 466	6 169	7 797
STOCKS ET EN-COURS					
Matières premières, approvisionnements	4	99		99	95
Produits intermédiaires et finis	4	2		2	1
Marchandises	4	2 027	222	1 805	1 569
Avances, acomptes versés/commandes					
CREANCES					
Créances clients & cptes rattachés	5	296	39	257	268
Autres créances	5	7 200	5 406	1 794	4 445
Capital souscrit et appelé, non versé					
DIVERS					
Valeurs mobilières de placement					
Disponibilités	6	147		147	260
COMPTES DE REGULARISATION					
Charges constatées d'avance	7	70		70	79
TOTAL ACTIF CIRCULANT		9 841	5 667	4 174	6 750
Prime de remboursement des obligations	12	122		122	
Ecart de conversion actif		10		10	
TOTAL ACTIF		24 608	14 133	10 475	14 546

BILAN – PASSIF

IMPLANET		31/12/2023	31/12/2022
	Notes		
Bilan - Passif en K euros			
CAPITAUX PROPRES			
Capital social ou individuel	8	410	312
Primes d'émission, de fusion, d'apport	8	10 141	10 994
Ecarts de réévaluation			
Réserve légale			
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées (3)			
Autres réserves			
Report à nouveau			
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		(7 355)	(4 902)
Subventions d'investissements			
Provisions réglementées	10	185	120
TOTAL CAPITAUX PROPRES		3 381	6 524
AUTRES FONDS PROPRES			
Produits des émissions de titres participatifs			1 610
Avances conditionnées			
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES			1 610
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES			
Provisions pour risques	11	137	
Provisions pour charges			
TOTAL PROVISIONS		137	
DETTES			
Emprunts obligataires convertibles	12	1 300	
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	13	1 521	1 729
Emprunts, dettes fin. Divers (1)	14	736	911
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	15	1 951	2 267
Dettes fiscales et sociales	15	977	761
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	15	338	425
COMPTES DE REGULARISATION			
Produits constatés d'avance		34	63
TOTAL DETTES		6 857	6 156
Ecarts de conversion passif		100	256
TOTAL PASSIF		10 475	14 546

(1) Les « Emprunts et dettes financières divers » sont constitués d'un prêt innovation à taux zéro (240 K€), d'une aide de la Région Nouvelle Aquitaine à taux zéro (396 K€) et d'un prêt lié à un contrat d'assurance prospection couvrant les zones Allemagne et Royaume-Uni (100 K€).

COMPTE DE RESULTAT

IMPLANET	Notes	31/12/2023 12 mois	31/12/2022 12 mois
Compte de résultat en K euros			
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Ventes de marchandises	17	3 778	3 964
Production vendue	17	731	742
CHIFFRE D'AFFAIRES NET		4 509	4 707
Production stockée		1	(5)
Subventions d'exploitation		-	-
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	18	579	568
Autres produits		18	3
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION		5 107	5 272
CHARGES D'EXPLOITATION			
Achats de marchandises		3 466	4 101
Variation de stock de marchandises		(1 223)	(2 051)
Achats matières premières, autres approvisionnements		82	114
Variations de stock de matières premières et approvisionnements		(9)	(30)
Autres achats et charges externes		2 682	2 925
Impôts, taxes et versements assimilés		40	37
Salaires et traitements		2 282	2 084
Charges sociales		1 080	1 008
DOTATIONS D'EXPLOITATION			
Dotations aux amortissements sur immobilisations		101	75
Dotations aux provisions sur actif circulant		47	14
Dotations aux provisions pour risques et charges		127	-
Autres charges		27	1
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION		8 701	8 280
RESULTAT D'EXPLOITATION		(3 594)	(3 007)
Produits financiers	19	4	9
Charges financières	19	3 753	1 971
RESULTAT FINANCIER		(3 749)	(1 962)
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		(7 343)	(4 969)
Produits exceptionnels	20	29	28
Charges exceptionnelles	20	102	89
RESULTAT EXCEPTIONNEL		(74)	(62)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		-	-
Impôts sur les bénéfices	21	(62)	(129)
BENEFICE OU PERTE DE L'EXERCICE		(7 355)	(4 902)

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

(Sauf indication contraire, les montants mentionnés dans cette annexe sont en milliers d'euros, excepté pour les données relatives aux actions. Certains montants peuvent être arrondis pour le calcul de l'information financière contenue dans les états financiers annuels. En conséquence, les totaux dans certains tableaux peuvent ne pas correspondre exactement à la somme des chiffres précédents.)

Note 1 : Présentation de l'activité et des évènements majeurs

Les informations ci-après constituent l'Annexe des comptes annuels faisant partie intégrante des états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2023.

Chacun des exercices présentés a une durée de douze mois couvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre.

Les états financiers au 31 décembre 2023 ont été arrêtés par le conseil d'administration du 5 mars 2024.

1.1 Information relative à la Société et à son activité

Créée en décembre 2006, la Société Implanet a pour activité le développement technologique, clinique, marketing et commercial d'implants de qualité et instruments chirurgicaux en y associant des solutions technologiques innovantes.

La gamme de produits d'Implanet couvre le rachis, l'arthroscopie et le genou.

La société Implanet SA, ci-après dénommée la « Société », établit des comptes consolidés en tant que tête de groupe.

Adresse du siège social :

Technopole Bordeaux Montesquieu – Allées François Magendie – 33650 MARTILLAC

La Société est cotée depuis le 25 novembre 2013 et a procédé au transfert de cotation de ses actions depuis le marché réglementé d'Euronext à Paris (compartiment C) vers le système multilatéral de négociation en continu d'Euronext Growth le 11 juillet 2017.

Numéro du Registre du Commerce et des Sociétés : 493 845 341 RCS de BORDEAUX

1.2 Evènements marquants de l'exercice clos le 31 décembre 2023

Janvier 2023 :

- Fin du contrat de liquidité avec TSAF - Tradition Securities And Futures.

Mars 2023 :

- Sur la période de janvier à avril 2023, exercice de 9.089.616 BSA par Sanyou Medical et certains investisseurs ayant généré une augmentation de capital de 2,55 M€ et la création de 7.953.414 actions.
- Lancement commercial du bistouri chirurgical à ultrasons de SMTP Technology Co.

Avril 2023 :

- Homologation de la gamme de cages cervicales antérieures Squale™ par la FDA aux Etats-Unis venant ainsi démontrer le potentiel des synergies avec OSD.

Juin 2023 :

- Lancement commercial en Europe de la gamme MIS, un système de positionnement de vis pédiculaires mini-invasif.

Septembre 2023 :

- Signature d'un accord avec Sanyou Medical pour un projet d'augmentation de capital avec maintien des DPS.

Octobre 2023 :

- Mise en œuvre d'un financement court-terme d'un montant de 1,0 M€ sous la forme d'un emprunt obligataire

1.4 Impacts de la guerre en Ukraine

La guerre en Ukraine déclenchée par la Russie le 24 février 2022 a des conséquences économiques et financières importantes au niveau mondial. Les sanctions qui visent la Russie devraient avoir des incidences significatives pour les sociétés ayant des activités ou un lien d'affaires avec la Russie.

Au 31 décembre 2023, la Société n'a pas d'activité ou de lien d'affaires avec la Russie.

Toutefois, les activités de la Société pourraient être impactées par les conséquences directes ou indirectes du conflit qu'il n'est pas possible de quantifier avec précision à ce jour.

La Société pourrait notamment être exposée de plusieurs façons :

- Problèmes d'approvisionnements notamment sur des métaux (titane...) ou des polymères ;
- Hausse des coûts de production des produits en lien avec la flambée des matières premières et de l'énergie.

Les effets sur l'exercice 2023 sont restés limités.

Note 2 : Principes, règles et méthodes comptables

2.1 Principe d'établissement des comptes

Les comptes de la Société ont été établis en conformité avec les dispositions du Code de Commerce (articles L123-12 à L123-28) et les règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels (ANC 2016-07 du 4 novembre 2016, modifiant le règlement ANC 2014-03 du 5 juin 2014 et modifié par les règlements émis ultérieurement par le Comité de la Réglementation Comptable).

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Le Conseil d'Administration a arrêté les comptes annuels 2023, actant une perte de 7,4 M€ en estimant que la Société sera en mesure de pouvoir couvrir les besoins de financement des opérations prévues jusqu'à fin décembre 2024 compte tenu notamment des éléments et hypothèses suivants :

- La trésorerie et les équivalents de trésorerie disponibles et placements financiers pour 0,1 M€ ;
- L'augmentation de capital avec maintien des DPS pour un montant total de 5,5 M€, souscrit par Sanyou Medical à hauteur de 86,1 % ;
- Les accords obtenus en février 2024 avec certains créanciers (Bpifrance, établissements bancaires, Région Aquitaine...) permettant de rééchelonner une partie de la dette financière ;
- Les prévisions de consommation de trésorerie par l'activité de la Société sur les exercices 2024 et 2025.

Sur la base de ces éléments et hypothèses, le conseil d'administration estime ainsi disposer d'un fonds de roulement suffisant pour les 12 prochains mois.

La Société continue à étudier différentes solutions pour financer ses développements de marché et sa croissance à moyen terme. Ces solutions pourraient, sans être restrictives, prendre la forme de placements privés auprès d'investisseurs, la réalisation d'augmentations de capital, la mise en place d'emprunt obligataires, l'obtention de financements publics et la négociation de facilités de paiement avec le groupe Sanyou Medical.

2.2 Opérations en devises étrangères

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération.

Les créances et dettes en devises étrangères existantes à la clôture de l'exercice sont converties au cours en vigueur à cette date.

La différence résultant de la conversion des dettes et créances en devises à ce dernier cours est inscrite au bilan dans les postes « écarts de conversion » actifs et passifs. Les écarts de conversion - actif font l'objet d'une provision pour risques et charges d'un montant équivalent.

En application du règlement 2015-05 de l'ANC, les gains et pertes de change sur les créances commerciales sont comptabilisées dans le résultat d'exploitation.

2.3 Crédit d'Impôt Recherche et innovation

Des crédits d'impôt recherche et innovation sont octroyés aux entreprises par l'État français afin de les inciter à réaliser des recherches d'ordre technique et scientifique. Les entreprises qui justifient de dépenses remplissant les critères requis (dépenses de recherche localisées en France ou, depuis le 1er janvier 2005, au sein de la Communauté Européenne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace Économique Européen et ayant conclu avec la France une convention fiscale contenant une clause d'assistance administrative) bénéficient d'un crédit d'impôt qui peut être utilisé pour le paiement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice de réalisation des dépenses et des trois exercices suivants ou, le cas échéant, être remboursé pour sa part excédentaire.

Les crédits d'impôt recherche et innovation sont présentés dans le compte de résultat au crédit de la ligne « impôts sur les bénéfices ».

La Société bénéficie du crédit d'impôt recherche depuis sa création et du crédit impôt innovation depuis l'exercice 2019.

2.4 Frais de recherche et développement

Les frais de recherche et développement sont enregistrés en charges.

Note 3 : Immobilisations incorporelles, corporelles et financières

3.1 Immobilisations incorporelles et corporelles

Principes comptables

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont principalement composées de licences et de développement de logiciels.

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production. Elles sont amorties linéairement sur la durée de leur utilisation par la Société, soit :

Éléments	Durées d'amortissement
Licences et développement de Logiciels	1 à 3 ans – Linéaire
Progiciel comptable et de gestion (SAP)	3 à 5 ans – Linéaire

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou à leur coût de production par l'entreprise.

Les éléments d'actif font l'objet de plans d'amortissement déterminés selon la durée réelle d'utilisation du bien.

Les durées et modes d'amortissement retenus sont principalement les suivants :

Éléments	Durées d'amortissement
Ancillaires	3 ans à 5 ans – Linéaire
Installations techniques, matériel et outillages	5 ans – Linéaire
Installations générales, agencements, aménagements	5 ans – Linéaire
Matériel de transport	5 ans – Linéaire
Matériel de bureau et informatique	3 ans – Linéaire
Mobilier	4 à 7 ans – Linéaire

Les ancillaires sont des instruments chirurgicaux spécifiques destinés à permettre la pose d'implants.

Ces derniers sont présentés en immobilisations corporelles lorsqu'ils sont mis à la disposition d'un établissement de santé.

Dans le cas contraire, ils figurent en stocks et sont considérés comme étant disponibles à la vente.

Synthèse

VALEURS BRUTES DES IMMOBILISATIONS (Montants en K euros)	31/12/2022	Acquisitions	Cessions & mises au rebut	31/12/2023
Frais d'établissement et de développement	-	-	-	-
Autres postes d'immobilisations incorporelles	390	-	-	390
Immobilisations incorporelles en cours	-	28	-	28
Total immobilisations incorporelles	390	28	-	418
Installations techniques, matériel et outillages industriels	1 910	197	219	1 888
Installations générales, agencements, aménagements	87	-	-	87
Matériel de transport	-	-	-	-
Matériel de bureau, informatique, mobilier	285	3	-	287
Immobilisations corporelles en cours	0	-	-	0
Total immobilisations corporelles	2 282	200	219	2 263
TOTAL GENERAL	2 672	228	219	2 681

AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS DES IMMOBILISATIONS (Montants en K euros)	31/12/2022	Dotations	Cessions & mises au rebut	31/12/2023	Valeurs nettes 31/12/2023
Frais d'établissement et de développement	-	-	-	-	-
Autres postes d'immobilisations incorporelles	390	-	-	390	-
Immobilisations incorporelles en cours	-	-	-	-	28
Total immobilisations incorporelles	390	-	-	390	28
Installations techniques, matériel et outillages industriels	1 792	89	188	1 692	196
Installations générales, agencements, aménagements	87	-	-	87	-
Matériel de transport	-	-	-	-	-
Matériel de bureau, informatique, mobilier	259	13	-	272	16
Immobilisations corporelles en cours	-	-	-	-	0
Total immobilisations corporelles	2 138	101	188	2 051	212
TOTAL GENERAL	2 528	101	188	2 441	240

Les installations techniques, matériel et outillages sont principalement composés des ancillaires mis en services lors de leur mise à disposition dans les établissements de santé.

3.2 Immobilisations financières

Principes comptables

Les titres de participation sont comptabilisés au bilan à leur coût d'acquisition additionnés des frais éventuels. Leur valeur est examinée annuellement, par référence à leur valeur d'utilité qui tient compte notamment de la rentabilité actuelle et prévisionnelle de la filiale concernée et de la quote-part de capitaux propres détenue. Une dépréciation est, le cas échéant, constatée par voie de provision, si la valeur d'utilité devient inférieure au coût d'acquisition.

Les frais d'acquisition des titres de participation font l'objet d'un amortissement dérogatoire selon la règle énoncée au paragraphe 10. Provisions réglementées.

Les prêts et créances sont évalués à leur valeur nominale. Ces éléments sont, si nécessaire, dépréciés par voie de provision pour les ramener à leur valeur d'utilité à la date de clôture de l'exercice.

Les actions propres sont quant à elles comparées à leur valeur probable de négociation et dépréciées si nécessaires.

Synthèse

VALEURS BRUTES DES IMMOBILISATIONS (Montants en K euros)	31/12/2022	Acquisitions	Cessions	31/12/2023
Autres participations	11 886	-	-	11 886
Autres immobilisations financières	92	5	28	69
Total immobilisations financières	11 977	5	28	11 955

AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS DES IMMOBILISATIONS (Montants en K euros)	31/12/2022	Dotations	Reprises	31/12/2023	Valeurs nettes 31/12/2023
Autres participations	4 325	1 700	-	6 025	5 861
Autres immobilisations financières	0	-	-	0	69
Total immobilisations financières	4 325	1 700	-	6 025	5 929

Les immobilisations financières sont constituées essentiellement de :

- des titres de participation de la filiale Implanet America Inc. pour 7 261 K€ soit (8 023 K\$), dépréciés à hauteur de 4 300 K€ à fin 2023 ;
- des titres de participation de la filiale Orthopaedic Spine Development (OSD), dont 100% des titres ont été acquis le 18 mai 2021 pour un montant de 4 276 K€, auquel doivent s'ajouter des frais d'acquisition pour un montant total de 322 K€ et dépréciés à hauteur de 1 700 K€ à fin 2023 ;
- des titres de participation de la filiale Implanet GmbH pour 25 K€, dépréciés en totalité pour 25 K€ à fin 2023,
- des titres de participation de la filiale Madison SASU (société dormante) pour 1 K€,
- de dépôts de garantie versés dans le cadre de contrats de location simple des locaux français.

Contrat de liquidité

Suite à son introduction en bourse sur le marché réglementé Euronext à Paris, la Société a signé dans un premier temps le 20 novembre 2013 un contrat de liquidité avec la Banque Oddo et Cie afin de limiter la volatilité « intra day » de l'action Implanet.

Ce contrat a été transféré chez TSAF – Tradition Securities And Futures en date du 1er décembre 2017.

Il a été enfin mis fin au contrat de liquidité au 31 janvier 2023. La Société n’a donc plus de titre auto-détenu.

Note 4 : Stocks

Principes comptables

Les stocks sont évalués suivant la méthode du coût unitaire moyen pondéré.

La valeur brute des marchandises et matières premières comprend le prix d’achat et les frais accessoires.

Une provision pour dépréciation de stocks est déterminée de façon statistique à partir d’un délai de consommation moyen des produits en stocks et son impact potentiel sur la durée restante jusqu’à la date de péremption desdits produits (dates d’expiration).

Synthèse

STOCKS (Montants en K euros)	31/12/2023	31/12/2022
Stocks de matières premières	99	95
Stocks de marchandises	1 582	1 447
Stock de produits semi-finis	2	1
Stocks d'ancillaires et d'instruments	446	298
Total brut des stocks	2 128	1 841
Dépréciation des stocks de matières premières	(1)	
Dépréciation des stocks de marchandises	(180)	(176)
Dépréciation des stocks d'ancillaires et d'instruments	(40)	0
Total dépréciation des stocks	(222)	(176)
Total net des stocks	1 906	1 665

Composition des stocks

Les stocks de matières premières sont essentiellement constitués de composants en polymère, des notices produits et d’emballages.

Les stocks de marchandises sont principalement composés des différentes catégories d’implants pour l’arthroscopie et le rachis.

Les stocks d’ancillaires et d’instruments sont constitués du matériel neuf disponible à la vente et non mis à la disposition des établissements de santé.

Note 5 : Créances

Principes comptables

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale. Elles sont, le cas échéant, dépréciées au cas par cas par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.

Les autres créances comprennent la valeur nominale du crédit d'impôt recherche qui est enregistré à l'actif sur l'exercice d'acquisition correspondant à l'exercice au cours duquel des dépenses éligibles donnant naissance au crédit d'impôt ont été engagées.

Synthèse

5.1 Créances clients

CREANCES CLIENTS ET COMPTES RATTACHES (Montants en K euros)	31/12/2023	31/12/2022
Créances clients et comptes rattachés	296	306
Total brut des créances clients et comptes rattachés	296	306
Dépréciation des créances clients et comptes rattachés	(39)	(37)
Total dépréciation des créances clients et comptes rattachés	(39)	(37)
Total net des créances clients et comptes rattachés	257	268

Les produits de la Société sont vendus à des hôpitaux publics et privés, et à des distributeurs (dont la filiale Implanet America Inc.). Le risque de défaillance a été évalué comme faible.

La dépréciation des créances client est établie au cas par cas en fonction du risque estimé de non-recouvrement.

Sur l'exercice 2023, aucune créance irrécouvrable n'a été comptabilisée en charges.

5.2 Détails des créances et ventilation par échéance

Le tableau ci-après détaille les composantes du poste « Créances » au 31 décembre 2023 avec les ventilations à un an au plus ou plus d'un an :

(Montants en K euros)	31/12/2023		
	Montant Brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
De l'actif immobilisé			
Autres immobilisations financières	69	-	69
Total de l'actif immobilisé	69	-	69
De l'actif circulant			
Créances clients (1)	296	253	43
Personnel et comptes rattachés	13	13	
Etat - dont Crédit Impôt Recherche et Innovation (2)	119	119	
Taxe sur la valeur ajoutée	125	125	
Fournisseurs débiteurs	0		
Factor - fonds de garantie	58	58	
Factor - réserve disponible et autres créances	124	124	
Groupe (3)	6 720		6 720
Autres débiteurs	41	41	
Total de l'actif circulant	7 495	733	6 763
Charges constatées d'avance	70	70	
Total général	7 634	802	6 832

(1) Les créances clients à plus d'un an correspondent aux clients douteux ou litigieux.

(2) En l'absence de résultat imposable, les créances sur l'Etat relative au Crédit d'Impôt Recherche (« CIR ») et Innovation (« CII ») sont remboursable l'année suivant celle de sa constatation :

- CIR 2023 : 56 K€ remboursement prévu à l'issue des trois années ;
- CII 2023 : 9 K€ remboursement prévu à l'issue des trois années.

(3) Les créances groupe sont essentiellement relatives aux filiales Implanet America Inc, Implanet GmbH et O.S.D. Ces créances sont dépréciées à hauteur de 5 406 K€ soit une variation de 1 814 K€ par rapport au 31 décembre 2022

Note 6 : Valeurs mobilières de placement et trésorerie

Principes comptables

Les valeurs mobilières de placement figurent à l'actif pour leur valeur d'acquisition.

Les provisions pour dépréciation éventuelle sont déterminées par comparaison entre la valeur d'acquisition et la valeur probable de réalisation.

Synthèse

Le tableau ci-dessous présente le détail des valeurs mobilières de placement et de la trésorerie nette :

(Montants en K euros)	31/12/2023	31/12/2022
	Valeur d'usage	Valeur d'usage
Comptes à terme	-	-
Comptes bancaires et caisse	147	260
Total Valeurs Mobilières de Placement et Trésorerie nette	147	260

Note 7 : Comptes de régularisation

7.1 Charges et produits constatés d'avance

Le montant des charges constatées d'avance par nature s'analyse comme suit :

CHARGES CONSTATEES D'AVANCE (Montants en K euros)	31/12/2023	31/12/2022
Locations mobilières et immobilières	6	69
Assurances	2	1
Maintenance informatique	13	5
Honoraires	47	3
Divers	2	1
Total des charges constatées d'avance	70	79

Le montant des charges constatées d'avance ne concerne que des charges d'exploitation.

Au cours de l'exercice 2022, la Société a bénéficié d'une subvention de la Région Nouvelle Aquitaine de 90 K€, pour accompagner l'entreprise dans le cadre du soutien d'un projet collaboratif innovant, pour un montant de dépenses réglées subventionnables à hauteur de 452 K€.

Un produit constaté d'avance de 34 K€ a été reconnu au 31 décembre 2023, cette subvention étant reconnue au rythme des dépenses réalisées par rapport au budget subventionnable.

7.2 Prime de remboursement des obligations

Dans le cadre de la mise en œuvre du financement court-terme sous la forme d'obligations sèches souscrites à 77% de la valeur nominale, la prime d'émission de chacune des deux tranches a été étalée sur la durée de vie de l'emprunt.

L'amortissement de cette prime d'émission s'analyse comme suit :

PRIME D'EMISSION (montant en K euros)	31/12/2023			Montant fin exercice
	Montant début exercice	Augmentation	Diminution	
Prime de remboursement des obligations 2023	-	299	177	122
	-	-	-	-
Total prime d'émission	-	299	177	122

Note 8 : Capitaux propres

8.1 Variation des capitaux propres

La variation des capitaux propres sur l'exercice 2023 s'analyse comme suit :

IMPLANET Variation des capitaux propres Montant en K euros	Capital Nombre d'actions	Capital	Primes d'émission	Report à nouveau	Réserves et résultat	Provisions réglementées	Capitaux propres
Au 31 décembre 2022	31 211 757	312	10 994	0	(4 902)	121	6 525
Affectation du résultat 2022		-	(4 902)	-	4 902	-	-
Résultat net 2022		-	-	-	(7 355)	-	(7 355)
Conversion des obligations	1 878 416	19	1 592	-	-	-	1 610
Emission d'actions	-	-	-	-	-	-	-
Exercice de BSA	7 953 414	80	2 466	-	-	-	2 545
Frais relatifs à l'émission d'actions		-	(9)	-	-	-	(9)
Sous total	41 043 587	410	10 141	0	(7 355)	121	3 317
Provisions réglementées		-	-	-	-	64	64
Au 31 décembre 2023	41 043 587	410	10 141	0	(7 355)	185	3 381

L'assemblée générale ordinaire du 3 mai 2023 a décidé d'affecter les pertes 2022 de 4.902.143,78€ sur le compte « primes d'émission ».

Mouvements du capital social

Au cours de l'exercice 2023, la Société a constaté :

- l'exercice de 9.089.616 BSA générant l'émission de 7.953.414 actions d'une valeur nominale de 0,01€ (cf. note 9.1) ;
- la conversion des 3.355 obligations remboursables en actions (les « ORA ») détenues par certains associés de la société OSD, dans le cadre de l'acquisition de cette dernière société intervenue en Mai 2021, générant l'émission 1.878.416 actions d'une valeur nominale de 0,01€.

8.2 Composition du capital social et détail par catégories d'actions

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL	31/12/2023	31/12/2022
Capital (en K euros)	410	312
Nombre d'actions	41 043 587	31 211 757
dont Actions ordinaires	41 043 587	31 211 757
Valeur nominale (en euros)	0,01 €	0,01 €

Au 31 décembre 2022, le capital social s'élève à 410.435,87 €. Il est divisé en 41.043.587 actions ordinaires entièrement souscrites et libérées d'un montant nominal de 0,01 €.

Ce nombre s'entend hors Bons de Souscription d'Actions (« BSA »), Bons de souscriptions de parts de créateurs d'entreprises (« BSPCE »), Stock-Option et Obligations Remboursables par Actions (« ORA ») octroyés à certains investisseurs et à certaines personnes physiques, salariées ou non de la Société et non encore exercés.

Gestion du capital

La politique de la Société consiste à maintenir une base de capital solide, afin de préserver la confiance des investisseurs, des créanciers et de soutenir le développement futur de l'activité.

A ce titre, un contrat de liquidité avait été signé le 20 novembre 2013 avec la Banque Oddo et Cie. Ce contrat a été transféré chez TSAF – Tradition Securities And Futures en date du 1er décembre 2017. La société a mis fin au contrat de liquidité en date du 31 janvier 2023.

8.3 Distribution de dividendes

La Société n'a procédé à aucune distribution de dividendes au cours des exercices présentés.

Note 9 : Instruments de capitaux propres

9.1 Bons de souscriptions d'actions

Le tableau ci-dessous récapitule les données relatives aux plans émis :

Type	Date d'attribution	Caractéristiques des plans			
		Nombre total de bons attribués	Durée d'exercice	Prix d'exercice initial	Prix d'exercice ajusté (1) (2) (3) (4) (5)
BSA _{01/2013}	AG du 22/01/2013	25 000	10 ans	1,500 €	492,31 €
BSA _{01/2014}	CA du 08/01/2014	27 398	10 ans	6,680 €	219,11 €
BSA _{07/2015}	CA du 15/07/2015	44 699	10 ans	2,890 €	109,91 €
BSA _{07/2016 T1}	CA du 11/07/2016	56 000	10 ans	1,330 €	50,71 €
BSA _{09/2017}	CA du 19/09/2017	60 000	10 ans	0,660 €	26,31 €
BSA _{01/2018}	CA du 23/01/2018	80 000	10 ans	0,650 €	25,91 €
BSA _{09/2019}	CA du 09/09/2019	400 000	10 ans	0,076 €	2,93 €
BSA _{ABSA-10/2022}	CA du 24/10/2022	9 879 254	0,5 an	0,320 €	N/A

- (1) Suite au regroupement décidé par l'assemblée générale extraordinaire du 19 juillet 2013, dix bons antérieurement attribués à cette date donnaient droit de souscrire 1 action.
- (2) Suite à l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription en mars 2015, les bons ont fait l'objet d'un ajustement de parité de 1,16 (décision du conseil d'administration du 18 mars 2015).
- (3) Suite à l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription en novembre 2016, les bons ont fait l'objet d'un ajustement de parité de 1,05 (décision du conseil d'administration du 17 novembre 2016).
- (4) Suite au regroupement par l'Assemblée Générale de la Société du 25 mars 2019 et sur usage de sa délégation par le Conseil d'Administration le 11 décembre 2019, avec effet au 3 février 2020, quarante bons antérieurement attribués à cette date donnaient droit de souscrire 1 action.
- (5) Suite à la réduction de capital non motivée par des pertes par voie de diminution de la valeur nominale des actions (décision du conseil d'administration du 19 septembre 2022), le prix de souscription des bons a fait l'objet d'une diminution de 0,09€ (à l'exception des BSA_{ABSA-10/2022}).

La période d'acquisition des droits des plans émis est la suivante :

Type	Période d'acquisition des droits			31/12/2023	
				Nombre de bons exerçables	Nombre de bons en cours d'acquisition des droits
BSA 01/2013	Intégralité des bons à la date d'attribution			-	-
BSA 01/2014	1/3 au 8/01/2015	1/3 au 8/07/2015	1/3 au 8/01/2016	16 199	-
BSA 07/2015	1/3 au 1/07/2016	1/3 au 1/07/2017	1/3 au 1/07/2018	44 699	-
BSA 07/2016 T1	1/3 au 1/07/2017	1/3 au 1/07/2018	1/3 au 1/07/2019	46 000	-
BSA 09/2017	1/3 au 19/09/2018	1/3 au 19/09/2019	1/3 au 19/09/2020	40 000	-
BSA 01/2018	1/3 au 1/02/2019	1/3 au 1/02/2020	1/3 au 1/02/2021	60 000	-
BSA 09/2019	1/3 au 1/09/2020	1/3 au 1/09/2021	1/3 au 1/09/2022	300 000	-
BSA ABSA-10/2022	Intégralité des bons à la date d'attribution			-	-
				506 898	-

Les BSA attribués à des administrateurs sont sujets à une condition de présence des bénéficiaires au conseil d'administration de la Société. S'agissant des BSA attribués aux consultants et en cours d'acquisition, ils pourront être acquis dans la mesure où leur contrat conclu avec la Société soit demeuré en vigueur toute l'année calendaire précédant la date considérée.

Type	Date d'attribution	Nombre de bons en circulation				31/12/2023	Nombre maximum d'actions pouvant être souscrites (1) (2) (3) (4)
		31/12/2022	Attribués	Exercés	Caducs		
BSA 01/2013	AG du 22/01/2013	25 000			(25 000)	-	-
BSA 01/2014	CA du 08/01/2014	16 199				16 199	493
BSA 07/2015	CA du 15/07/2015	44 699				44 699	1 171
BSA 07/2016 T1	CA du 11/07/2016	46 000				46 000	1 207
BSA 09/2017	CA du 19/09/2017	40 000				40 000	1 000
BSA 01/2018	CA du 23/01/2018	60 000				60 000	1 500
BSA 09/2019	CA du 09/09/2019	300 000				300 000	7 500
BSA ABSA-10/2022	CA du 24/10/2022	9 843 918		(9 089 616)	(754 302)	-	-
Total		10 375 816	-	(9 089 616)	(779 302)	506 898	12 871

(1) (2) (3) & (4) Suite aux ajustements de parité tels que décrits ci-avant

9.2 Bons de souscriptions de parts de créateurs d'entreprises

Le tableau ci-dessous récapitule les données relatives aux plans émis :

Type	Date d'attribution	Caractéristiques des plans			
		Nombre total de bons attribués	Durée d'exercice	Prix d'exercice initial	Prix d'exercice ajusté (1) (2) (3) (4) (5)
BSPCE 03/2016	CA du 24/03/2016	370 000	10 ans	1,500 €	57,11 €
BSPCE 07/2016 T1	CA du 11/07/2016	209 488	10 ans	1,330 €	50,71 €
BSPCE 07/2016 T2	CA du 11/07/2016	50 000	10 ans	1,330 €	50,71 €
BSPCE 01/2018	CA du 23/01/2018	417 000	10 ans	0,650 €	25,91 €
BSPCE 09/2019	CA du 09/09/2019	3 675 000	10 ans	0,076 €	2,93 €
BSPCE 11/2020	CA du 13/11/2020	200 000	10 ans	0,831 €	0,74 €
BSPCE 05/2021	CA du 18/05/2021	800 000	10 ans	1,002 €	0,91 €

- (1) Suite au regroupement décidé par l'assemblée générale extraordinaire du 19 juillet 2013, dix bons antérieurement attribués à cette date donnaient droit de souscrire 1 action.
- (2) Suite à l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription en mars 2015, les bons ont fait l'objet d'un ajustement de parité de 1,16 (décision du conseil d'administration du 18 mars 2015).
- (3) Suite à l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription en novembre 2016, les bons ont fait l'objet d'un ajustement de parité de 1,05 (décision du conseil d'administration du 17 novembre 2016).
- (4) Suite au regroupement par l'Assemblée Générale de la Société du 25 mars 2019 et sur usage de sa délégation par le Conseil d'Administration le 11 décembre 2019, avec effet au 3 février 2020, quarante bons antérieurement attribués à cette date donnaient droit de souscrire 1 action.
- (5) Suite à la réduction de capital non motivée par des pertes par voie de diminution de la valeur nominale des actions (décision du conseil d'administration du 19 septembre 2022), le prix de souscription des bons a fait l'objet d'une diminution de 0,09€.

La période d'acquisition des droits des plans émis est la suivante :

Type	Période d'acquisition des droits			31/12/2023	
				Nombre de bons exerçables	Nombre de bons en cours d'acquisition des droits
BSPCE 03/2016	1/3 au 1/04/2017	1/3 au 1/04/2018	1/3 au 1/04/2019	307 000	-
BSPCE 07/2016 T1	1/3 au 11/07/2016	1/3 au 1/07/2017	1/3 au 1/07/2018	191 127	-
BSPCE 07/2016 T2	1/3 au 1/07/2017	1/3 au 1/07/2018	1/3 au 1/07/2019	50 000	-
BSPCE 01/2018	1/3 au 1/02/2019	1/3 au 1/02/2020	1/3 au 1/02/2021	276 000	-
BSPCE 09/2019	30% à la signature d'un contrat de partenariat, 30% à la signature d'un financement ou d'un accord stratégique, 40 % à la réalisation des programmes clés de la société (20% à l'obtention du marquage US FDA de l'implant Mariner Jazz Cap et 20% à l'obtention du marquage US FDA de l'implant Madison EVO)			584 000	-
BSPCE 11/2020	50% au 1er janvier 2022 et 50% au 1er janvier 2023 (sous condition de la signature d'un contrat d'acquisition d'une société avant le 31 décembre 2021)			173 500	-
BSPCE 05/2021	50% au 1er juillet 2022 et 50% au 1er juillet 2023 (sous condition de performance de chiffre d'affaires pour les périodes comprises entre le 1er juillet 2021 au 30 juin 2023).			-	-
				1 581 627	-

Les BSPCE sont sujets à une condition de présence des bénéficiaires au sein de la Société en tant que salarié ou mandataire social.

Type	Date d'attribution	Nombre de bons en circulation				31/12/2023	Nombre maximum d'actions pouvant être souscrites (1) (2) (3) (4)
		31/12/2022	Attribués	Exercés	Caducs		
BSPCE 03/2016	CA du 24/03/2016	307 000				307 000	8 057
BSPCE 07/2016 T1	CA du 11/07/2016	191 943			(816)	191 127	5 009
BSPCE 07/2016 T2	CA du 11/07/2016	50 000				50 000	1 312
BSPCE 01/2018	CA du 23/01/2018	281 000			(5 000)	276 000	6 892
BSPCE 09/2019	CA du 09/09/2019	612 000			(28 000)	584 000	14 600
BSPCE 11/2020	CA du 13/11/2020	200 000			- 26 500	173 500	173 500
BSPCE 05/2021	CA du 18/05/2021	800 000			- 800 000	-	-
Total		2 441 943	-	-	(860 316)	1 581 627	209 370

(1) (2) (3) & (4) Suite aux ajustements de parité tels que décrits ci-avant

9.3 Stock-option

Le tableau ci-dessous récapitule les données relatives aux plans émis :

Type	Date d'attribution	Caractéristiques des plans			
		Nombre total de bons attribués	Durée d'exercice	Prix d'exercice	Prix d'exercice ajusté (1) (2) (3)
Stock option 07/2015	CA du 15/07/2015	22 500	10 ans	2,660 €	101,110 €
Stock option 01/2018	CA du 23/01/2018	22 500	10 ans	0,650 €	25,910 €
Stock option 09/2019	CA du 09/09/2019	500 000	10 ans	0,078 €	3,010 €
Stock option 11/2020	CA du 13/11/2020	31 500	10 ans	0,831 €	0,741 €

- (1) Suite à l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription en novembre 2016, les bons ont fait l'objet d'un ajustement de parité de 1,05 (décision du conseil d'administration du 17 novembre 2016).
- (2) Suite au regroupement par l'Assemblée Générale de la Société du 25 mars 2019 et sur usage de sa délégation par le Conseil d'Administration le 11 décembre 2019, avec effet au 3 février 2020, quarante bons antérieurement attribués à cette date donnaient droit de souscrire 1 action.
- (3) Suite à la réduction de capital non motivée par des pertes par voie de diminution de la valeur nominale des actions (décision du conseil d'administration du 19 septembre 2022), le prix de souscription des bons a fait l'objet d'une diminution de 0,09€.

La période d'acquisition des droits des plans émis est la suivante :

Type	Période d'acquisition des droits	31/12/2023	
		Nombre de bons exerçables	Nombre de bons en cours d'acquisition des droits
Stock option 07/2015	1/3 au 1/09/2016 1/3 au 1/09/2017 1/3 au 1/09/2018	10 000	-
Stock option 01/2018	1/3 au 1/02/2019 1/3 au 1/02/2020 1/3 au 1/02/2021	20 000	-
Stock option 09/2019	30% à la signature d'un contrat de partenariat, 30% à la signature d'un financement ou d'un accord stratégique, 40 % à la réalisation des programmes clés de la société (20% à l'obtention du marquage US FDA de l'implant Mariner Jazz Cap et 20% à l'obtention du marquage US FDA de l'implant Madison EVO)	76 000	-
Stock option 11/2020	50% au 1er janvier 2022 et 50% au 1er janvier 2023 (sous condition de la signature d'un contrat d'acquisition d'une société avant le 31 décembre 2021)	30 000	-
		136 000	-

Les stock-options sont sujets à une condition de présence des bénéficiaires au sein de la Société en tant que salarié.

Type	Date d'attribution	Nombre de bons en circulation				Nombre maximum d'actions pouvant être souscrites (1)
		31/12/2022	Attribués	Exercés	Caducs	
Stock option 07/2015	CA du 15/07/2015	10 000				262
Stock option 01/2018	CA du 23/01/2018	20 000				500
Stock option 09/2019	CA du 09/09/2019	76 000				1 900
Stock option 11/2020	CA du 13/11/2020	30 000				30 000
Total		136 000	-	-	-	32 662

- (1) Suite aux ajustements de parité tels que décrit ci-avant.

9.4 Instruments de capitaux propres attribués à des dirigeants

	Décision d'émission et d'attribution	Type	Emis attribués et souscrits	Attribués et susceptibles d'être souscrits	Exerçables à la clôture 31/12/2023	Nombre d'actions pouvant être souscrites (1)
Ludovic Lastennet	24/03/2016	BSPCE	140 000		140 000	3 675
	11/07/2016	BSPCE	112 601		112 601	2 955
	23/01/2018	BSPCE	70 000		70 000	1 750
	09/09/2019	BSPCE	800 000		800 000	4 000
	13/11/2020	BSPCE	54 500		54 500	54 500
	TOTAL		1 177 101	-	1 177 101	66 880
Jean Gérard Galvez	11/07/2016	BSPCE	32 719		32 719	858
	11/07/2016	BSPCE	50 000		50 000	1 312
	23/01/2018	BSPCE	20 000		20 000	500
	09/09/2019	BSPCE	100 000		100 000	500
	13/11/2020	BSPCE	7 000		7 000	7 000
	TOTAL		209 719	-	209 719	10 170

(1) Après ajustement du nombre d'actions susceptibles de résulter de l'exercice des BSPCE et du prix d'exercice des BSPCE à la suite des augmentations de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires successives, conformément à l'article L.228-99 du code de commerce. Les bons ont fait l'objet d'un ajustement de parité de 1,16 en mars 2015 (décision du conseil d'administration du 18 mars 2015) puis ensuite de 1,05 en novembre 2016 (décision du conseil d'administration du 17 novembre 2016).

Note 10 : Provisions réglementées

Principes comptables

Les amortissements dérogatoires sur frais d'acquisition de titres de participation sont calculés sur une période de 5 ans selon le mode linéaire.

Dans le cadre du rachat de la société OSD, la Société a supporté des frais d'acquisition à hauteur de 322 K€.

PROVISIONS REGLEMENTEES (montant en K euros)	31/12/2023			Montant fin exercice
	Montant début exercice	Dotations	Reprises avec objets	
Frais acquisition OSD	120	64	-	185
	-	-	-	-
Total provisions réglementées	120	64	-	185

Note 11 : Provisions pour risques et charges et provisions pour dépréciation

Principes comptables

Provisions pour risques et charges

Ces provisions, enregistrées en conformité avec le règlement CRC N°2000-06, sont destinées à couvrir les risques et les charges que des événements en cours ou survenus rendent probables, dont le montant est quantifiable quant à leur objet, mais dont la réalisation, l'échéance ou le montant sont incertains.

La Société peut être impliquée dans des procédures judiciaires, administratives ou réglementaires dans le cours normal de son activité. Une provision est enregistrée par la Société dès lors qu'il existe une probabilité suffisante que de tels litiges entraîneront des coûts à la charge de la Société en s'appuyant notamment sur la base des demandes, des obligations légales et des positions des avocats.

PROVISIONS (montant en K euros)	31/12/2023			
	Montant début exercice	Dotations	Reprises avec objets	Montant fin exercice
Provisions pour risques	-	127	-	127
Provisions pour pertes de change	-	10	-	10
Total provisions pour risques et charges	-	137	-	137
	Montant début exercice	Dotations	Reprises avec objets	Montant fin exercice
Provisions sur autres participations	4 325	1 700	-	6 025
Provisions sur immobilisations financières	-	-	-	-
Provisions sur stocks et en-cours	176	45	-	222
Provisions sur comptes clients	37	2	-	39
Provisions sur autres créances	3 592	1 814	-	5 406
Total provisions pour dépréciations	8 131	3 561	-	11 691
Total général	8 131	3 698	-	11 828

En 2023, la Société a enregistré une provision pour risques d'un montant de 127 K€ correspondant à la réorganisation de ses opérations aux Etats-Unis.

La Société a également comptabilisé une dépréciation complémentaire sur des créances vis-à-vis de certaines de ses filiales :

- 800 K€ sur sa créance vis à vis de sa filiale américaine Implanet America ;
- 997 K€ sur sa créance vis-à-vis de sa filiale OSD ; et
- 17 K€ sur sa créance vis-à-vis de sa filiale allemande Implanet GmbH.

Provisions pour dépréciations

- Cf. Note 3.2 pour les dépréciations des immobilisations financières
- Cf. Note 4 pour les dépréciations de stocks
- Cf. Note 5 pour les dépréciations de créances

Note 12 : Emprunts obligataires

EVOLUTION DES EMPRUNTS OBLIGATAIRES (Montant en K euros)	Obligations 2023	Total
Au 31 décembre 2022	-	-
(+) Encaissement	1 001	1 001
(+) Prime d'émission	299	299
(-) Remboursement	-	-
(+) Intérêts capitalisés	-	-
(+/-) Conversion	-	-
Au 31 décembre 2023	1 300	1 300

Le Conseil d'Administration a mis en place le 10 octobre 2023 un emprunt obligataire simple d'un montant de 1,3 M€ de nominal souscrites en numéraire pour 1,0 M€ par l'émission de 260 obligations de valeur nominale de 5 000 € souscrites à 77% de la valeur nominale de l'obligation, faisant l'objet de deux tranches représentant chacune un montant nominal de 0,65 M€ par l'émission de 130 obligations chacune.

Le tirage de la première tranche, avec l'émission de 130 obligations d'un montant net total de 0,50 M€, a été réalisé à la date de signature.

Le tirage de la seconde tranche, d'un montant net total de 0,50 M€, est intervenu début décembre 2023.

Ces obligations sèches, non dilutives, dont la maturité est fixée au 30 avril 2024, ne portent pas d'intérêts et devront être remboursées au plus tard dans les cinq jours ouvrés suivant le plus tôt entre (i) le 30 avril 2024 et (ii) l'issue de la réalisation de la prochaine augmentation de capital.

Dans le cas où (i) la Société ne procéderait pas au remboursement des obligations dues ou (ii) la Société ne procéderait pas au lancement de l'augmentation de capital envisagée avant le 12 février 2024, la Société s'est engagée à attribuer gratuitement des bons de souscriptions d'actions aux porteurs d'obligations sèches permettant un éventuel remboursement en actions des obligations à la main de ces derniers.

La probabilité de survenance de ce cas de défaut a été considérée comme nulle.

Au 31 décembre 2023, le montant de l'emprunt obligataire était donc de 1,3 M€.

A la suite de l'augmentation de capital réalisée le 6 février 2024 (cf. note 1.3), la Société a procédé au remboursement de l'emprunt obligataire pour 1,3 M€.

Note 13 : Emprunts auprès des établissements de crédit

Principes comptables

Les emprunts sont valorisés à leur valeur nominale. Les frais d'émission des emprunts sont immédiatement pris en charge.

Les intérêts courus sont comptabilisés au passif, au taux d'intérêt prévu dans le contrat.

Synthèse

EVOLUTION DES EMPRUNTS BANCAIRES (montant en K euros)	Emprunt BPI 07/2019-1	Emprunt BPI 07/2019-2	Emprunt PGE 04/2020	Emprunt PGE 06/2020	Emprunt PGE 11/2020	Emprunt PGE 12/2020	Total
Au 31 décembre 2021	400	150	400	400	130	350	1 830
(+) Encaissement							-
(-) Remboursement		(15)	(66)	(25)			(106)
(+/-) Autres mouvements							-
Au 31 décembre 2022	400	135	334	375	130	350	1 724
(+) Encaissement							-
(-) Remboursement	(50)	(15)	(41)	(50)	(8)	(43)	(208)
(+/-) Autres mouvements							-
Au 31 décembre 2023	350	120	293	325	122	307	1 516

Les emprunts souscrits auprès des établissements de crédit ont les caractéristiques suivantes :

CARACTERISTIQUES DES EMPRUNTS	Emprunt 07/2019-1	Emprunt 07/2019-2	Emprunt PGE 04/2020	Emprunt PGE 06/2020	Emprunt PGE 11/2020	Emprunt PGE 12/2020
Etablissement bancaire	BPI	BPI	Courtois	BPI	BPI	Courtois
Objet	(2)	(4)	(5)	(5)	(5)	(5)
Montant nominal (en K€)	400	150	400	400	130	350
Durée	7 ans	7 ans	12 Mois + avenant amortissement sur 5 ans à compter 04/2022	12 Mois + avenant amortissement sur 5 ans à compter 09/2022	12 Mois + avenant amortissement sur 5 ans à compter 03/2023	12 Mois + avenant amortissement sur 5 ans à compter 01/2023
Taux d'intérêt	1,02% par an	4,84% par an	1,25% par an	2,25% par an	2,25% par an	1,25% par an

- (1) Financement d'instruments chirurgicaux
- (2) Financement de matériel médical
- (3) Financement pour le développement d'un implant
- (4) Financement d'une innovation
- (5) Prêts garantis par l'Etat liés au Covid-19

Le montant des remboursements au cours de l'exercice 2023 s'élève à 208 K€.

En février 2024, la Société a signé des accords avec Bpifrance et les établissements bancaires permettant de rééchelonner une partie de la dette financière. Ainsi, l'ensemble des dettes au 31 décembre 2023 seront amorties sur la durée restant due de chacune des emprunts rallongée d'une période de 9 mois.

Note 14 : Emprunts et dettes financières divers

Principes comptables

Avances conditionnées

Les avances reçues d'organismes publics pour le financement des activités de recherche de la Société ou pour la prospection commerciale territoriale, dont les remboursements sont conditionnels, sont présentées au passif sous la rubrique « Emprunts et dettes financières divers » et leurs caractéristiques sont détaillées ci-dessous.

En cas de constat d'échec prononcé, l'abandon de créance consenti est enregistré en subvention.

Subventions

Les subventions reçues sont enregistrées dès que la créance correspondante devient certaine, compte tenu des conditions posées à l'octroi de la subvention.

Les subventions d'exploitation sont enregistrées en produits courants en tenant compte, le cas échéant, du rythme des dépenses correspondantes de manière à respecter le principe de rattachement des charges aux produits.

Synthèse

Les emprunts et dettes financières divers sont composés d'avances remboursables accordées par des organismes publics (BPI Assurance prospection) et d'un prêt à taux zéro pour l'innovation BPI France.

Le tableau ci-dessous présente la composition et l'évolution des emprunts et dettes financières divers :

EVOLUTION DES AVANCES REMBOURSABLES (Montant en K euros)	BPI Assurance Prospection	BPI - Prêt à taux zéro pour l'innovation Tresse Jazz	Prêt Région Nouvelle Aquitaine	Total
Au 31 décembre 2022	195	320	396	911
(+) Encaissement	-			-
(-) Remboursement		(80)		(80)
(+/-) Autres mouvements	(95)			(95)
Au 31 décembre 2023	100	240	396	736

14.1 Assurance prospection BPI France

En Juillet 2018, la Société a signé un contrat d'assurance prospection avec BPI France couvrant les zones « Allemagne » et « Royaume-Uni ».

Le montant des dépenses de prospection couvertes par le contrat pour l'ensemble de la période de garantie est de 300 K€ avant application d'une quotité garantie de 65%.

La Société a perçu 98 K€ au titre de cette avance en août 2018 et 98 K€ en août 2021.

Sur la base du chiffre d'affaires réalisé sur ces zones géographiques au cours de la période de prospection, de juin 2018 à juin 2023, le montant du remboursement est révisé à 100 K€.

La période d'amortissement couvre du 31 décembre 2023 au 30 septembre 2027, selon le calendrier suivant :

- Année 2024 : 62 K€
- Année 2025 : 14 K€
- Année 2026 : 14 K€
- Année 2027 : 10 K€

14.2 Prêt à taux zéro pour l'innovation BPI France – Implant à tresse Jazz

En juin 2016, la Société a obtenu l'accord de Bpifrance pour un prêt à taux zéro pour l'innovation d'un montant de 800 K€ pour le « développement et l'évaluation clinique de l'implant à tresse Jazz pour des chirurgies du rachis dégénératif (notamment sécurisation ou remplacement de vis pédiculaires) ». Les fonds ont été reçus par la Société le 19 août 2016, déduction faite des frais d'instruction de 24 K€.

Ce prêt possède les caractéristiques suivantes :

- Différé de remboursement de 3 ans ;
- Remboursement de 40 K€ par trimestre à compter du 31 juillet 2019 jusqu'au 30 avril 2024.

Le solde de ce prêt à taux zéro pour l'innovation BPI France s'élève à 320 K€ au 31 décembre 2022.

En février 2024, la Société a signé des accords avec Bpifrance permettant de rééchelonner la dette restant due. Ainsi, l'ensemble des dettes au 31 décembre 2023 seront amorties sur la durée restant due de chacune des emprunts rallongée d'une période de 9 mois.

14.3 Contrat d'aide de la Région Nouvelle-Aquitaine

Le 21 mai 2019, la Société a obtenu un prêt court terme de la Région Nouvelle-Aquitaine pour un montant de 500 K€.

Ce prêt présente les caractéristiques suivantes :

- Durée : 12 mois à compter de la date de la délibération relative à l'octroi de l'aide, soit avant le 01/04/2020 ;
- Taux : 0% ;
- Modalité de remboursement : In fine dans un délai de 18 mois ;
- Garantie accordée par la Société : nantissement du fonds de commerce.

Dans le cadre de la crise sanitaire de la Covid-19, la société avait négocié avec la Région un nouvel échéancier, qui permet d'échelonner le paiement de l'aide du 1^{er} avril 2022 jusqu'au 1^{er} avril 2024.

En février 2024, la Société a signé un nouvel accord avec la Région Nouvelle Aquitaine permettant de rééchelonner le montant restant dû. Ainsi, l'ensemble des dettes au 31 décembre 2023 seront amorties sur la durée restant due de chacune des emprunts rallongée d'une période de 9 mois.

Note 15 : Echéances des dettes à la clôture

ETATS DES DETTES (Montants en K euros)	Montant Brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Dettes financières				
Emprunt Obligataire Convertible	1 300	1 300	-	-
Emprunt et dettes auprès des établissements de crédit	1 516	748	768	-
Emprunts et dettes financières diverses	740	706	34	-
Total des dettes financières	3 556	2 754	802	-
Dettes d'exploitation				
Fournisseurs et comptes rattachés	1 951	1 951		
Personnel et comptes rattachés	156	156		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	646	646		
Autres impôts, taxes et versements assimilés	175	175		
Autres dettes	372	372		
Total des dettes d'exploitation	3 301	3 301	-	-
Total général	6 857	6 055	802	-

Les autres dettes sont essentiellement composées du crédit mis en place avec la société SERF dans le cadre de la prestation de la Société permettant la continuité des obligations réglementaires dans le cadre de la cession de l'actif Madison.

Au 31 décembre 2023, le solde de ce crédit était de 234 K€.

Note 16 : Détail des charges à payer

Les charges à payer s'analysent comme suit au cours des deux exercices présentés :

DETAIL DES CHARGES A PAYER (Montants en K euros)	31/12/2023	31/12/2022
Emprunts obligataires		
Intérêts courus à payer		
Total emprunts obligataires	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
Fournisseurs - Factures non parvenues	294	314
Total dettes fournisseurs et comptes rattachés	294	314
Dettes fiscales et sociales		
Personnel - provision congés payés	209	176
Personnel charges à payer	14	12
Charges sociales à payer	6	5
Etat - charges à payer	32	26
Total des dettes fiscales et sociales	260	220
Autres dettes	60	30
Total autres dettes	60	30
Total général	614	564

Note 17 : Chiffre d'affaires

Principes comptables

La reconnaissance du revenu dépend de la nature des ventes réalisées par la Société :

- **Ventes export à des distributeurs ou à ses filiales de distribution** : le transfert de propriété intervient lors de l'enlèvement des marchandises chez Implanet (incoterms : EXWORKS). Les contrats ne comportent pas de clauses spécifiques de retours.
- **Ventes France et UK à des hôpitaux et cliniques** : la facturation intervient lors de la pose effective de l'implant sur un patient à partir des informations communiquées par les établissements de santé.
- **Ventes France à des distributeurs** :
 - des instruments et un jeu d'implants sont mis à disposition des établissements de santé (instruments en immobilisations chez Implanet et implants en stock consignment),
 - la facturation aux distributeurs intervient le jour de la pose des implants, générant un réassort du stock en consignment.
- **Ventes France et UK via des agents commerciaux** :
 - la facturation des établissements de santé est réalisée en direct par Implanet dès communication des informations liées à la pose des implants,
 - la commission des agents est enregistrée en autres achats et charges externes.

Le chiffre d'affaires de la Société est composé essentiellement de la commercialisation d'implants orthopédiques.

Synthèse

Le chiffre d'affaires par zone géographique pour les deux exercices clos les 31 décembre 2023 et 2022 est le suivant :

CA PAR ZONE GEOGRAPHIQUE (Montants en K euros)	31/12/2023	31/12/2022
France	2 244	2 294
Reste du monde	2 265	2 412
Total chiffre d'affaires par zone géographique	4 510	4 707

Note 18 : Transfert de charges

TRANSFERT DE CHARGES (Montants en K euros)	31/12/2023	31/12/2022
Variation de stock des ancillaires vers les immobilisations	196	138
Avantages en nature accordés aux salariés	132	78
Remboursement sociaux	56	-
Refacturation de frais	194	150
Remboursement d'assurances liés à des sinistres	-	-
Total des transferts de charges	579	366

Lors de la mise à disposition des ancillaires auprès des établissements de santé, un transfert des ancillaires de stocks à immobilisations est réalisé au moyen d'un transfert de charges.

Note 19 : Produits et charges financiers

Principes comptables

Le résultat financier est notamment constitué des éléments suivants :

- Charges d'intérêts liées au factor et aux emprunts ;
- Dotations relatives à la prime d'émission sur emprunt obligataire ;
- Dotations et reprises pour dépréciation du compte courant avec ses filiales ;
- Et aux pertes et gains de changes.

Suite au règlement ANC n°2015-05 du 02/07/2015 les écarts de change relatifs à des opérations commerciales ne sont plus comptabilisés dans le résultat financier mais dans le résultat d'exploitation

Synthèse

PRODUITS FINANCIERS (Montants en K euros)	31/12/2023	31/12/2022
Gains de change	4	6
Produits d'intérêts	0	0
Reprise de dépréciation sur actions propres	0	4
Reprise de provision pour perte de change	-	-
Total des produits financiers	4	9
CHARGES FINANCIERES (Montants en K euros)	31/12/2023	31/12/2022
Pertes de change	4	2
Provision pour risque de pertes de change	10	-
Dotation pour dépréciation du compte courant filiales	1 814	1 906
Dotation pour dépréciation des titres de filiales	1 700	25
Dotation de la prime d'émission sur obligations	177	-
Dotation pour dépréciation sur actions propres	-	0
Charges d'intérêts	48	38
Total des charges financières	3 753	1 971

Note 20 : Produits et charges exceptionnels

Distinction Résultat courant et Résultat exceptionnel

Le résultat courant enregistre les produits et charges relatifs à l'activité courante de l'entreprise.

Les éléments inhabituels des activités ordinaires ont été portés en résultat courant. Il s'agit notamment des éléments suivants :

- Dotations et reprises sur provision pour litiges exceptionnels et non-récurrents,
- Cession et mise au rebut d'actifs immobilisés,
- Boni et mali sur actions propres

Les éléments exceptionnels hors activités ordinaires constituent le résultat exceptionnel.

Synthèse

PRODUITS EXCEPTIONNELS (Montants en K euros)	31/12/2023	31/12/2022
Produits de cession de l'activité Madison	-	-
Boni provenant du rachat d'actions propres	0	-
Reprise sur provision pour litige	-	-
Produits exceptionnels divers	28	28
Total des produits exceptionnels	29	28

CHARGES EXCEPTIONNELLES (Montants en K euros)	31/12/2023	31/12/2022
Valeur nette comptable des éléments de l'actif cédés	12	2
Dotation amortissements dérogatoire	64	64
Mali provenant du rachat d'actions propres	-	5
Charge exceptionnelle sur litige	-	-
Charges exceptionnelles diverses	26	19
Total des charges exceptionnelles	102	89

Sur l'exercice 2023, le résultat exceptionnel est principalement composé :

- De la quote-part de subvention de la Région Nouvelle Aquitaine pour accompagner l'entreprise dans le cadre du soutien d'un projet collaboratif innovant pour 28 K€ ;
- et de la dotation aux amortissements dérogatoires sur les frais d'acquisition de la filiale OSD pour 64 K€.

Note 21 : Impôts sur les bénéfices

La Société étant déficitaire, elle ne supporte pas de charge d'impôt.

Les montants comptabilisés en compte de résultat au titre de l'impôt sur les sociétés sont des produits relatifs au Crédit Impôt Recherche (CIR) et Crédit d'Impôt Innovation (CII) et se sont élevés à :

- 62 K€ en 2023
- 129 K€ en 2022

Le montant des déficits fiscaux indéfiniment reportables dont dispose la Société s'établit à 86.975 K€ au 31 décembre 2023.

Le taux d'impôt applicable en 2023 à la Société est le taux en vigueur en France, soit 25%.

Note 22 : Parties liées

22.1 Transactions avec des parties liées

La Société entretient des relations habituelles, dans le cadre de la gestion courante de la Société, avec ses filiales.

22.2 Rémunérations des dirigeants (hors attribution d'instruments de capital)

En application de l'article 531-3 du Plan Comptable Général, sont à considérer comme des dirigeants sociaux d'une Société Anonyme à conseil d'administration le Président du conseil d'administration, les directeurs généraux ainsi que les administrateurs personnes physiques ou morales (et leurs représentants permanents).

Aucun avantage postérieur à l'emploi n'est octroyé aux membres du conseil d'administration.

Les rémunérations dues aux dirigeants d'Implanet au cours des exercices 2023 et 2022 sont les suivantes :

REMUNERATION DES MANDATAIRES SOCIAUX (Montants en K€)	31/12/2023	31/12/2022
Rémunérations fixes dues	566	503
Rémunérations variables dues	-	-
Rémunérations exceptionnelles	-	-
Avantages en nature	62	48
Paiements fondés sur des actions	1	(191)
Rémunérations en tant qu'administrateurs (jetons de présence)	20	30
TOTAL	649	390

Les modalités d'allocation des parts variables sont établies en fonction de critères de performances.

Pour les attributions d'instruments de capitaux propres attribuées à des dirigeants cf. Note 9.3.

Note 23 : Engagements donnés

23.1 Indemnité de départ à la retraite

Principes comptables

Les montants des paiements futurs correspondant aux avantages accordés aux salariés sont évalués selon une méthode actuarielle, en prenant des hypothèses concernant l'évolution des salaires, l'âge de départ à la retraite, la mortalité, puis ces évaluations sont ramenées à leur valeur actuelle.

Ces engagements ne font pas l'objet de provisions mais figurent dans les engagements hors bilan ci-dessous.

Méthodologie de calcul

Le but de l'évaluation actuarielle est de produire une estimation de la valeur actualisée des engagements d'Implanet en matière d'indemnités de départ à la retraite prévues par les conventions collectives.

Ce montant est déterminé aux différentes dates de clôture sur la base d'une évaluation actuarielle qui repose sur l'utilisation de la méthode des unités de crédit projetées, prenant en compte la rotation du personnel et des probabilités de mortalité.

Hypothèses actuarielles

Les principales hypothèses actuarielles utilisées pour l'évaluation des indemnités de départ à la retraite sont les suivantes :

HYPOTHESES ACTUARIELLES	31/12/2023		31/12/2022	
	Cadres	Non cadres	Cadres	Non cadres
Age de départ à la retraite	Départ volontaire entre 65 et 67 ans			
Conventions collectives	Métallurgie Ingénieurs et Cadres / Négoces services Médico Techniques*	Métallurgie Gironde Landes / Négoces services Médico Technique*	Métallurgie Ingénieurs et Cadres / Négoces services Médico Techniques*	Métallurgie Gironde Landes / Négoces services Médico Technique*
Taux d'actualisation (IBOXX Corporates AA)	3,70%		3,75%	
Table de mortalité	INSEE 2018		INSEE 2018	
Taux de revalorisation des salaires	2,00%		2,00%	
Taux de turn-over	Moyen (table AG2R)		Moyen (table AG2R)	
Taux de charges sociales	47%	47%	47%	47%

Engagements calculés

Les engagements calculés pour indemnités de départ à la retraite s'analysent comme suit :

INDEMNITES DE DEPART A LA RETRAITE (Montants en K euros)	31/12/2023	31/12/2022
Montant des engagements	170	158

23.2 Baux commerciaux

Locations immobilières

Implanet SA a conclu le bail commercial suivant :

Ensemble immobilier (bâtiments administratif et logistique) :

Adresse Technopole Bordeaux Montesquieu, allée François Magendie, 33650 Martillac

Durée 1^{er} octobre 2016 – 30 septembre 2025

Départ anticipé Possible à compter de la deuxième triennale

Loyer annuel HT HC 228 K€

Charges et engagements

Le montant des loyers comptabilisés à fin 2023 et les engagements jusqu'à la prochaine période triennale s'analysent comme suit :

Lieu	Contrats de location immobilière	Date de début effectif du bail	Date de fin du bail	Charges de location HC au 31/12/2023	31/12/2023		
					Engagement jusqu'à la prochaine période de résiliation		
					A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
MARTILLAC	Ensemble immobilier (bâtiments administratif & logistique)	01/10/2016	30/09/2025	228	228	171	

23.4 Contrat d'affacturage

La Société utilise les organismes d'affacturage CGA et CofaCrédit (ou « factor ») pour se financer en lui cédant les créances d'origine France et export. A la clôture des deux exercices présentés, les encours de tirage (montants escomptés à la date de clôture), ainsi que les charges financières découlant de l'utilisation du factor sont les suivants :

ORGANISME D'AFFACTURAGE (Montants en K euros)	31/12/2023	31/12/2022
En-cours du financement factor	496	782
Total dettes factor	496	782
Commissions tirage factor	38	37
Intérêts sur tirage factor	15	7
Total charges factor	53	43

La contrepartie de la cession des créances clients au factor est versée en trésorerie par l'organisme.

Le risque client, pouvant provenir d'un impayé sur les encours de tirage, n'est pas transféré à l'organisme d'affacturage mais reste supporté par Implanet. La Société réintègre dans ses comptes clients, les créances cédées au factor dès lors que ce dernier eut fait l'objet d'un impayé par un client et qu'il les eut rétrocédés à Implanet ; ces créances font l'objet d'une provision pour dépréciation dès la connaissance de risques avérés.

Les commissions d'affacturage et de commissions de financement sont comptabilisées en résultat opérationnel. Le montant du fonds de garantie des contrats d'affacturage s'élève à la clôture à 58 K€ et est constaté à l'actif (cf. note 5.2).

23.6 Autres engagements financiers

Crédits et remises documentaires

Le Société peut mettre en place des crédits ou remises documentaires sur certains marchés. Aucun crédit ni remise documentaire n'est en cours à la clôture des deux exercices présentés.

Nantissement de comptes à terme et bons moyen terme

- Néant.

Cautions bancaires

- Caution bancaire de 10 K€ auprès de la Banque Courtois pour le compte d'Implanet au profit de la Société TOTAL.
- Les prêts garantis par l'Etat font l'objet d'une garantie à hauteur de 90 %.

Nantissement du Fonds de commerce

- Dans le cadre du prêt de la Région Nouvelle Aquitaine de mai 2019, la Société a octroyé aux actionnaires de OSD une garantie à hauteur du montant du prêt, sous la forme d'un nantissement de commerce de l'activité JAZZ.

Note 24 : Effectifs

Les effectifs moyens de la Société Implanet au cours des deux derniers exercices sont les suivants :

EFFECTIFS MOYENS	31/12/2023 (12 mois)	31/12/2022 (12 mois)
Cadres	24,2	21,8
Employés	12,2	8,5
Total effectifs moyens	36,4	30,3

Note 25 : Gestion et évaluation des risques financiers

Implanet peut se trouver exposé à différentes natures de risques financiers : risque de crédit et risque de liquidité notamment. Le cas échéant, Implanet met en œuvre des moyens simples et proportionnés à sa taille pour minimiser les effets potentiellement défavorables de ces risques sur la performance financière. La politique d'Implanet est de ne pas souscrire d'instruments financiers à des fins de spéculation.

Risque de taux d'intérêt

Implanet n'a pas d'exposition significative au risque de taux d'intérêt, dans la mesure où :

- les placements de trésorerie incluent des comptes à terme et des bons moyen terme négociables,
- aucune dette à taux variable n'a été souscrite.

Risque de crédit

Le risque de crédit est associé aux dépôts auprès des banques et des institutions financières. Implanet fait appel pour ses placements de trésorerie à des institutions financières de premier plan et ne supporte donc pas de risque de crédit significatif sur sa trésorerie.

La Société distribue ses implants à des distributeurs et à des hôpitaux publics et privés.

Le risque crédit sur les établissements de santé et les distributeurs est faible. Par ailleurs, le délai de paiement client est conforme aux exigences de la LME.

Elle a mis en place des politiques lui permettant de s'assurer que ses clients ont un historique de risque de crédit approprié.

Concernant la concentration du risque de crédit, un distributeur export représente 5% du chiffre d'affaires consolidé au 31 décembre 2023.

Au 31 décembre 2022, un distributeur export représentait 11% du chiffre d'affaires consolidé.

Risque de change

Les principaux risques liés aux impacts de change des ventes et achats en devises concernent essentiellement les transactions réalisées par la filiale américaine et les échanges intra-groupe en dollars.

Le Groupe n'a pas pris, à son stade de développement, de disposition de couverture afin de protéger son activité contre les fluctuations des taux de changes. En revanche, le Groupe ne peut exclure qu'une augmentation importante de son activité ainsi que la présence d'une filiale aux Etats-Unis ne la contraigne à une plus grande exposition au risque de change. Le Groupe envisagera alors de recourir à une politique adaptée de couverture de ces risques.

Risque sur actions

La Société ne détient pas de participations ou de titres de placement négociables sur un marché réglementé.

Risque de liquidité

Depuis sa création, la Société a financé son activité et sa croissance par un renforcement de ses fonds propres par voie d'augmentations successives de capital, de recours à des emprunts bancaires et obligataires, d'obtention d'aides publiques à l'innovation, de prêts garantis par l'Etat et de remboursement de créances de CIR.

D'importantes dépenses liées à la recherche et au développement, aux réglementaires et au développement commercial ont été engagées depuis le démarrage de l'activité de la Société.

L'hypothèse de continuité d'exploitation a été retenue par le Conseil d'administration (cf. note 2.1).

La Société continuera d'avoir des besoins de financement importants à l'avenir pour supporter le développement de ses dispositifs médicaux. L'étendue précise du financement requis est difficile à estimer avec exactitude et dépendra en partie de facteurs échappant au contrôle de la Société.

Les domaines objets d'incertitudes significatives incluent, sans toutefois s'y limiter :

- L'évolution de l'environnement réglementaire et des délais d'obtention du MDR ;
- L'approbation d'autres produits sur le marché qui réduirait potentiellement l'attrait pour ses dispositifs médicaux ; et
- L'impact de perturbations continues et prolongées causées par la crise ukrainienne qui pourrait entraîner des problèmes d'approvisionnement notamment sur des métaux (titane...) ou des polymères. Cette situation pourrait engendrer des coûts imprévus supplémentaires et impacter la performance commerciale et financière de la Société.

La Société continue à étudier activement différentes solutions pour poursuivre le financement de son activité et de son développement. Ces solutions pourraient, sans être restrictives, prendre la forme de placements privés auprès d'investisseurs, la réalisation d'augmentations de capital, la mise en place d'emprunt obligataires, l'obtention de financements publics.

Note 26 : Evènements postérieurs à la clôture

Janvier 2024 :

- Nomination de Max W. Painter en tant que Vice-Président et General Manager de la filiale aux Etats-Unis

Février 2024 :

- Réalisation d'une augmentation de capital avec maintien du Droit Préférentiel de Souscription (DPS) à hauteur de 5,5 M€. A l'issue de l'augmentation de capital, SANYOU MEDICAL détient 74,56% du capital de la Société.
- Remboursement de l'emprunt obligataire de 1,3 M€.
- Accords obtenus avec certains créanciers (Bpifrance, établissements bancaires, Région Aquitaine...) permettant de rééchelonner une partie de la dette financière sur la durée restant due de chacun des financements rallongée de 9 mois.

Note 27 : Tableau des filiales et participations

La Société détient quatre filiales à 100%,

- Implanet America Inc. (créée fin février 2013) dont le siège social est basé, 545 Concord Avenue à Cambridge, Massachusetts, 02138, United States.
- Implanet GmbH (créée en juillet 2018) dont le siège social est basé, Schillerstrabe 4 à Frankfurt, 60313, Allemagne.
- Madison SASU (société sans activité dormante créée en avril 2020) dont le siège social est basé Technopole Bordeaux Montesquieu, Allée François Magendie à Martillac, 33650, France.
- Orthopaedic & Spine Development (OSD) dont le siège social est basé Technopole Bordeaux Montesquieu, Allée François Magendie à Martillac, 33650, France.

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS (Montants en €)	Capital	Réserves et report à nouveau avant affectation du résultat	Quote part du capital détenu	Valeur comptable des titres détenus		Avances en compte courant	Bénéfice ou perte du dernier exercice clos	Dividendes	Observations
				Brute	Nette				
IMPLANET AMERICA	7 511	(8 022)	100%	7 261	2 961	4 595	(712)	-	Dépréciation sur compte courant : 3 987 K€ Taux de clôture : 1,105 Taux moyen : 1,0753
Orthopaedic Spine Development (OSD)	1 069	(193)	100%	4 598	2 898	1 703	(200)	-	Dépréciation sur compte courant : 997 K€
IMPLANET GmbH	25	(328)	100%	25	-	422	(40)	-	Dépréciation sur compte courant : 422 K€
MADISON SASU	1	-	100%	1	1	-	-	-	Société dormante



Note 28 : Honoraires du commissaire aux comptes

HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	Exercice 2023	Exercice 2022
	Ernst & Young	
(Montants en K€)	Montant HT	Montant HT
Mission de commissariat aux comptes	72	71
Services autres que la certification des comptes (SACC)	-	-
Sous total	72	71
Autres prestations rendues	-	-
- Fiscales	-	-
- Autres	-	-
Sous total	-	-
Total des honoraires	72	71



6 RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES ETABLIS EN NORMES IFRS



ERNST & YOUNG Audit
Hangar 16, Entrée 1
Quai de Bacalan
33070 Bordeaux cedex

Tél : +33 (0) 5 57 85 46 00
www.ey.com/fr

Implanet

Exercice clos le 31 décembre 2023

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes consolidés

A l'Assemblée Générale de la société Implanet,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Implanet relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de cette norme sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

S.A.S. à capital variable
344 366 315 R.C.S. Nanterre

Société de Commissaires aux Comptes
Société d'expertise comptable inscrite au Tableau
de l'Ordre de la Région Aquitaine

Siège social : 1-2, place des Saisons - 92400 Courbevoie - Paris-La Défense 1



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

La note 2.1 « Principe d'établissement des comptes - Continuité d'exploitation » de l'annexe aux comptes consolidés fait état des hypothèses et des éléments retenus par votre groupe pour justifier et qualifier l'application du principe de continuité d'exploitation. Nous avons examiné ces hypothèses et ces éléments et apprécié l'information donnée dans l'annexe aux comptes consolidés à ce titre. Nous avons notamment pris connaissance des solutions dont dispose votre société pour poursuivre le financement de son activité, du plan de trésorerie à douze mois préparé par votre société et réalisé des analyses de sensibilité, afin d'apprécier l'application du principe de continuité d'exploitation aux comptes consolidés 2023.

Les notes 3.1 « Goodwill » et 3.2 « Immobilisations incorporelles » de l'annexe aux comptes consolidés exposent les principes et les méthodes d'évaluation et de dépréciation relatifs au goodwill et aux éléments incorporels et en particulier ceux associés à la société OSD. Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations.

Votre groupe effectue des dépréciations de stocks selon les modalités décrites dans la note 5 « Stocks » de l'annexe aux comptes consolidés. Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses utilisées par votre groupe pour calculer la dépréciation des stocks et à revoir les calculs effectués.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.



Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément à la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;



- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- ▶ concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Bordeaux, le 4 avril 2024

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG Audit

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Edouard Mas'.

Edouard Mas



7 RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS SOCIAUX ETABLIS EN NORMES FRANÇAISES



ERNST & YOUNG Audit
Hangar 16, Entrée 1
Quai de Bacalan
33070 Bordeaux cedex

Tél. : +33 (0) 5 57 85 46 00
www.ey.com/fr

Implanet

Exercice clos le 31 décembre 2023

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

A l'Assemblée Générale de la société Implanet,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Implanet relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de cette norme sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

S.A.S. à capital variable
344 366 315 R.C.S. Nanterre

Société de Commissaires aux Comptes
Société d'expertise comptable inscrite au Tableau
de l'Ordre de la Région Aquitaine

Siège social : 1-2, place des Saisons - 92400 Courbevoie - Paris-La Défense 1



Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

La note 2.1 « Principe d'établissement des comptes » de l'annexe aux comptes annuels fait état des hypothèses et des éléments retenus par votre société pour justifier et qualifier l'application du principe de continuité d'exploitation. Nous avons examiné ces hypothèses et ces éléments et apprécié l'information donnée en annexe à ce titre. Nous avons notamment pris connaissance des solutions dont dispose votre société pour poursuivre le financement de son activité, du plan de trésorerie à douze mois préparé par votre société et réalisé des analyses de sensibilité afin d'apprécier l'application du principe de continuité d'exploitation aux comptes annuels 2023.

La note 3.2 « Immobilisations financières » de l'annexe aux comptes annuels expose les principes et les méthodes d'évaluation et de dépréciation relatifs aux titres de participation et aux créances concernant les filiales de votre société. Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations.

Votre société constitue des dépréciations de stocks selon les modalités décrites dans la note 4 « Stocks » de l'annexe aux comptes annuels. Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses utilisées par votre société pour calculer la dépréciation des stocks et à revoir les calculs effectués.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé au contrôle des documents adressés à l'organe appelé à statuer sur les comptes, conformément à la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises.

■ Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce.

■ Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du Code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.



Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément à la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;



- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Bordeaux, le 4 avril 2024

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG Audit

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Edouard Mas'.

Edouard Mas



8 RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Chers Actionnaires,

Nous avons l'honneur de vous présenter le rapport sur le gouvernement d'entreprise établi par votre Conseil d'administration, conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

8.1 INFORMATIONS GENERALES CONCERNANT LES MANDATAIRES SOCIAUX



8.1.1 Composition du conseil d'administration

Au 31 décembre 2023, le conseil d'administration est composé des 6 administrateurs suivants :

Nom	Mandat	Principale fonction dans la Société	Principale fonction hors de la Société	Date de début et fin de mandat	Comité d'audit	Comité des rémunérations
Jean-Gérard Galvez 375 avenue du pilon de St clair, 83980 Le Lavandou	Administrateur	Président du conseil d'administration	Gérant de HM Conseils	Nommé en qualité d'administrateur par l'assemblée générale du 31 mars 2010 et renouvelé par les assemblées générales du 30 avril 2013 puis du 24 mai 2016, du 11 juin 2019 et du 9 juin 2022 pour une durée de 3 années expirant à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024. Nommé en qualité de président du conseil d'administration le 6 avril 2011 et renouvelé par les conseils du 8 janvier 2014 puis le 24 mars 2016 pour la durée de son mandat d'administrateur	Membre	Membre
Ludovic Lastennet 15, route de Bordeaux 33360 Latresne	Administrateur	Directeur général et Directeur Commercial	N/A	Nommé en qualité d'administrateur par l'assemblée générale du 22 janvier 2013 et renouvelé par les assemblées générales du 24 mai 2016, du 11 juin 2019 et du 9 juin 2022 pour une durée de 3 années expirant à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.	-	-

Nom	Mandat	Principale fonction dans la Société	Principale fonction hors de la Société	Date de début et fin de mandat	Comité d'audit	Comité des rémunérations
Paula NESS SPEERS 187 Grove Street, Wellesley, Massachussets 02482 (USA)	Administrateur indépendant*	-	Associé de la société Health Advances	Nommée en qualité d'administrateur par l'assemblée générale du 10 juin 2014 et renouvelée par l'assemblée générale du 5 mai 2017 puis du 7 avril 2020 et du 3 mai 2023 pour une durée de 3 années expirant à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025	-	Président
Mary Shaughnessy 777 Bay Road, Duxbury, Massachussets 02332 (USA)	Administrateur indépendant*	-	Senior Vice President of Finance, Partners Continuing Care (PCC)	Nommée en qualité d'administrateur par l'assemblée générale du 24 mai 2016 et renouvelée par l'assemblée générale du 11 juin 2019 et du 9 juin 2022 pour une durée de 3 années expirant à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024	Membre	Membre
Benjamin Letienne 281 chemin des écoles 13160 Chateaufort	Administrateur	Vice-Président Marketing & Ventes International	-	Nommée en qualité d'administrateur par l'assemblée générale du 18 mai 2021 pour une durée de 3 années expirant à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023	-	-
David Fan #1 Weifang West Route Départementale New District Rm 7b, Bldg 2 Shanghai (Chine)	Administrateur	-	Président Sanyou (HK) International Medical Holding CO Limited Co-fondateur & Directeur Général Délégué Sanyou Medical Shanghai	Nommée en qualité d'administrateur par l'assemblée générale du 3 mai 2023 pour une durée de 3 années expirant à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025		

8.1.2 Autres mandats sociaux

Autres mandats en cours

Nom	Nature du mandat	Société*
Jean-Gérard Galvez	Administrateur Administrateur Administrateur Gérant	Polaris SA Exotec Solutions SAS Letsignit HM Conseils
Ludovic Lastennet	Néant	Néant
Paula Ness Speers	Administrateur Administrateur Membre du Comité de Conseil Administrateur	Gelmetix MassGeneralBrigham MassGeneralBrigham Innovation Growth Spaulding Rehabilitation Network
Mary Shaughnessy	Trésorier	Health Services Board
Benjamin Letienne	Co-Gérant	JD Services SARL
David Fan	Président Directeur Général Délégué	Sanyou (HK) International Medical Holding CO Limited Sanyou Medical Shanghai

*Etant précisé que les sociétés visées sont indépendantes les unes des autres (i.e., elles ne font pas partie du même groupe de sociétés).

8.1.3 Rémunération et avantages de toute nature des mandataires sociaux

L'information est établie en se référant au code de gouvernement d'entreprise et aux recommandations complémentaires en matière de communication sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux de sociétés cotées formulées par le code MiddleNext.

REMUNERATION DES MANDATAIRES SOCIAUX (Montants en K€)	31/12/2023	31/12/2022
Rémunérations fixes dues	566	503
Rémunérations variables dues	-	-
Rémunérations exceptionnelles	-	-
Avantages en nature	62	48
Paievements fondés sur des actions	1	(191)
Rémunérations en tant qu'administrateurs (jetons de présence)	20	30
TOTAL	649	390

8.2 CONVENTIONS CONCLUES ENTRE UN DIRIGEANT OU UN ACTIONNAIRE SIGNIFICATIF DE LA SOCIETE ET UNE FILIALE

Dans le cadre du financement de la Société Implanet, la Société et la société SHANGHAI SANYOU MEDICAL Co., LTD envisagent la signature d'un protocole d'investissement relatif à l'engagement pris par la société SHANGHAI SANYOU MEDICAL Co., LTD de participer à une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription et de souscrire à titre irréductible et réductible, en numéraire, à hauteur de 5 M€ (le « Protocole d'Investissement »). La participation de la société SHANGHAI SANYOU MEDICAL Co., LTD à cette augmentation de capital suppose toutefois (i) l'accord du Conseil d'administration de Sanyou, (ii) l'obtention auprès de l'Autorité des marchés financiers (AMF) d'une dérogation à l'obligation de déposer une offre publique d'achat (conformément aux dispositions des articles 234-8 et 234-9, 2° du Règlement Général de AMF) en cas de franchissement

du seuil de 50% du capital ou des droits de vote post opération et (iii) l'accord du contrôle des autorités gouvernementales chinoises compétentes.

Dans sa séance du 14 septembre 2023, le Conseil d'Administration de la Société a rappelé l'intérêt de la conclusion de cette Convention Réglementée, permettant, sous réserve de la satisfaction de différentes conditions telles que rappelées ci-avant, l'apport d'un financement par la société SHANGHAI SANYOU MEDICAL Co., LTD représentant un montant minimum de 5 M€ dans le cadre d'une augmentation de capital à réaliser par la Société, permettant le financement des activités de la Société sur les 12 mois à venir sur la base des hypothèses actuelles d'activité et des développements commerciaux anticipés avec Sanyou Medical.

Le Conseil d'Administration a autorisé à l'unanimité des administrateurs votants, la conclusion de la convention réglementée à intervenir entre la Société et SHANGHAI SANYOU MEDICAL Co., actionnaire détenant plus de 10% du capital social de la Société et disposant de dirigeants communs avec la Société.

Dans sa séance du 27 octobre 2023, a été amené à préciser le calcul le prix d'émission, étant défini sur la base d'une valeur de marché qui sera le minimum entre :

- le cours de clôture de l'action IMPLANET de la séance de bourse précédant la date de tenue du Conseil d'administration de la Société amené à lancer l'opération ; et
- le cours moyen pondéré par les volumes (VWAP) sur les 20 dernières séances de bourse précédant la date de tenue du Conseil d'administration de la Société amené à lancer l'opération ;

Et qui par ailleurs, s'inscrira dans la fourchette suivante :

- un maximum de 0,07 € par action et ;
- un minimum de 0,04 € par action.

Le Conseil d'Administration a autorisé à l'unanimité des administrateurs votants, la conclusion de cette nouvelle convention réglementée à intervenir entre la Société et SHANGHAI SANYOU MEDICAL Co., actionnaire détenant plus de 10% du capital social de la Société et disposant de dirigeants communs avec la Société.

8.3 DELEGATIONS DE POUVOIRS OU DE COMPETENCE EN MATIERE D'AUGMENTATION DE CAPITAL

Les résolutions d'émission approuvées par les assemblées générales du 9 juin 2022, du 3 mai 2023 et du 16 novembre 2023 en vigueur à la date du rapport sont synthétisées ci-dessous :

	Durée de validité / Expiration	Plafond (valeur nominale)	Modalités de détermination du prix
Assemblée générale à caractère mixte du 9 juin 2022			

	Durée de validité / Expiration	Plafond (valeur nominale)	Modalités de détermination du prix
Délégation de compétence consentie au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par incorporation de prime, réserves, bénéfices ou autres	26 mois / 9 août 2024	140.000 €	N/A
Assemblée générale à caractère mixte du 3 mai 2023			
Autorisation à donner au conseil d'administration en vue de l'achat par la société de ses propres actions	18 mois / 2 novembre 2024	20.000.000,00 € Se référer au (1)	Se référer au (2)
Autorisation à donner au conseil d'administration en vue de réduire le capital social par voie d'annulation d'actions dans le cadre de l'autorisation de rachat par la Société de ses propres actions	18 mois / 2 novembre 2024	Dans la limite de 10% du capital par période de vingt-quatre mois Se référer au (3)	-
Délégation de compétence consentie au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de toutes valeurs mobilières, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires et offre au public (hors réalisation d'une offre visée au 1° de l'article L.411-2 du code monétaire et financier)	26 mois / 2 juillet 2025	400.000 € Se référer au (4)	Se référer au (5)
Délégation de compétence consentie au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de toutes valeurs mobilières, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'une première catégorie de personnes, répondant à des caractéristiques déterminées	18 mois / 2 novembre 2024	400.000 € Se référer au (4)	Se référer au (5)
Délégation de compétence consentie au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de toutes valeurs mobilières, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'une deuxième catégorie de personnes, répondant à des caractéristiques déterminées	18 mois / 2 novembre 2024	400.000 € Se référer au (4)	Se référer au (5)
Délégation de compétence consentie au conseil d'administration en vue d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription réalisée en vertu des délégations susvisées	26 mois / 2 juillet 2025	15% de l'émission initiale (4) (6)	Même prix que l'émission initiale

	Durée de validité / Expiration	Plafond (valeur nominale)	Modalités de détermination du prix
Délégation consentie au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital au profit des salariés adhérant d'un plan d'épargne d'entreprise	18 mois / 2 novembre 2024	12.000,00 € Se référer au (4)	Se référer au (5)
Délégation consentie au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de titres de créances, et/ou de toutes valeurs mobilières, donnant accès à des actions ordinaires avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de catégories de personnes répondant à des caractéristiques déterminées dans le cadre de la mise en place de financements en fonds propres ou obligataire	18 mois / 2 novembre 2024	400.000,00 € Se référer au (7)	Se référer au (5)
Autorisation consentie au conseil d'administration en vue d'attribuer des actions existantes et/ou à émettre aux membres du personnel salarié de la société ou des sociétés liées et/ou certains mandataires sociaux	38 mois / 2 juillet 2026	Ne pourra dépasser 10% du capital social à la date de la décision	Non applicable
Autorisation à donner au conseil d'administration en vue d'attribuer des options de souscription ou d'achat d'actions de la Société, conformément aux dispositions des articles L. 225-177 et suivants du code de commerce, emportant renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription	38 mois / 2 juillet 2026	2.000.000 d'actions Se référer au (8)	Se référer au (9)
Délégation consentie au conseil d'administration en vue d'attribuer des bons de souscription d'actions avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'une catégorie de personne répondant à des caractéristiques déterminées	18 mois / 2 novembre 2024	2.000.000 d'actions Se référer au (8)	Se référer au (10)
Assemblée générale à caractère extraordinaire du 16 novembre 2023			
Délégation de compétence consentie au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de toutes valeurs mobilières, avec maintien du droit préférentiel de souscription	26 mois / 15 janvier 2026	5.000.000,00 €	-

	Durée de validité / Expiration	Plafond (valeur nominale)	Modalités de détermination du prix
Délégation de compétence consentie au conseil d'administration en vue d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription réalisée en vertu de la délégation susvisée	26 mois / 15 janvier 2026	15% de l'émission initiale	Même prix que l'émission initiale
Délégation consentie au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital au profit des salariés adhérant d'un plan d'épargne d'entreprise	18 mois / 15 juillet 2024	12.000,00 €	-

(1) Le prix unitaire maximum d'achat par action (hors frais et commissions) est fixé à 5 euros, avec un plafond global de 20.000.000 d'euros, étant précisé que ce prix d'achat fera l'objet des ajustements le cas échéants nécessaires afin de tenir compte des opérations sur le capital ;

(2) Plafond global de 20.000.000 d'euros sachant que le maximum d'actions pouvant être achetées en vertu de la présente délégation ne pourra excéder 10% du nombre total d'actions ;

(3) Cette limite s'applique à un montant du capital social qui sera, le cas échéant, ajusté pour prendre en compte les opérations qui l'affecterait postérieurement à la date de la présente délégation ;

(4) Montant nominal maximum de 400.000 euros (ou la contre-valeur de ce montant en cas d'émission en une autre devise) pour les augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement et/ou à terme en vertu de la présente délégation. Montant maximal de 6.000.000 euros (ou la contre-valeur de ce montant en cas d'émission en une autre devise) pour les titres de créances pouvant être émis en vertu de la présente délégation. Ces montants ne sont pas cumulatifs. Le plafond cumulé maximum autorisé par l'assemblée générale des augmentations de capital en valeur nominale est fixé à 600.000 euros, étant précisé que s'ajoutera à ce plafond le montant supplémentaire des actions à émettre pour préserver, conformément aux dispositions légales ou réglementaires et, le cas échéant, aux stipulations contractuelles applicables, les droits des porteurs de valeurs mobilières et autres droits donnant accès à des actions. Le montant nominal global des émissions de valeurs mobilières représentatives de créances sur la Société donnant accès au capital de la Société ne pourra pour sa part, excéder 6.000.000 d'euros (ou la contre-valeur à la date d'émission de ce montant en monnaie étrangère ou en unité de compte établie par référence à plusieurs devises), étant précisé que ce plafond ne s'applique pas aux titres de créance dont l'émission serait décidée ou autorisée par le conseil d'administration dans les conditions prévues par l'article L. 228-40 du code de commerce, ou dans les autres cas, dans les conditions que déterminerait la Société conformément aux dispositions de l'article L. 228-36- A du code de commerce ;

(5) Le prix d'émission sera au moins égal à la moyenne pondérée des cours des cinq (5) dernières séances de bourse précédant sa fixation telle que le cas échéant diminuée d'une décote maximale de 25%, étant précisé que le prix d'émission des valeurs mobilières donnant accès au capital sera tel que la somme perçue immédiatement par la Société, majorée, le cas échéant, de celle susceptible d'être perçue ultérieurement par elle, soit, pour chaque action émise en conséquence de l'émission de ces valeurs mobilières, au moins égale au prix d'émission défini ci-dessus ;

(6) 15% ou toute autre fraction qui aurait été déterminée par décret ;

(7) Montant nominal maximum de 400.000 euros (ou la contre-valeur de ce montant en cas d'émission en une autre devise) pour les augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement et/ou à terme en vertu de la présente délégation. Montant maximal de 4.000.000 euros (ou la contre-valeur de ce montant en cas d'émission en une autre devise) pour les titres de créances pouvant être émis en vertu de la présente délégation ;

(8) Ces montants ne sont pas cumulables. Le nombre cumulé maximum autorisé par l'assemblée générale d'actions susceptibles de résulter de l'exercice des options de souscription d'actions et de l'exercice des bons de souscription d'actions est de 3.000.000 actions d'une valeur nominale de 0,01 euro l'une, étant précisé que s'ajoutera à ce plafond le montant supplémentaire des actions à émettre pour préserver, conformément aux stipulations contractuelles applicables, les droits des porteurs de valeurs mobilières et autres droits donnant accès à des actions ;

(9) le prix d'achat ou de souscription par action ne pourra en aucun cas être inférieur à quatre-vingt-quinze pour cent (95 %) de la moyenne des cours cotés aux vingt séances de bourse précédant le jour de la décision du conseil d'attribuer les options, étant précisé que lorsqu'une option permet à son bénéficiaire d'acheter des actions ayant préalablement été achetées par la

Société, son prix d'exercice, sans préjudice des clauses qui précèdent et conformément aux dispositions légales applicables, ne pourra, en outre, pas être inférieur à 80 % du prix moyen payé par la Société pour l'ensemble des actions qu'elle aura préalablement achetées ;

(10) Le prix d'émission d'un BSA sera déterminé par le conseil d'administration au jour de l'émission dudit BSA en fonction des caractéristiques de ce dernier, au besoin avec l'aide d'un expert indépendant, et sera au moins égal à 5 % de la moyenne pondérée des cours cotés aux vingt séances de bourse sur le marché Euronext Growth Paris précédant la date d'attribution dudit BSA par le conseil.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, le conseil d'administration n'a pas fait usage des délégations susvisées et des délégations en vigueur à cette période.

Chaque fois que requis, les rapports complémentaires du conseil d'administration et des commissaires aux comptes ont été mis à la disposition des actionnaires dans les conditions légales et réglementaires.

8.4 MODALITES D'EXERCICE DE LA DIRECTION GENERALE

8.4.1 Conseil d'administration

Le nombre de réunions du conseil d'administration tient compte des différents événements qui ponctuent la vie de la Société. Ainsi, le conseil d'administration se réunit d'autant plus fréquemment que l'actualité de la Société le justifie.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, le conseil d'administration de la Société s'est réuni 5 fois et le taux de présence moyen des membres du conseil d'administration s'est élevé 100,0%. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, le conseil d'administration de la Société s'est réuni 6 fois et le taux de présence moyen des membres du conseil d'administration s'est élevé à 100,0%.

Administrateur	Taux de présence aux réunions de l'exercice 2023
Jean-Gérard Galvez	100,0%
Ludovic Lastennet	100,0%
Paula Ness Speers	100,0%
Mary Shaughnessy	100,0%
Nicolas Papillon	100,0%
Benjamin Letienne	100,0%
David Fan	100,0%

Les administrateurs peuvent être rémunérés par des jetons de présence qui sont alloués entre les administrateurs en fonction de leur assiduité aux séances du conseil d'administration et de leur participation à des comités spécialisés.

Un règlement intérieur a été adopté le 11 avril 2013 puis modifié le 7 juin 2013 et le 31 janvier 2017 afin de préciser, notamment, le rôle et la composition du conseil, les principes de conduite et les obligations des membres du conseil d'administration de la Société. Chaque membre du conseil d'administration s'engage notamment à maintenir son indépendance d'analyse, de jugement et d'action et à participer activement aux travaux du conseil. Il informe le conseil des situations de conflit d'intérêt auxquelles il pourrait se trouver confronté. Chaque membre du conseil d'administration est tenu de déclarer à la Société et à l'AMF les opérations sur les titres de la Société qu'il effectue directement ou indirectement.

La Société considère qu'elle dispose en la personne de Paula Ness Speers, Mary Shaughnessy et Jean Gérard Galvez de 3 administrateurs indépendants au sens des dispositions du Code MiddleNext publié en septembre 2016 dans la mesure où Paula Ness Speers, Mary Shaughnessy et Jean Gérard Galvez :

- N'ont pas été, salariés ou mandataires sociaux dirigeants de la Société, ni salariés ou mandataires sociaux dirigeants de l'une des sociétés du Groupe et ne pas l'avoir été au cours des cinq dernières années ;
- n'ont pas été, au cours des deux dernières années, et ne sont pas en relation d'affaires significative avec la Société ou du Groupe (client, fournisseur, concurrent, prestataire, créancier, banquier etc...) ;
- ne sont pas actionnaires de référence de la Société ou détiennent un pourcentage de droit de vote significatif ;
- n'ont pas de relation de proximité ou de lien familial proche avec un mandataire social ou un actionnaire de référence ; et
- n'ont pas été, au cours des six dernières années, commissaire aux comptes de la Société.

8.4.2 Comités spécialisés

8.4.2.1 Comité d'audit

COMPOSITION

Le 8 janvier 2014, le conseil d'administration a décidé de mettre en place un comité d'audit pour une durée illimitée et de cesser de remplir lui-même le rôle de comité d'audit conformément aux dispositions du code de commerce.

Les principaux termes du règlement intérieur du comité d'audit sont décrits ci-dessous.

Aux termes de ce règlement, le comité d'audit est composé au minimum de deux membres désignés par le conseil d'administration après avis du comité des rémunérations. Les membres du comité d'audit sont choisis parmi les membres du conseil d'administration et, si possible, deux d'entre eux sont des membres indépendants, dont un disposant de compétences particulières en matière financière ou comptable, étant précisé que les administrateurs exerçant des fonctions de direction sont exclus.

A la date du rapport, les membres du comité d'audit sont :

- Jean-Gérard Galvez, président du conseil d'administration ; et
- Mary Shaughnessy, administrateur.

ATTRIBUTIONS

La mission du comité d'audit est d'assister le conseil d'administration et de veiller à la sincérité des états financiers, à la qualité du contrôle interne, à la pertinence de l'information fournie ainsi qu'au bon exercice par les commissaires aux comptes de leur mission par rapport à la Société, de façon indépendante vis-à-vis de la direction du Groupe.

Le comité d'audit est chargé notamment :

- d'assurer le suivi du processus d'élaboration et de traitement de l'information financière ;
- d'assurer le suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques ;
- d'assurer le suivi du contrôle légal des comptes annuels et des comptes consolidés par les commissaires aux comptes ;
- d'émettre une recommandation sur les commissaires aux comptes proposés à la désignation par l'assemblée générale et de revoir les conditions de leur rémunération ;

- d'assurer le suivi de l'indépendance des commissaires aux comptes ;
- de prendre connaissance périodiquement de l'état des contentieux importants ; et
- de manière générale, d'apporter tout conseil et formuler toute recommandation appropriée dans les domaines ci-dessus.

Le comité d'audit se réunit au moins 2 fois par an, selon un calendrier fixé par son président, pour examiner les comptes consolidés annuels, semestriels et, le cas échéant, trimestriels, sur un ordre du jour arrêté par son président et adressé aux membres du comité d'audit sept jours au moins avant la date de la réunion. Il se réunit aussi à la demande de son président, de deux de ses membres, ou du président du conseil d'administration de la Société.

Le comité d'audit peut entendre tout membre du conseil d'administration de la Société et procéder à la réalisation de tout audit interne ou externe sur tout sujet qu'il estime relever de sa mission. Le président du comité d'audit en informe au préalable le conseil d'administration. En particulier, le comité d'audit a la faculté de procéder à l'audition des personnes qui participent à l'élaboration des comptes ou à leur contrôle (directeur administratif et financier et principaux responsables de la direction financière).

Le comité d'audit procède à l'audition des commissaires aux comptes. Il peut les entendre en dehors de tout représentant de la Société.

Le président du comité d'audit fait en sorte que les comptes rendus d'activité du comité au conseil d'administration permettent à celui-ci d'être pleinement informé, facilitant ainsi ses délibérations. Si, au cours de ses travaux, le comité d'audit détecte un risque significatif qui ne lui paraît pas être traité de façon adéquate, le président en alerte sans délai le président du conseil d'administration.

8.4.2.2 Comité des rémunérations

COMPOSITION

Le comité des rémunérations dont les membres ont adopté un règlement intérieur, modifié par décision du conseil d'administration en date du 7 juin 2013, tel que décrit ci-dessous est, si possible, composé d'au moins deux membres du conseil d'administration désignés par le conseil d'administration.

Il est précisé, en tant que de besoin, qu'aucun membre du conseil d'administration exerçant des fonctions de direction au sein de la Société ne peut être membre du comité des rémunérations.

A la date du rapport, les membres du comité des rémunérations sont :

- Jean-Gérard Galvez, président du conseil d'administration ;
- Mary Shaughnessy, administrateur ; et
- Paula Ness Speers, administrateur.

ATTRIBUTIONS

Le comité des rémunérations est notamment chargé :

- d'examiner les principaux objectifs proposés par la direction générale en matière de rémunération des dirigeants non mandataires sociaux de la Société, y compris les plans d'actions gratuites et d'options de souscription ou d'achat d'actions ;
- d'examiner la rémunération des dirigeants non mandataires sociaux, y compris les plans d'actions gratuites et d'options de souscription ou d'achat d'actions, les régimes de retraite et de prévoyance et les avantages en nature ; de formuler, auprès du conseil d'administration, des recommandations et propositions concernant :
 - la rémunération, le régime de retraite et de prévoyance, les avantages en nature, les autres droits pécuniaires, y compris en cas de cessation d'activité, des mandataires sociaux. Le comité propose des montants et des structures de rémunération et, notamment, des règles de fixation de la part variable prenant en compte la stratégie, les objectifs et les résultats de la Société ainsi que les pratiques du marché ; et
 - les plans d'actions gratuites, d'options de souscription ou d'achat d'actions et tout autre mécanisme similaire d'intéressement et, en particulier, les attributions nominatives aux mandataires sociaux éligibles à ce type de mécanisme ;
- d'examiner le montant total des jetons de présence et leur système de répartition entre les administrateurs, ainsi que les conditions de remboursement des frais éventuellement exposés par les membres du conseil d'administration ;
- de préparer et de présenter les rapports, le cas échéant, prévus par le règlement intérieur du conseil d'administration ;
- de préparer toute autre recommandation qui pourrait lui être demandée par le conseil d'administration en matière de rémunération ; et
- de manière générale, le comité des rémunérations apporte tout conseil et formule toute recommandation appropriée dans les domaines ci-dessus.

FONCTIONNEMENT

Le comité des rémunérations se réunit selon un calendrier fixé par son président, sur un ordre du jour arrêté par son président et adressé aux membres du comité des rémunérations sept jours au moins avant la date de la réunion. Il se réunit aussi à la demande de son président, de deux de ses membres ou du conseil d'administration.

Les administrateurs non dirigeants, qui ne sont pas membres du comité des rémunérations, peuvent participer librement à ces réunions.

Le président du conseil d'administration de la Société, s'il n'est pas membre du comité, peut être invité à participer aux réunions du comité. Le comité l'invite à lui présenter ses propositions. Il n'a pas voix délibérative et n'assiste pas aux délibérations relatives à sa propre situation.

Le comité des rémunérations peut demander au président du conseil d'administration à bénéficier de l'assistance de tout cadre dirigeant de la Société dont les compétences pourraient faciliter le traitement d'un point à l'ordre du jour. Le président du comité des rémunérations ou le président de séance attire l'attention de toute personne participant aux débats sur les obligations de confidentialité qui lui incombent.

Le comité des rémunérations s'est réuni une fois au cours de l'exercice 2020 et une fois au cours de l'exercice 2021.

RAPPORTS



Le président du comité des rémunérations fait en sorte que les comptes rendus d'activité du comité au conseil d'administration permettent à celui-ci d'être pleinement informé, facilitant ainsi ses délibérations.

Le comité des rémunérations examine notamment le projet de rapport de la Société en matière de rémunération des dirigeants.



9 RAPPORTS SPECIAUX DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES



ERNST & YOUNG Audit
Hangar 16, Entrée 1
Quai de Bacalan
33070 Bordeaux cedex

Tél. : +33 (0) 5 57 85 46 00
www.ey.com/fr

Implanet

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

A l'Assemblée Générale de la société Implanet,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes conclues au cours de l'exercice écoulé qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

S.A.S. à capital variable
344 366 315 R.C.S. Nanterre

Société de Commissaires aux Comptes
Société d'expertise comptable inscrite au Tableau
de l'Ordre de la Région Aquitaine

Siège social : 1-2, place des Sabrons - 92400 Courbevoie - Paris-La Défense 1



- ▶ Avec la société Shanghai Sanyou Medical Co., Ltd, actionnaire de votre société

Protocole d'Investissement

Nature et objet

Protocole d'Investissement relatif à l'engagement pris par la société Shanghai Sanyou Medical Co., Ltd de participer à une augmentation de capital autorisée par votre conseil d'administration le 14 septembre 2023.

Modalités

Engagement pris par la société Shanghai Sanyou Medical Co., Ltd de participer à une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription et de souscrire à titre irréductible et réductible, en numéraire, à hauteur de M€ 5.

La participation de la société Shanghai Sanyou Medical Co., Ltd à cette augmentation de capital suppose toutefois (i) l'accord du conseil d'administration de la société Shanghai Sanyou Medical Co., Ltd, (ii) l'obtention auprès de l'Autorité des marchés financiers (AMF) d'une dérogation à l'obligation de déposer une offre publique d'achat (conformément aux dispositions des articles 234-8 et 234-9, 2° du Règlement Général de AMF) en cas de franchissement du seuil de 50 % du capital ou des droits de vote post-opération et (iii) l'accord du contrôle des autorités gouvernementales chinoises compétentes.

Le protocole d'Investissement prévoit également le droit pour la société Shanghai Sanyou Medical Co., Ltd de désigner la moitié des membres du conseil d'administration.

Dans sa séance du 27 octobre 2023, votre conseil d'administration a précisé le calcul du prix d'émission, défini sur la base d'une valeur de marché qui sera le minimum entre :

- ▶ le cours de clôture de l'action Implanet de la séance de bourse précédant la date de tenue du conseil d'administration de la société amenée à lancer l'opération ; et
- ▶ le cours moyen pondéré par les volumes (VWAP) sur les 20 dernières séances de bourse précédant la date de tenue du conseil d'administration de la société amenée à lancer l'opération ;

Et qui s'inscrira dans la fourchette suivante :

- ▶ un maximum de € 0,07 par action et ;
- ▶ un minimum de € 0,04 par action.

Motifs justifiant de l'intérêt de la convention pour la société

Votre conseil a motivé cette convention de la façon suivante : votre société recherche des solutions de financement afin de pouvoir être financée sur les douze mois à venir. Dans ce cadre, votre société s'est rapprochée de la société Shanghai Sanyou Medical Co., Ltd, son actionnaire de référence.



Conventions déjà approuvées par l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Bordeaux, le 4 avril 2024

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG Audit

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Edouard Mas'.

Edouard Mas